



COMPTES CONSOLIDES 2016 DE TECHNICOLOR

| | |
|--|-----------|
| COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE | 2 |
| ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE | 3 |
| ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE | 4 |
| TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES | 6 |
| TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES | 7 |
| NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES | |
| 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE..... | 8 |
| 1.1. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE..... | 8 |
| 1.2. DESCRIPTION DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE | 8 |
| 2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION..... | 12 |
| 2.1. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION..... | 12 |
| 2.2. CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2016..... | 14 |
| 2.3. CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2015..... | 15 |
| 2.4. TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES | 19 |
| 3. INFORMATION PAR SEGMENT ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE | 20 |
| 3.1. INFORMATION PAR SEGMENT..... | 20 |
| 3.2. CHIFFRE D'AFFAIRES ET INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE | 23 |
| 3.3. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION..... | 24 |
| 4. ECARTS D'ACQUISITION, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES..... | 25 |
| 4.1. ECARTS D'ACQUISITION | 25 |
| 4.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES..... | 26 |
| 4.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES..... | 29 |
| 4.4. PERTES DE VALEUR NETTES SUR ACTIFS NON COURANTS OPÉRATIONNELS..... | 31 |
| 4.5. ENGAGEMENTS LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION SIMPLE | 34 |
| 5. AUTRES INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES..... | 35 |
| 5.1. ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION | 35 |
| 5.2. RELATION AVEC LES PARTIES LIÉES | 37 |
| 6. IMPÔT | 38 |
| 6.1. IMPÔT DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT..... | 38 |
| 6.2. SITUATION FISCALE DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE | 39 |
| 7. CAPITAUX PROPRES..... | 42 |
| 7.1. VARIATION DU CAPITAL | 42 |
| 7.2. AUTRES ÉLÉMENTS DES CAPITAUX PROPRES..... | 43 |
| 7.3. RÉSULTAT PAR ACTION..... | 44 |
| 8. ACTIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS..... | 45 |
| 8.1. CLASSIFICATION ET ÉVALUATION À JUSTE VALEUR..... | 45 |
| 8.2. GESTION DES RISQUES FINANCIERS..... | 47 |
| 8.3. DETTES FINANCIÈRES..... | 53 |
| 8.4. CHARGES FINANCIÈRES NETTES..... | 57 |
| 8.5. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS | 57 |
| 9. AVANTAGES AU PERSONNEL..... | 59 |
| 9.1. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS..... | 59 |
| 9.2. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS | 60 |
| 9.3. PAIEMENTS SUR LA BASE D'ACTION..... | 68 |
| 9.4. SOMMES ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF | 72 |
| 10. PROVISIONS ET RISQUES | 73 |
| 10.1. DÉTAIL DES PROVISIONS..... | 74 |
| 10.2. RISQUES ET LITIGES | 74 |
| 11. OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES PRÉSENTÉES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS | 78 |
| 11.1. ACQUISITIONS ET CESSIONS DE FILIALES ET AUTRES PARTICIPATIONS | 78 |
| 11.2. IMPACT EN TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS DE RENÉGOCIATION DE LA DETTE ET DE FINANCEMENT | 79 |
| 11.3. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX..... | 80 |
| 12. ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION ET ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES..... | 81 |
| 12.1. ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION..... | 81 |
| 12.2. ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS..... | 82 |
| 13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE..... | 82 |
| 14. LISTE DES PRINCIPALES ENTITÉS CONSOLIDÉES..... | 83 |

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

| | Note | Exercice clos le 31 décembre | |
|--|--------|------------------------------|--------------|
| | | 2016 | 2015 ajusté* |
| (en millions d'euros) | | | |
| ACTIVITÉS POURSUIVIES | | | |
| Chiffre d'affaires | | 4 890 | 3 652 |
| Coût de l'activité ⁽¹⁾ | | (3 983) | (2 823) |
| Marge brute | | 907 | 829 |
| Frais commerciaux et administratifs ⁽¹⁾ | (3.3) | (400) | (331) |
| Frais de recherche et développement | (3.3) | (178) | (129) |
| Coûts de restructuration | (10.1) | (55) | (39) |
| Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels | (4.4) | (13) | (27) |
| Autres produits (charges) | (3.3) | 1 | (45) |
| Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies⁽²⁾ | | 262 | 258 |
| Produits d'intérêts | | 4 | 9 |
| Charges d'intérêts | | (85) | (72) |
| Autres produits (charges) financiers nets | | (75) | (24) |
| Charges financières nettes | (8.4) | (156) | (87) |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | | 2 | (1) |
| Impôt sur les résultats | (6) | (44) | 19 |
| Résultat net des activités poursuivies | | 64 | 189 |
| ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION | | | |
| Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession | (12) | (90) | (43) |
| Résultat net de l'exercice | | (26) | 146 |
| <i>Attribuables aux :</i> | | | |
| - Actionnaires de Technicolor SA | | (26) | 150 |
| - Participations ne donnant pas le contrôle | | - | (4) |
| RÉSULTAT NET PAR ACTION | | | |
| (en euros, sauf le nombre d'actions) | | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base disponibles (actions propres déduites) | (7.3) | 411 932 346 | 357 355 262 |
| Résultat net par action des activités poursuivies | | | |
| - de base | | 0,15 | 0,54 |
| - dilué | | 0,15 | 0,53 |
| Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession | | | |
| - de base | | (0,22) | (0,12) |
| - dilué | | (0,22) | (0,12) |
| Résultat net total par action | | | |
| - de base | | (0,07) | 0,42 |
| - dilué | | (0,07) | 0,41 |

(*) Les montants d'ouverture ont été retraités au 31 décembre 2015 et ne correspondent plus aux données figurants dans les états financiers de 2015. Conformément à IFRS 3, les ajustements sur l'évaluation des acquisitions de 2015, via le processus d'allocation du prix d'acquisition, ont été effectués durant l'année 2016 (voir détail dans la note 2.3).

(1) En 2016, l'amortissement des relations contractuelles avec les clients a été reclassé de « coût de l'activité » à « frais commerciaux et administratifs » pour mieux refléter la nature de ces charges. Si ces amortissements avaient été classés de manière similaire en 2015, le coût des ventes se serait élevé à 2 806 million d'euros au lieu de 2 823 millions d'euros et les frais commerciaux et administratifs se seraient élevés à 348 million d'euros au lieu de 331 million d'euros.

(2) Précédemment Résultat des activités poursuivies avant charges financières nettes et impôts.

Les annexes de la page 8 à 84 font partie intégrante des états financiers consolidés

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

| <i>(en millions d'euros)</i> | Note | Exercice clos le 31 décembre | |
|---|-------|---------------------------------|--------------|
| | | 2016 (26) | 2015 ajusté* |
| Résultat net de la période | | | |
| Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat | | | |
| Gains / (Pertes) actuarielles sur les avantages postérieurs à l'emploi | (9.2) | (43) | 21 |
| Eléments qui pourraient être reclassés en résultat | | | |
| Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie : | | | |
| - sur les instruments de couverture de trésorerie avant que les transactions couvertes n'affectent le résultat | (8.5) | 4 | 1 |
| Ecarts de conversion | | | |
| - écarts de conversion de la période | | 54 | (29) |
| - impacts des reclassements en résultat liés à la cession ou à la liquidation d'activités à l'étranger | | | |
| Total autres éléments du résultat global ⁽¹⁾ | | 15 | (7) |
| Résultat global de la période | | (11) | 139 |
| <i>Attribuable aux :</i> | | | |
| - Actionnaires de Technicolor SA | | (11) | 143 |
| - Participations ne donnant pas le contrôle | | - | (4) |

(*) Les montants d'ouverture ont été retraités au 31 décembre 2015 et ne correspondent plus aux données figurants dans les états financiers de 2015. Conformément à IFRS 3, les ajustements sur l'évaluation des acquisitions de 2015, via le processus d'allocation du prix d'acquisition, ont été effectués durant l'année 2016 (voir détail dans la note 2.3).

(1) Il n'y a pas d'effet d'impôt significatif compte tenu de la position fiscale déficitaire du groupe.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

| <i>(en millions d'euros)</i> | Note | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 ajusté * |
|---|-------|-----------------------------|--------------------------------------|
| ACTIF | | | |
| Ecarts d'acquisition | (4.1) | 1 019 | 1 003 |
| Immobilisations incorporelles | (4.2) | 771 | 803 |
| Immobilisations corporelles | (4.3) | 286 | 304 |
| Autres actifs d'exploitation non courants | (5.1) | 56 | 77 |
| TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION NON COURANTS | | 2 132 | 2 187 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | (8.1) | 19 | 22 |
| Autres actifs financiers non courants | (8.1) | 39 | 40 |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS | | 58 | 62 |
| Titres des sociétés mises en équivalence | (2.4) | 3 | 16 |
| Impôts différés actifs | (6.2) | 423 | 472 |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | | 2 616 | 2 737 |
| Stocks et en-cours | (5.1) | 234 | 297 |
| Clients et effets à recevoir | (5.1) | 806 | 709 |
| Autres actifs d'exploitation courants | (5.1) | 284 | 298 |
| TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION COURANTS | | 1 324 | 1 304 |
| Créance d'impôt | | 53 | 62 |
| Autres actifs financiers courants | (8.1) | 17 | 23 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (8.1) | 371 | 385 |
| Actifs destinés à être cédés | (12) | - | 24 |
| TOTAL ACTIFS COURANTS | | 1 765 | 1 798 |
| TOTAL ACTIF | | 4 381 | 4 535 |

(*) Les montants d'ouverture ont été retraités au 31 décembre 2015 et ne correspondent plus aux données figurants dans les états financiers de 2015. Conformément à IFRS 3, les ajustements sur l'évaluation des acquisitions de 2015, via le processus d'allocation du prix d'acquisition, ont été effectués durant l'année 2016 (voir détail dans la note 2.3).

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

| <i>(en millions d'euros)</i> | Note | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2015 ajusté* |
|--|--------|---------------------|-----------------------------|
| CAPITAUX PROPRES ET PASSIF | | | |
| Capital social (413 245 967 actions au 31 décembre 2016 de valeur nominale 1€) | (7.1) | 413 | 411 |
| Actions propres | (7.2) | (157) | (155) |
| Titres super subordonnés | | 500 | 500 |
| Primes d'émission et réserves | | 174 | 260 |
| Ecarts de conversion | | (229) | (283) |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Technicolor SA | | 701 | 733 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 3 | 4 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | | 704 | 737 |
| | | | |
| Provisions pour retraites et avantages assimilés | (9.2) | 376 | 353 |
| Autres provisions | (10.1) | 35 | 40 |
| Autres dettes d'exploitation non courantes | (5.1) | 153 | 157 |
| TOTAL DETTES D'EXPLOITATION NON COURANTES | | 564 | 550 |
| | | | |
| Dettes financières | (8.3) | 998 | 1 207 |
| Impôts différés passifs | (6.2) | 217 | 247 |
| TOTAL DETTES NON COURANTES | | 1 779 | 2 004 |
| | | | |
| Provisions pour retraites et avantages assimilés | (9.2) | 28 | 29 |
| Autres provisions | (10.1) | 133 | 139 |
| Fournisseurs et effets à payer | | 992 | 745 |
| Provisions pour dettes sociales | | 152 | 166 |
| Autres dettes d'exploitation courantes | (5.1) | 504 | 557 |
| TOTAL DETTES D'EXPLOITATION COURANTES | | 1 809 | 1 636 |
| | | | |
| Dettes financières | (8.3) | 52 | 86 |
| Dettes d'impôt courant | | 35 | 59 |
| Autres dettes courantes | (8.1) | 2 | 1 |
| Passifs liés aux actifs destinés à être cédés | (12) | - | 12 |
| TOTAL DETTES COURANTES | | 1 898 | 1 794 |
| | | | |
| TOTAL PASSIF | | 3 677 | 3 798 |
| | | | |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF | | 4 381 | 4 535 |

(* Les montants d'ouverture ont été retraités au 31 décembre 2015 et ne correspondent plus aux données figurants dans les états financiers de 2015. Conformément à IFRS 3, les ajustements sur l'évaluation des acquisitions de 2015, via le processus d'allocation du prix d'acquisition, ont été effectués durant l'année 2016 (voir détail dans la note 2.3).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

| <i>(en millions d'euros)</i> | Note | Exercice clos le 31 décembre | |
|---|--------|---------------------------------|--------------|
| | | 2016 | 2015 ajusté |
| Résultat net de l'exercice | | (26) | 146 |
| Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession | | (90) | (43) |
| Résultat net des activités poursuivies | | 64 | 189 |
| <i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i> | | | |
| Amortissements d'actifs | | 231 | 191 |
| Pertes de valeur d'actifs ⁽¹⁾ | | 14 | 32 |
| Variation nette des provisions | | (24) | (48) |
| (Gain) pertes sur cessions d'actifs | | (17) | (7) |
| Charges (produits) d'intérêts | (8.4) | 81 | 63 |
| Autres (dont impôts) | | 106 | 7 |
| Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs | | 106 | 58 |
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | | 561 | 485 |
| Intérêts payés | | (74) | (58) |
| Intérêts reçus | | 3 | 10 |
| Impôts payés sur les résultats | | (44) | (52) |
| Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies | | 446 | 385 |
| Flux de trésorerie d'exploitation nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession | (12) | (46) | (23) |
| VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION (I) | | 400 | 362 |
| Acquisition de titres de participation, net de la trésorerie acquise | (11.1) | (22) | (688) |
| Produit de cession net de titres de participations | (11.1) | 52 | 2 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | | (68) | (51) |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 1 | 1 |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles incluant les coûts de développement capitalisés | | (85) | (56) |
| Trésorerie mise en nantissement | | (4) | (8) |
| Remboursement de trésorerie mise en nantissement | | 8 | 9 |
| Variation nette de la trésorerie d'investissement des activités poursuivies | | (118) | (791) |
| Flux de trésorerie d'investissement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession | (12) | 2 | - |
| VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT (II) | | (116) | (791) |
| Augmentation de capital | (11.2) | 15 | 227 |
| Augmentation des dettes financières | (11.2) | 457 | 377 |
| Remboursement des dettes financières | (11.2) | (775) | (62) |
| Frais liés à la dette et aux opérations en capital | (11.2) | (10) | (25) |
| Dividendes payés aux actionnaires | | (25) | (17) |
| Autres | | 14 | (8) |
| Variation nette de la trésorerie de financement des activités poursuivies | | (324) | 492 |
| Flux de trésorerie de financement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession | | - | - |
| VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT (III) | | (324) | 492 |
| TRESORERIE A L'OUVERTURE DE LA PERIODE | | 385 | 328 |
| Augmentation nette de la trésorerie (I+II+III) | | (40) | 63 |
| Effet des variations de change et de périmètre sur la trésorerie | | 26 | (6) |
| TRESORERIE A LA CLOTURE DE LA PERIODE | | 371 | 385 |

(*) Les montants d'ouverture ont été retraités au 31 décembre 2015 et ne correspondent plus aux données figurants dans les états financiers de 2015. Conformément à IFRS 3, les ajustements sur l'évaluation des acquisitions de 2015, via le processus d'allocation du prix d'acquisition, ont été effectués durant l'année 2016 (voir détail dans la note 2.3).

(1) Dont 1 million et 5 millions d'euros de dépréciation d'actifs liées principalement aux plans de restructuration respectivement en 2016 et 2015.

Les annexes de la page 8 à 84 font partie intégrante des états financiers consolidés

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| <i>(en millions d'euros)</i> | Capital social | Actions propres | Primes d'émission | Titres super subordonnés | Autres réserves | Réserves consolidées | Ecarts de conversion | Capitaux propres part Groupe | Participations ne donnant pas le contrôle | Total capitaux propres |
|--|----------------|-----------------|-------------------|--------------------------|-----------------|----------------------|----------------------|------------------------------|---|------------------------|
| Au 31 décembre 2014 | 336 | (157) | 939 | 500 | (43) | (1 098) | (254) | 223 | (4) | 219 |
| Résultat net* | - | - | - | - | - | 150 | - | 150 | (4) | 146 |
| Autres éléments du résultat global* | - | - | - | - | 22 | - | (29) | (7) | - | (7) |
| Résultat global sur la période | - | - | - | - | 22 | 150 | (29) | 143 | (4) | 139 |
| Augmentation de capital | 75 | - | 311 | - | - | - | - | 386 | - | 386 |
| Augmentation de capital liée aux participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | - | (12) | - | - | (12) | 12 | - |
| Actions propres achetées et vendues (montant net) | - | 2 | - | - | - | - | - | 2 | - | 2 |
| Distribution de dividendes | - | - | (17) | - | - | - | - | (17) | - | (17) |
| Stock-options accordées aux employés ⁽¹⁾ | - | - | - | - | 8 | - | - | 8 | - | 8 |
| Au 31 décembre 2015 ajusté* | 411 | (155) | 1 233 | 500 | (25) | (948) | (283) | 733 | 4 | 737 |
| Résultat net | - | - | - | - | - | (26) | - | (26) | - | (26) |
| Autres éléments du résultat global | - | - | - | - | (39) | - | 54 | 15 | - | 15 |
| Résultat global sur la période | - | - | - | - | (39) | (26) | 54 | (11) | - | (11) |
| Augmentation de capital | 2 | - | 4 | - | - | - | - | 6 | - | 6 |
| Augmentation de capital liée aux participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | - | - | - | - | - | (1) | (1) |
| Actions propres achetées et vendues (montant net) | - | (2) | - | - | - | - | - | (2) | - | (2) |
| Distribution de dividendes | - | - | (25) | - | - | - | - | (25) | - | (25) |
| Stock-options accordées aux employés ⁽¹⁾ | - | - | - | - | 8 | - | - | 8 | - | 8 |
| Autres effets impôts sur les capitaux propres ⁽²⁾ | - | - | - | - | - | (8) | - | (8) | - | (8) |
| Au 31 décembre 2016 | 413 | (157) | 1 212 | 500 | (56) | (982) | (229) | 701 | 3 | 704 |

(* Les montants d'ouverture ont été retraités au 31 décembre 2015 et ne correspondent plus aux données figurants dans les états financiers de 2015. Conformément à IFRS 3, les ajustements sur l'évaluation des acquisitions de 2015, via le processus d'allocation du prix d'acquisition, ont été effectués durant l'année 2016 (voir détail dans la note 2.3).

(1) Juste valeur des plans de paiements sur la base d'actions.

(2) La dépréciation des impôts différés actifs français a partiellement impacté les capitaux propres

1. Présentation générale

Technicolor est un leader des services pour l'industrie "Media & Entertainment", développant et monétisant des technologies vidéo et audio de nouvelle génération. Voir la Note 3.1 qui détaille les segments opérationnels du Groupe.

Dans les notes aux états financiers consolidés ci-après, les termes « groupe Technicolor », « le Groupe » et « Technicolor » définissent Technicolor SA et ses filiales consolidées. « Technicolor SA » ou « la Société » définissent la société mère du groupe Technicolor.

1.1. Principaux événements de l'exercice

Refinancement de la dette

Le 16 décembre 2016, Technicolor a émis un nouvel emprunt à terme de 450 millions d'euros avec une échéance à l'horizon 2023 et un taux d'intérêt EURIBOR +350 bps avec un plancher à EURIBOR + 0.00%. Les disponibilités obtenues ont été utilisées pour rembourser partiellement l'emprunt à terme existant à échéance 2020 et en particulier la portion émise en dollars US (voir Note 8.3 pour plus de détail).

L'objectif de ce refinancement était principalement de permettre à Technicolor d'emprunter à moindre coût, d'étendre la maturité de sa dette, de bénéficier de plus de flexibilité et de diversifier les détenteurs de sa dette.

1.2. Description des principes comptables appliqués par le groupe

1.2.1. Principes d'élaboration

Ces états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards, "IFRS") en vigueur au 31 décembre 2016 et adoptées par l'Union européenne au 22 février 2017.

Les normes comptables internationales approuvées par l'Union européenne sont disponibles sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_en.htm.

Ces états financiers sont présentés en euros et, sauf indication contraire, arrondis au million le plus proche.

Les comptes consolidés de Technicolor ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Technicolor SA le 22 février 2017. Conformément à la législation française, les états financiers consolidés seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires du Groupe lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires devant se tenir en mai 2017.

Les principes comptables suivis par le Groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe l'année précédente à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants qui ont été appliqués pour la première fois en 2016 (voir Note 1.2.2.2).

1.2.2. Transition IFRS et nouvelles normes

1.2.2.1. Principales options comptables retenues par le Groupe pour la préparation du bilan à la date de transition en 2004

La norme IFRS 1, Première adoption des IFRS, prévoit un certain nombre d'exemptions possibles lors de l'établissement des premiers états financiers consolidés IFRS. Le Groupe a choisi d'appliquer les principales options suivantes rendues possibles par IFRS 1 :

Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon IFRS 3 les regroupements d'entreprises survenus avant le 1^{er} janvier 2004.

Ecarts de conversion

Le Groupe a opté pour le reclassement en « réserves consolidées » au 1^{er} janvier 2004 des écarts de conversion cumulés relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères, après prise en compte des retraitements IFRS sur les capitaux propres d'ouverture. Le montant des écarts de conversion a donc été ramené à zéro à cette date. En cas de cession ultérieure de ces filiales, le résultat de cession n'incorporera pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1^{er} janvier 2004 mais prendra en compte les écarts de conversion générés à partir de cette date.

1.2.2.2. Nouvelles normes, amendements et interprétations

Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur et appliqués au 1^{er} janvier 2016

| Nouvelles normes et interprétations | Principales dispositions |
|--|--|
| Amendements à IAS 16 et IAS 38 | IAS 16 et IAS 38 posent toutes deux le principe suivant : la base d'amortissement et de dépréciation correspond à la consommation des avantages économiques futurs d'un actif. L'IASB a précisé que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus n'est pas appropriée pour les actifs corporels, car les revenus générés par une activité qui inclut l'utilisation d'un actif reflètent, en général, des facteurs autres que la consommation des avantages économiques liés à cet actif. L'IASB a précisé également que le revenu est, en général, présumé être une base inappropriée pour mesurer la consommation des avantages économiques liées à un actif incorporel. Cette présomption peut, cependant, être réfutée dans certaines circonstances limitées. Le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif. |
| Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 | Ces amendements fournissent des clarifications sur la méthode de consolidation des sociétés d'investissement. Le Groupe n'a pas eu d'impact significatif dans la mesure où le Groupe n'a pas de société d'investissement significatives. |
| Amendements à IFRS 11 - Accords conjoints | Ces amendements fournissent des clarifications sur la comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans les opérations conjointes. Le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif. |
| Amendements à IAS 19 - Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel | Si le montant des contributions ne dépend pas du nombre d'années de service, les contributions peuvent (mais ne doivent pas) être comptabilisées comme une réduction du coût des services rendus dans la période au cours de laquelle les services correspondants sont rendus, au lieu de rattacher les cotisations aux périodes de service. Si le montant des contributions des membres du personnel ou des tiers dépend du nombre d'années de service, alors les contributions doivent être comptabilisées comme une réduction du coût des services rendus selon la même méthode que celle utilisée en application de l'IAS 19.70 pour les droits à prestation bruts, c'est-à-dire selon la formule de calcul des cotisations du régime ou de manière linéaire. Le Groupe n'a pas eu d'impact significatif. |
| Amendements à IAS 1 - Présentation des états financiers | Ces amendements ont pour but d'améliorer l'information contenue dans les états financiers en insistant sur la notion de matérialité. |
| Amélioration des normes IFRS 2012-2014 | Ces amendements font partie du programme annuel d'amélioration de l'IASB. |

Normes, amendements et interprétations qui n'ont pas été appliqués par anticipation par Technicolor ou qui ne sont pas encore entrés en vigueur

| Nouvelles normes et interprétations | Date d'application | Principales dispositions |
|---|---|--|
| IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients | Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 | <p>IFRS 15 spécifie comment et quand comptabiliser le chiffre d'affaires. La norme propose une méthodologie en cinq étapes qui s'applique à tous les contrats conclus avec des clients.</p> <p>L'IASB a publié en avril 2016 certaines clarifications sur la façon dont cette méthodologie doit être appliquée.</p> <p>Le Groupe a conduit une analyse préliminaire des impacts de cette norme sur les principaux contrats pour deux de ses segments d'activité (Technologie et Maison Connectée).</p> <p>Notre analyse n'a pas identifié d'impact significatif.</p> <p>Le segment Services Entertainment sera analysé durant le premier semestre 2017 mais, compte tenu de la nature de l'activité, nous n'attendons pas non plus d'impact significatif.</p> <p>En conséquence, le Groupe n'attend pas de changement significatif dans la façon dont le chiffre d'affaires est reconnu.</p> <p>Le Groupe prévoit d'appliquer la méthode de l'impact cumulatif à la date de transition sans ajustement rétrospectif des périodes comparatives tel que permis par la norme IFRS 15.</p> |
| IFRS 9 - Instruments financiers | Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 | <p>IFRS 9 a été publiée le 24 juillet 2014 en remplacement de la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. La norme présente les règles applicables en matière de comptabilisation et de décomptabilisation, de classification, de dépréciation, d'évaluation des instruments financiers et de comptabilité de couverture. La norme introduit une approche unique d'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels.</p> <p>Le Groupe est en cours d'analyse des impacts potentiels.</p> |
| IFRS 16 – Contrats de location | Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 | <p>IFRS 16 précise comment mesurer, comptabiliser et présenter les contrats de location. La norme prévoit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location, imposant au locataire de reconnaître un droit d'utilisation de l'actif loué en contrepartie d'une dette de location pour tous les contrats de location à l'exception des contrats ne dépassant pas 12 mois ou ceux dont l'actif loué a une faible valeur.</p> <p>Les bailleurs continuent de différencier les baux financiers des baux opérationnels en appliquant une méthodologie comparable à la précédente norme, IAS 17.</p> <p>Le Groupe a préparé un plan d'action pour les années à venir.</p> <p>L'année 2017 commencera par l'identification des baux concernés, la collecte des informations nécessaires et l'estimation des probabilités de renouvellement. D'ici la fin de 2017, selon la matérialité des données collectées, nous serons en mesure de déterminer la méthode de transition la plus appropriée.</p> |
| Amendements à IAS 7 – Etat des flux de trésorerie | Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 | <p>Ces amendements visent à clarifier IAS 7 afin d'améliorer l'information fournies aux utilisateurs des états financiers sur l'activité financière d'une entité.</p> <p>Ces amendements n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne.</p> |
| Amendements à IAS 12 – Impôts sur le résultat | Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 | <p>Ces amendements incluent des clarifications et un exemple illustratif relatifs à la reconnaissance des actifs d'impôts différés sur les instruments financiers évalués à leur juste valeur.</p> <p>Ces amendements n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne.</p> |
| Amendements à IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions | Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 | <p>Ces amendements clarifient la classification et l'évaluation des paiements fondés sur des actions et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La comptabilisation d'opérations dont le paiement est fondé sur des actions, qui sont réglées en trésorerie et qui incluent des conditions de performance, - La classification de paiements fondés sur des actions avec des règlements nets et - La comptabilisation de la modification de paiements fondés sur des actions de options de paiement en trésorerie, à options de paiement en capitaux propres. <p>Ces amendements n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne.</p> |
| Amélioration des normes IFRS 2014-2016 | Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 | <p>Ces amendements font partie du programme annuel d'amélioration de l'IASB.</p> <p>Ces amendements n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne.</p> |

1.2.3. Principes comptables du groupe sujets à estimations et jugements

Les informations IFRS présentées dans ces états financiers consolidés ont été élaborées selon le principe du coût historique avec quelques exceptions pour différents actifs et passifs pour lesquels des dispositions spécifiques prévues par les IFRS ont été appliquées :

- Les actifs non-financiers sont initialement reconnus à leur coût d'acquisition ou de construction incluant les coûts directement attribuables à la livraison et à la mise en service de l'actif tel que prévu par la direction du Groupe. Les actifs à long-terme sont ensuite évalués au coût amorti : le coût historique diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.
- Les actifs et passifs financiers sont initialement reconnus à leur juste valeur ou au coût amorti (voir Note 8.1).

La préparation des comptes consolidés établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés de l'actif et du passif ainsi que les montants des charges et produits enregistrés durant la période dans les comptes consolidés. Ces estimations et hypothèses peuvent contenir un certain degré d'incertitude.

La Direction base ces estimations sur des données historiques comparables et sur différentes autres hypothèses qui, au regard des circonstances, sont jugées les plus raisonnables et pertinentes. Les circonstances et les résultats futurs peuvent différer de ces hypothèses et estimations.

La Direction revoit ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés les plus raisonnables et pertinents pour la détermination de la juste valeur des actifs et passifs et des produits et charges.

La Direction présente ci-après les principes comptables utilisés par le Groupe lors de la préparation des comptes consolidés qui nécessitent la mise en œuvre de jugements et d'estimations ayant un impact significatif sur les comptes consolidés :

- Perte de valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée (voir Notes 4.1 et 4.4) ;
- Détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Note 4.2 et 4.3) ;
- Reconnaissance des actifs d'impôts différés (voir Note 6.2) ;
- Détermination des hypothèses actuarielles utilisées pour l'actualisation des provisions pour retraite et avantages assimilés (voir Note 9.2) ;
- Estimation des risques et litiges (voir Note 10) ;
- Détermination des redevances à payer (voir Note 5.1.4).

1.2.4. Conversion des transactions en devises

Conversion des états financiers exprimés en devises

Les états financiers de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- Les actifs et passifs des sociétés étrangères sont convertis en euro au taux de change de clôture ;
- Les produits et les charges sont convertis en euro au taux de change moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement dans les autres éléments du Résultat Global.

Comptabilisation des transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la date de clôture du bilan, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat consolidé en produit ou perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change historique en vigueur à la date de transaction.

Les principaux cours de clôture et cours moyens retenus sont indiqués dans le tableau ci-dessous (présentant une unité d'euro convertie en devise étrangère) :

| | Taux de clôture | | Taux moyen | |
|-----------------------|-----------------|--------|------------|--------|
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| Dollar US (US\$) | 1,0526 | 1,0933 | 1,1029 | 1,1076 |
| Livre sterling (GBP) | 0,8575 | 0,7378 | 0,8223 | 0,7244 |
| Dollar Canadien (CAD) | 1,4189 | 1,5173 | 1,4586 | 1,4224 |

Le taux moyen est déterminé en calculant la moyenne des taux de clôture mensuels sur l'année, sauf si la méthode crée des distorsions matérielles.

2. Périmètre de consolidation

2.1. Périmètre et méthode de consolidation

Filiales

Toutes sociétés qui sont contrôlées par le groupe (y compris les entités ad hoc), c'est-à-dire dans lesquelles le groupe a le pouvoir de décider des politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir les bénéfices des activités, sont des filiales du Groupe et sont intégrées globalement. Le contrôle est présumé exister dès lors que le Groupe détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote d'une société (sont pris en compte les droits de votes existants et les droits de votes potentiels immédiatement exerçables ou convertibles) et qu'il n'y a aucun autre actionnaire qui détient un droit significatif lui permettant d'exercer un veto ou de bloquer les décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle prises par le Groupe. Les entités ad hoc qui satisfont les critères énoncés par IFRS10 sont également consolidés par intégration globale, quelle que soit leur forme juridique, quand bien même le Groupe ne détient aucun titre dans ces entités.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une société sur laquelle le Groupe exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale ni une co-entreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions liées aux politiques opérationnelle et financière de l'entreprise sans détenir ni le contrôle exclusif, ni le contrôle conjoint sur ces politiques. Les participations dans les entreprises associés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IFRS11. L'écart d'acquisition lié à ces sociétés est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Co-Entreprises

Une co-entreprise résulte d'un accord contractuel par lequel le Groupe et d'autres partenaires s'entendent pour mener une activité économique dans le cadre d'un contrôle conjoint. Les participations dans de telles sociétés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 1er Janvier 2012 conformément à la norme IFRS11.

Les comptes consolidés Technicolor, établis au 31 décembre 2016 et 2015 regroupent les comptes des sociétés contrôlées exclusivement, en contrôle conjoint ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Leur répartition géographique est présentée ci-dessous et les principales entités sont listées en Note 14.

| Nombre de sociétés au 31 Décembre 2016 | FRANCE | EUROPE (hors France) | USA | AUTRES | TOTAL |
|---|---------------|---------------------------------|------------|---------------|--------------|
| Société mère et filiales consolidées | 21 | 42 | 23 | 35 | 121 |
| Sociétés mises en équivalence | 1 | - | 1 | 4 | 6 |
| TOTAL | 22 | 42 | 24 | 39 | 127 |

| Nombre de sociétés au 31 Décembre 2015 | FRANCE | EUROPE (hors France) | USA | AUTRES | TOTAL |
|---|---------------|---------------------------------|------------|---------------|--------------|
| Société mère et filiales consolidées | 21 | 44 | 25 | 39 | 129 |
| Sociétés mises en équivalence | 1 | - | 5 | 4 | 10 |
| TOTAL | 22 | 44 | 30 | 43 | 139 |

Conformément à la norme IFRS 12, les informations suivantes sont présentées : Les jugements importants de la Direction du Groupe dans la détermination du contrôle d'une entité même s'il n'en détient pas les droits de vote sont présentés ci-dessous :

Depuis juin 2013, Tech Finance est consolidé à 100%. La seule activité de Tech Finance consiste à prêter les fonds qu'il reçoit de tierces parties à Technicolor. Tous changements substantiels du prêt et de l'emprunt de Tech Finance ne peuvent résulter que de la décision de Technicolor de rembourser par anticipation ou de modifier les caractéristiques de la dette. De même, les revenus de Tech Finance ne lui permettent pas de mener ou de financer une autre activité quelle qu'elle soit.

Le management a analysé son influence envers Tech Finance en conformité avec les règles et définitions d'IFRS 10 révisée. Il a été conclu, à la suite d'une analyse sur le contrôle, le rendement et la capacité à allouer les rendements de Tech Finance, que ce véhicule d'investissement doit rester dans le périmètre du Groupe. Les actifs et passifs de Tech Finance correspondent uniquement à ceux liés au refinancement de la dette (voir Note 8.3).

Depuis 2015, Avec 51% des parts dans Technicolor Animation Productions (anciennement Ouido Productions), Technicolor détient le contrôle sur l'activité de cette filiale et applique la méthode de la consolidation par intégration globale. En 2016, Technicolor a acquis les intérêts minoritaires dans cette filiale.

2.2. Changements dans le périmètre de consolidation en 2016

Exercice de l'option de vente accordée aux minoritaires de Ouido Productions

Le 21 janvier 2015, Technicolor a acquis 51% de Ouido Productions, une société d'animation basée à Paris sous la forme d'une augmentation de capital à hauteur d'1 million d'euros.

Selon le pacte d'actionnaires, Technicolor a acquis les 49% restant le 21 janvier 2016 (un an après la date d'acquisition initiale) pour un montant d'1 million d'euros, avec un complément maximum de prix de 7 millions d'euros à payer d'ici 2021 selon la performance de la société à sortir de nouvelles séries animées. Le complément de prix probable a été estimé à 4 millions d'euros après actualisation au 31 décembre 2015 et réduit à 2 millions d'euros pour l'allocation finale du prix d'acquisition suite au retard identifié sur des projets de production.

Une dette à hauteur de 5 millions d'euros a déjà été reconnue au 31 décembre 2015 du fait de l'option de vente accordée aux minoritaires ainsi que du complément de prix probable de 4 millions d'euros estimé au 31 décembre 2015 et considéré comme la meilleure estimation de la Direction. L'écart d'acquisition de 7 millions d'euros reconnu au 31 décembre 2015 a par conséquent été réduit à 5 millions d'euros pour l'allocation finale du prix d'acquisition. Parallèlement la dette a été réduite de 2 millions d'euros.

Le 22 janvier 2016, la société Ouido Productions a été renommée Technicolor Animation Productions.

Cession de Media-Navi

Le 29 janvier 2016, Technicolor a vendu l'activité M-Go à Fandango Media LLC, une filiale de Comcast Corporation, pour un prix de vente de 12 millions de dollar US (11 millions d'euros) après ajustement du besoin en fonds de roulement.

L'activité M-Go comptait 109 employés au 31 décembre 2015.

Les impacts de cette transaction sont détaillés ci-dessous :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Activité M-Go |
|--|----------------------|
| Actif net cédé | |
| Actifs immobilisés | 21 |
| Autres actifs | 2 |
| Autres dettes | (9) |
| Total actif net cédé | 14 |
| Part des minoritaires dans l'actif net cédé | 1 |
| Part de Technicolor dans l'actif net cédé | 13 |
| Paielement reçu | 11 |
| Frais liés à la cession | - |
| Ecarts de conversion recyclés en résultat | 1 |
| Perte de cession | (1) |

2.3. Changements dans le périmètre de consolidation en 2015

Trois acquisitions sont été effectuées au second semestre 2015 : l'activité de terminaux domotiques et de solutions vidéos de Cisco (Cisco Connected Devices – CCD), The Mill et les activités nord-américaine de réplcation et de distribution de DVD et de disque Blu-ray™ de Cinram (Cinram NA).

2.3.1. Allocation du prix d'acquisition des principales acquisitions de 2015

2.3.1.1. Retraitement de l'information comparative de 2015

En 2016, Technicolor a effectué l'allocation du prix des trois acquisitions citées ci-dessus.

Conformément à IFRS 3, le bilan d'ouverture a été ajusté et certains actifs incorporels ont été reconnus comme si la comptabilisation du regroupement d'entreprises avait été achevée à la date d'acquisition avec un rattrapage de l'amortissement à hauteur de 6 millions d'euros pour la période allant de la date d'acquisition au 31 décembre 2015. Les informations comparatives de 2015 présentées reflètent les ajustements des montants 2015 provisoires présentés l'année dernière.

Retraitement de la situation financière consolidée comparative de 2015

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2015, publié | Allocation du prix d'acquisition de CCD | Allocation du prix d'acquisition de The Mill | Allocation du prix d'acquisition de Cinram NA | Allocation du prix d'acquisition de Ouido Prod | Rattrapage de l'amortissement et de l'impôt différé | Ecart de conversion | 31 décembre 2015, ajusté |
|--|--------------------------|---|--|---|--|---|---------------------|--------------------------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Ecart d'acquisition | 1 221 | (86) | (96) | (38) | (2) | - | 4 | 1 003 |
| Immobilisations incorporelles | 454 | 186 | 134 | 38 | - | (6) | (3) | 803 |
| Immobilisations corporelles | 302 | 2 | - | - | - | - | - | 304 |
| Impôts différés actifs | 365 | 19 | - | 15 | - | 72 | 1 | 472 |
| Stocks et en-cours | 311 | (14) | - | - | - | - | - | 297 |
| Clients et effets à recevoir | 704 | 5 | - | - | - | - | - | 709 |
| Autres actifs ⁽¹⁾ | 559 | 3 | - | - | - | - | - | 562 |
| Trésorerie | 385 | - | - | - | - | - | - | 385 |
| TOTAL ACTIF | 4 301 | 115 | 38 | 15 | (2) | 66 | 2 | 4 535 |
| CAPITAUX PROPRES ET PASSIF | | | | | | | | |
| Capitaux propres | 666 | - | - | - | - | 68 | 3 | 737 |
| Provisions pour retraites et avantages assimilés | 382 | - | - | - | - | - | - | 382 |
| Provisions | 150 | 29 | - | - | - | - | - | 179 |
| Dettes financières courantes et non courantes | 1 293 | - | - | - | - | - | - | 1 293 |
| Impôts différés passifs | 126 | 72 | 36 | 15 | - | (2) | - | 247 |
| Fournisseurs et effets à payer | 746 | (1) | - | - | - | - | - | 745 |
| Provisions pour dettes sociales | 166 | (2) | 2 | - | - | - | - | 166 |
| Autres dettes ⁽²⁾ | 772 | 17 | - | - | (2) | - | (1) | 786 |
| TOTAL PASSIF | 4 301 | 115 | 38 | 15 | (2) | 66 | 2 | 4 535 |

(1) Les autres actifs incluent les autres actifs financiers et d'exploitation courants et non-courants, les titres des sociétés mises en équivalence, les actifs financiers disponibles à la vente, les créances d'impôt et les actifs destinés à être cédés. Les autres actifs incluent un ajustement après-clôture du prix de CCD pour 9 millions d'euros.

(2) Les autres dettes incluent les autres dettes financières et d'exploitation courantes et non-courantes, les dettes d'impôts courantes et les passifs liés aux actifs destinés à être cédés.

Retraitement du résultat consolidé comparatif de 2015

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2015, publié | CCD rattrapage de l'amortissement et de l'impôt différé | The Mill rattrapage de l'amortissement et de l'impôt différé | Cinram NA rattrapage de l'amortissement et de l'impôt différé | 31 décembre 2015, ajusté |
|--|--------------------------|---|--|---|--------------------------|
| Chiffre d'affaires | 3 652 | - | - | - | 3 652 |
| Coût de l'activité ⁽¹⁾ | (2 818) | (2) | (2) | (1) | (2 823) |
| Marge brute | 834 | (2) | (2) | (1) | 829 |
| Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies⁽²⁾ | 264 | (3) | (2) | (1) | 258 |
| Charges financières nettes | (87) | - | - | - | (87) |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | (1) | - | - | - | (1) |
| Impôt sur les résultats ⁽³⁾ | (55) | 51 | 23 | - | 19 |
| Résultat net des activités poursuivies | 121 | 48 | 21 | (1) | 189 |
| Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession | (43) | - | - | - | (43) |
| Résultat net de l'exercice | 78 | 48 | 21 | (1) | 146 |

(1) Le coût de l'activité inclue les amortissements liés aux relations contractuelles avec les clients.

(2) Le résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies est ajusté pour inclure l'amortissement des relations contractuelles avec les clients et l'amortissement de la technologie acquise auprès de Cisco pour respectivement 2 million d'euros et 1 million d'euros.

(3) L'impôt sur les résultats a été ajusté du rattrapage de l'impôt différé.

2.3.1.2. Allocations du prix d'acquisition

Les acquisitions suivantes sont consolidées par intégration globale et selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » (voir la Note 4.1). Les allocations de prix d'acquisition sont présentées au taux du jour des acquisitions.

Aucune mise à jour de l'allocation du prix d'achat de Mikros Image réalisée en 2015 n'a été nécessaire en 2016. La mise à jour de la répartition du prix d'achat de Ouido Productions réalisé en 2015 liée au possible complément de prix est présenté dans la Note 2.2.

Cisco Connected Devices

Le 20 novembre 2015, Technicolor a acquis l'activité Cisco Connected Devices ("CCD") pour un montant de 532 millions de dollar US (soit l'équivalent de 498 millions d'euros, au taux de change du 20 novembre 2015).

L'allocation du prix d'acquisition aux actifs intangibles identifiés a été effectuée en 2016 avec l'assistance d'un évaluateur externe indépendant. Les actifs suivants ont ainsi été identifiés :

- Relations clients pour 123 millions d'euros avec une durée de vie de 8 ans (amortissement de 15 millions d'euros par an) ;
- Technologie (existante et en cours de développement) pour une valeur totale de 63 millions d'euros avec une durée de vie de 3 ou 4 ans (amortissement moyen de 15 millions d'euros par an).

Selon IFRS 3, les actifs identifiés ci-dessus ont été reconnus comme si la comptabilisation du regroupement d'entreprises avait été finalisée à la date d'acquisition avec un rattrapage des amortissements pour la période allant du 20 novembre 2015 au 31 décembre 2015 pour un montant total de 3 millions d'euros. Les informations comparatives de 2015 présentées reflètent ces ajustements aux montants 2015 provisoires présentés l'année dernière.

L'écart d'acquisition a été augmenté de 53 millions d'euros (au taux de change du 20 novembre 2015) avec la reconnaissance d'impôts différés passifs liés aux actifs identifiés ci-dessus, nets des impôts différés actifs liés à l'écart d'acquisition amortissable fiscalement aux Etats-Unis.

Les impôts différés actifs préexistants de Technicolor sur le périmètre fiscal américain, précédemment dépréciés à 100%, ont été reconnus à hauteur des impôts différés passifs nets identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition, générant un ajustement positif sur le produit d'impôt différé de 51 millions d'euros par rapport aux montants 2015 provisoires qui avaient été présentés dans les états financiers de l'année dernière.

| <i>(en millions d'euros converti au taux de change du 20 Novembre 2015)</i> | Valeur nette comptable avant l'acquisition | Ajustement à la juste valeur | Juste valeur |
|--|---|-------------------------------------|---------------------|
| Actif net acquis | | | |
| Immobilisations corporelles | 6 | 2 | 8 |
| Immobilisations incorporelles | - | 186 | 186 |
| Besoin en fonds de roulement | 44 | (29) | 15 |
| Trésorerie | - | - | - |
| Impôts différés actifs | - | 19 | 19 |
| Provisions | (26) | (29) | (55) |
| Impôts différés passifs | - | (72) | (72) |
| Total actif net acquis | 24 | 77 | 101 |
| Prix d'acquisition (avant ajustements post-clôture) | | | 498 |
| Ajustement post-clôture | | | (9) |
| Total prix d'acquisition payé | | | 489 |
| Ecart d'acquisition après ajustement du prix | | | 388 |

The Mill

Le 15 septembre 2015, Technicolor a acquis le groupe The Mill pour un total de 48 millions de livres sterling (soit l'équivalent de 66 millions d'euros au taux de change du 15 septembre 2015).

En outre, conformément à l'accord, Technicolor a remboursé les emprunts existants du groupe The Mill pour un montant de 98 millions de dollars et 74 millions de livres sterling (soit l'équivalent de 187 millions d'euros au taux de change du 15 septembre 2015).

L'allocation du prix d'acquisition aux actifs intangibles identifiés a été effectuée en 2016 avec l'assistance d'un évaluateur externe indépendant. Les actifs suivants ont ainsi été identifiés :

- Relations clients pour 109 millions d'euros avec une durée de vie de 12 ans (amortissement de 9 millions d'euros par an) ;
- La marque « The Mill » pour 25 millions d'euros avec une durée de vie indéterminée.

Selon IFRS 3, les actifs identifiés ci-dessus ont été reconnus comme si la comptabilisation du regroupement d'entreprises avait été finalisée à la date d'acquisition avec un rattrapage des amortissements pour la période allant du 15 septembre 2015 au 31 décembre 2015 pour un montant total de 2 millions d'euros. Les informations comparatives de 2015 présentées reflètent ces ajustements aux montants 2015 provisoires présentés l'année dernière.

L'écart d'acquisition a été augmenté de 36 millions d'euros avec la reconnaissance d'impôts différés passifs liés aux actifs identifiés ci-dessus.

Les impôts différés actifs préexistants de Technicolor sur le périmètre fiscal américain, précédemment dépréciés à 100%, ont été reconnus à hauteur des impôts différés passifs nets identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition, générant un ajustement positif sur le produit d'impôt différé de 23 millions d'euros par rapport aux montants 2015 provisoires qui avaient été présentés dans les états financiers de l'année dernière.

| <i>(en millions d'euros converti au taux de change du 15 Septembre 2015)</i> | Valeur nette comptable avant l'acquisition | Ajustement à la juste valeur | Juste valeur |
|--|---|-------------------------------------|---------------------|
| Actif net acquis | | | |
| Immobilisations corporelles | 22 | - | 22 |
| Immobilisations incorporelles | - | 134 | 134 |
| Besoin en fonds de roulement | 10 | (2) | 8 |
| Trésorerie | 7 | - | 7 |
| Dettes financières ⁽¹⁾ | (187) | - | (187) |
| Impôts différés passifs | - | (36) | (36) |
| Total actif net acquis | (148) | 96 | (52) |
| Prix d'acquisition (après ajustements post-clôture) | | | 66 |
| Total prix d'acquisition payé | | | 66 |
| Ecart d'acquisition après ajustement préliminaire du prix | | | 118 |

(1) Conformément à l'accord, la dette financière existante des activités de The Mill a été intégralement remboursée par Technicolor à la date d'acquisition

Acquisition des activités de répllication et de distribution de DVD et de disques Blu-ray™ de Cinram

Le 12 novembre 2015, Technicolor a acquis pour 44 millions dollar US (équivalent à 40 millions d'euros au taux de change en vigueur au 12 novembre 2015) les actifs nord-américains de Cinram Group, Inc. relatifs à la répllication et la distribution de DVD et de disques Blu-ray™ pour fournir deux studios majeurs.

De plus, et conformément aux dispositions de l'accord, Technicolor a payé la dette existante pour un montant de 21 millions de dollars US (équivalent à 19 millions d'euros au taux de change en vigueur au 12 novembre 2015).

L'allocation du prix d'acquisition aux actifs intangibles identifiés a été effectuée en 2016 avec l'assistance d'un évaluateur externe indépendant. Par conséquent la relation clients a été valorisé à 38 millions d'euros avec une durée de vie de 10 ans (amortissement de 4 millions d'euros par an).

Selon IFRS 3, les actifs identifiés ci-dessus ont été reconnus comme si la comptabilisation du regroupement d'entreprises avait été finalisée à la date d'acquisition avec un rattrapage des amortissements pour la période allant du 12 novembre 2015 au 31 décembre 2015 pour un montant total de 1 millions d'euros. Les informations comparatives de 2015 présentées reflètent ces ajustements aux montants 2015 provisoires présentés l'année dernière.

L'impôt différé passif lié à l'actif incorporel identifié dans l'allocation du prix d'acquisition ci-dessus est compensé par l'actif d'impôt différé lié à l'écart d'acquisition fiscalement déductible. Par conséquent, cette acquisition n'a pas généré d'ajustement du produit d'impôt différé au montant provisoire de 2015 présenté dans les états financiers de l'exercice précédent.

| <i>(en millions d'euros converti au taux de change du 12 Novembre 2015)</i> | Valeur nette comptable avant l'acquisition | Ajustement à la juste valeur | Juste valeur |
|---|---|-------------------------------------|---------------------|
| Actif net acquis | | | |
| Immobilisations corporelles | 20 | - | 20 |
| Immobilisations incorporelles | - | 38 | 38 |
| Besoin en fonds de roulement | (4) | - | (4) |
| Trésorerie | - | - | - |
| Dettes financières ⁽¹⁾ | (19) | - | (19) |
| Impôts différés actifs | - | 15 | 15 |
| Impôts différés passifs | - | (15) | (15) |
| Total Actif net acquis | (3) | 38 | 35 |
| Prix d'acquisition (après ajustements post-clôture) | | | 40 |
| Total prix d'acquisition payé | | | 40 |
| Ecart d'acquisition après ajustement préliminaire du prix | | | 5 |

(1) Conformément à l'accord, la dette financière existante des activités de Cinram a été intégralement remboursée par Technicolor à la date d'acquisition

2.3.2. Principales cessions

Digital Cinema

Le 4 Juin 2015, Technicolor a conclu un accord avec Deluxe pour son activité de Cinéma Numérique selon lequel, Technicolor a cédé à Deluxe ses activités mondiales (à l'exception de la France) de Cinéma Numérique pour un prix minimum de 24 millions de dollars US (soit 19 millions d'euros au taux moyen de 2015, après discount), à payer sur trois ans.

Les actifs immobilisés transférés au partenaire s'élèvent à 7 millions d'euros, et Technicolor a contribué à hauteur de 4 millions d'euros en trésorerie. Le gain total lié à cette cession s'élevait à 5 millions d'euros au 31 décembre 2015, après déduction des frais payés pour (1) million d'euros. Environ 260 employés permanents ont été transférés.

En 2015, les impacts de cette transaction sont détaillés ci-dessous :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Digital Cinema |
|--|-----------------------|
| Actif net cédé | |
| Immobilisations | (7) |
| Apports en trésorerie au partenaire | (4) |
| Total passif/(actif) net cédé | (11) |
| Revenu différé comptabilisé sur l'utilisation de la marque Technicolor | (2) |
| Prix de cession à recevoir | 19 |
| Frais liés à la cession | (1) |
| Ecarts de conversion recyclés en résultat | - |
| Gain sur la cession | 5 |

En 2016, 6 million de dollars US (5 millions d'euros au 1er mars 2016) ont été reçus incluant une partie du prix minimal (4 million de dollars US) et un excédent de 2 million de dollars US sur la base du résultat 2015 de l'activité Cinema numérique en partenariat avec Deluxe.

2.4. Titres des sociétés mises en équivalence et participations dans les co-entreprises

Le Groupe possède des titres dans des sociétés consolidées par mise en équivalence et des participations dans des co-entreprises (voir Note 14).

L'impact des sociétés mises en équivalence et des participations dans les co-entreprises est détaillée dans le tableau suivant :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Actifs nets « part du Groupe » | | Résultat net « part du Groupe » | |
|---|---------------------------------------|-------------|--|-------------|
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| Principales participations dans les entreprises associées | 2 | 13 | 2 | 3 |
| Principales participations dans les co-entreprises | 1 | 3 | (1) | (4) |
| Total | 3 | 16 | 1 | (1) |

L'intégralité des sociétés et des co-entreprises mises en équivalence sont des entreprises non cotées. Aucune entreprise associée ni aucune co-entreprise n'est individuellement significative pour le Groupe.

Les états financiers consolidés comprennent des opérations effectuées par le Groupe avec les sociétés mises en équivalence et les co-entreprises. Ces opérations sont effectuées dans des conditions normales de marché.

En 2015, les transactions effectuées par le Groupe avec les sociétés mises en équivalence et les co-entreprises impactaient les créances client pour 1 million d'euros, les dettes fournisseurs pour 2 millions d'euros et les charges pour 4 millions d'euros et étaient principalement liés à SV Holdco.

En 2016, il n'y a pas eu de transactions significatives.

3. Information par segment et par zone géographique

3.1. Information par segment

Le Comité Exécutif du Groupe prend ses décisions opérationnelles et mesure les performances sur la base de trois types d'activités. Ces activités constituent donc les segments opérationnels reportables du Groupe selon IFRS 8 et sont les suivants : Maison Connectée, Services Entertainment et Technologie. L'ensemble des activités résiduelles (en particulier les fonctions centrales non allouées) est présenté au sein d'un segment « Autres » comme un élément de réconciliation.

Suite à la cession de l'activité M-Go en janvier 2016 et à l'abandon de l'activité Virdata, le Groupe a transféré ces activités, précédemment reportées dans le segment « Technologie », dans le segment « Autres ». Par conséquent, l'information a également été retraitée pour 2015.

Maison Connectée

Le segment Maison Connectée offre une large gamme de solutions aux opérateurs de télévision payante et aux opérateurs de réseaux pour la transmission de contenus vidéo numériques, de données, de sons et de services liés à la domotique grâce à la conception et à la distribution de produits comme les décodeurs numériques, les passerelles haut débit, les tablettes sans fil gérées par les opérateurs et d'autres appareils connectés, ainsi que des logiciels de communication multi-dispositifs et des services professionnels connexes.

Le segment Maison Connectée génère ses revenus de la vente de biens et de services.

Services Entertainment

Le segment Services Entertainment est organisé autour des divisions suivantes :

- Services DVD ;
- Services de Production qui incluent les activités d'effets visuels, d'animation et de post-production du Groupe.

Le segment Services Entertainment accompagne les créateurs de contenu, de la création à la postproduction (Services de Production), tout en offrant des solutions de répliquations et de distributions à l'échelle mondiale (Services DVD).

Le segment Services Entertainment génère ses revenus de la vente de biens et de services.

Technologie

Le segment Technologie s'organise autour des divisions suivantes :

- Licences de brevets ;
- Licence de marque et technologie ;
- Recherche & Innovation ;

La division Recherche & Innovation comprend l'activité de recherche fondamentale du Groupe, suivie comme un centre de coût.

Les activités Licences de brevets et Licences de marques et technologie génèrent des revenus par l'octroi de licences pour l'utilisation du portefeuille de propriété intellectuelle du Groupe.

Le segment Technologie génère la quasi-totalité de ses revenus par redevances.

Le segment « **Autres** » regroupe :

- les fonctions centrales non allouées qui comprennent l'exploitation et la gestion du siège du Groupe, ainsi que plusieurs autres fonctions contrôlées centralement et qui ne peuvent pas être affectées à une activité particulière dans les trois segments opérationnels, principalement l'Approvisionnement, les Ressources Humaines, l'Informatique, la Finance, le Marketing et la Communication, les Affaires juridiques et la Gestion de l'immobilier ;
- les activités IZON Media, M-GO et Virdata (ces activités sont cédées ou arrêtées)

| <i>(en millions d'euros)</i> | Maison Connectée | Services Entertainment | Technologie ⁽²⁾ | Autres ⁽²⁾ | Eliminations | TOTAL |
|--|--|-----------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|---------------------|--------------|
| | Exercice clos le 31 décembre 2016 | | | | | |
| Compte de résultat | | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 2 637 | 1 966 | 285 | 2 | - | 4 890 |
| Chiffre d'affaires inter-segments | - | 3 | 1 | 1 | (5) | - |
| Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies^(*) | 113 | 76 | 159 | (86) | - | 262 |
| <i>Dont:</i> | | | | | | |
| Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels | (10) | (3) | - | - | - | (13) |
| Coûts de restructuration | (11) | (17) | (24) | (3) | - | (55) |
| Autres produits (charges) | (14) | 8 | 2 | 5 | - | 1 |
| Amortissements et dépréciations | (73) | (147) | (10) | (3) | - | (233) |
| Autres éléments sans contrepartie de trésorerie ⁽¹⁾ | 3 | (3) | (1) | (2) | - | (3) |
| EBITDA ajusté | 218 | 238 | 192 | (83) | - | 565 |
| Etat de la situation financière | | | | | | |
| Actifs sectoriels | 1 522 | 1 755 | 141 | 37 | - | 3 455 |
| Actifs non affectés | | | | | | 926 |
| Total actif consolidé | | | | | | 4 381 |
| Passifs sectoriels | 1 081 | 639 | 145 | 516 | - | 2 381 |
| Passifs non affectés | | | | | | 1 296 |
| Total passif consolidé hors capitaux propres | | | | | | 3 677 |
| Autres informations | | | | | | |
| Investissements nets | (75) | (74) | (1) | (2) | - | (152) |
| Capitaux mis en œuvre | 141 | 693 | 16 | (135) | - | 715 |

(*) Précédemment Résultat des activités poursuivies avant charges financières nettes et impôts.

(1) Principalement la variation de provisions pour risques, litiges et garanties.

(2) Suite à la vente de l'activité MGO en janvier 2016 et à l'abandon de l'activité Virdata, le groupe a transféré ces activités du segment Technologie au segment Autres.

| | Maison Connectée | Services Entertainment | Technologie ⁽²⁾ | Autres ⁽²⁾ | Eliminations | TOTAL |
|--|---|---------------------------|----------------------------|-----------------------|--------------|--------------|
| (en millions d'euros) | Exercice clos le 31 décembre 2015 ⁽³⁾ ajusté | | | | | |
| Compte de résultat | | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 1 451 | 1 676 | 490 | 35 | - | 3 652 |
| Chiffre d'affaires inter-segments | 2 | 4 | - | 1 | (7) | - |
| Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies^(*) | (13) | 22 | 374 | (125) | - | 258 |
| <i>Dont:</i> | | | | | | |
| Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels | (11) | (4) | - | (12) | - | (27) |
| Coûts de restructuration | (4) | (28) | (4) | (3) | - | (39) |
| Autres produits (charges) | (42) | (1) | 1 | (3) | - | (45) |
| Amortissements et dépréciations | (33) | (135) | (18) | (5) | - | (191) |
| Autres éléments sans contrepartie de trésorerie ⁽¹⁾ | 1 | (2) | (1) | (3) | - | (5) |
| EBITDA ajusté | 76 | 192 | 396 | (99) | - | 565 |
| Etat de la situation financière | | | | | | |
| Actifs sectoriels | 1 390 | 1 843 | 210 | 48 | - | 3 491 |
| Actifs non affectés | | | | | | 1 044 |
| Total actif consolidé | | | | | | 4 535 |
| Passifs sectoriels | 874 | 699 | 156 | 460 | - | 2 189 |
| Passifs non affectés | | | | | | 1 609 |
| Total passif consolidé hors capitaux propres | | | | | | 3 798 |
| Autres informations | | | | | | |
| Investissements nets | (44) | (52) | (7) | (3) | - | (106) |
| Capitaux mis en œuvre | 186 | 744 | 79 | (63) | - | 946 |

(*) Précédemment Résultat des activités poursuivies avant charges financières nettes et impôts.

(1) Principalement la variation de provisions pour risques, litiges et garanties.

(2) Suite à la vente de l'activité MGO en janvier 2016 et à l'abandon de l'activité Virdata, le groupe a transféré ces activités du segment Technologie au segment Autres.

(3) Les informations au 31.12.2015 ont été ajustées et ne correspondent pas avec les chiffres publiés dans les états financiers de 2015 car conformément à l'IFRS 3, l'allocation du prix d'acquisition des principales acquisitions de 2015 a été effectuée en 2016 tel que présentée dans la Note 2.3.

Les commentaires suivants sont applicables pour les deux tableaux ci-dessus :

- La ligne « EBITDA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net excluant notamment les autres produits et charges, les dépréciations et les amortissements (y compris l'impact des provisions pour risques, garanties ou litiges) ;
- Les lignes « Total actifs sectoriels » et « Total passifs sectoriels » comprennent tous les actifs et passifs d'exploitation utilisés dans le segment.
- La ligne « Actif non affecté » inclut principalement les actifs financiers, les comptes courants avec les sociétés liées, les actifs d'impôt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les actifs destinés à être cédés ;
- La ligne « Passif non affecté » inclut principalement les passifs financiers et d'impôts ainsi que les passifs destinés à être cédés ;
- La ligne « Investissements nets » correspond aux dépenses liées aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de l'encaissement lié à des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- La ligne « Capitaux mis en œuvre » correspond à la somme des immobilisations corporelles et incorporelles nettes (à l'exception des écarts d'acquisition), du besoin en fonds de roulement d'exploitation et des autres actifs et passifs courants (à l'exception des provisions dont celles pour retraites et avantages assimilés, de l'impôt, des dettes relatives aux acquisitions d'entités et des dettes aux fournisseurs d'immobilisations).

3.2. Chiffre d'affaires et informations par zone géographique

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, en tenant compte du montant de toute remise commerciale ou rabais sur quantités consentis par l'entreprise, y compris l'amortissement des avances sur contrats clients.

Si le montant du paiement différé est significatif, la juste valeur du revenu correspond à la valeur actualisée des paiements futurs à recevoir.

Vente de biens

Les ventes de biens sont comptabilisées lors du transfert des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens, qui survient généralement au moment de l'expédition.

Contrats de service

Le Groupe signe des contrats qui donnent au Groupe un droit exclusif de prestation de service sur une zone géographique spécifique et pour une durée contractuelle (en général de 1 à 5 ans). Ces contrats comprennent des clauses qui définissent le tarif et les volumes des services à fournir, ainsi que d'autres termes et conditions. Le revenu est comptabilisé lors du transfert des risques et des avantages inhérents à la propriété, qui survient généralement, selon les termes spécifiques du contrat, au moment de la duplication ou de la livraison.

Redevances

Les accords de licence prévoient généralement une redevance dont le montant est déterminé à la date de livraison pour chaque produit livré à un tiers par un licencié. Le montant brut des redevances est déterminé sur une base trimestrielle, conformément au contrat de licence.

| (en millions d'euros) | France | Royaume-Uni | Reste de l'Europe | Etats-Unis | Reste de l'Amérique | Asie-Pacifique | Total |
|---------------------------|--------|-------------|-------------------|------------|---------------------|----------------|--------------|
| Chiffre d'affaires | | | | | | | |
| 2016 | 1 141 | 215 | 279 | 2 495 | 569 | 191 | 4 890 |
| 2015 | 1 050 | 208 | 309 | 1 395 | 501 | 189 | 3 652 |
| Actifs sectoriels | | | | | | | |
| 2016 | 652 | 240 | 104 | 1 990 | 338 | 131 | 3 455 |
| 2015 | 741 | 276 | 117 | 1 916 | 327 | 114 | 3 491 |

Le chiffre d'affaires est présenté en fonction de la situation géographique de la société qui émet la facture.

Information sur les principaux clients

Au 31 décembre 2016, deux clients représentent chacun plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe (respectivement 580 million d'euros et 451 millions d'euros).

Au 31 décembre 2015, deux clients représentaient chacun plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe (respectivement 391 millions d'euros et 369 millions d'euros).

3.3. Produits et charges d'exploitation

3.3.1. Frais de recherche et développement

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2016 | 2015 |
|--|--------------|--------------|
| Frais de recherche et de développement, bruts ⁽¹⁾ | (205) | (158) |
| Projets de développement inscrits en immobilisations incorporelles | 49 | 34 |
| Amortissement des actifs incorporels de recherche et de développement ⁽²⁾ | (36) | (29) |
| Subventions reçues ⁽³⁾ | 14 | 24 |
| Frais de recherche et développement, nets des subventions | (178) | (129) |

- (1) Augmentation due au segment Maison Connectée qui a presque doublé son activité en 2016 suite à l'acquisition de CCD
- (2) Dont respectivement 1 et 14 millions d'euros en 2015 et 2016 sont due à l'amortissement des actifs technologiques identifiés dans le cadre de l'Allocation du prix d'acquisition CCD.
- (3) Comprend principalement les crédits d'impôt recherche accordés par l'Etat français.

3.3.2. Frais commerciaux et administratifs et autres produits (charges)

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2016⁽¹⁾ | 2015⁽²⁾ |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Frais commerciaux et de marketing ⁽³⁾ | (170) | (105) |
| Frais généraux et administratifs | (230) | (226) |
| Frais commerciaux et administratifs | (400) | (331) |
| Autres produits (charges) | 1 | (45) |

- (1) En 2016, les frais commerciaux et de marketing comprennent 28 millions d'euros d'amortissement des relations contractuelles avec les clients identifiés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition des principales acquisitions de 2015.
- (2) En 2015, l'amortissement des relations contractuelles avec la clientèle n'était pas classé dans les frais commerciaux et de marketing. Si cela avait été fait, les frais commerciaux et administratifs auraient augmenté de 17 millions d'euros, dont 12 millions d'euros liés à l'amortissement des anciennes relations contractuelles avec les clients et 5 millions d'euros liés à l'amortissement des relations clients identifiées dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition des principales acquisitions de 2015.
- (3) Augmentation due principalement à l'amortissement des relations client pour 40 millions d'euros et à l'augmentation de l'activité Maison Connectée suite à l'acquisition de CCD

En 2015, la ligne « Autres produits (charges) » induit principalement :

- (18) millions d'euros liés à litige dans le segment Maison Connectée ;
- (8) millions d'euros liés à l'accord avec l'Autorité de la concurrence au Brésil ;
- (24) millions d'euros de frais sur les acquisitions ;
- Un gain de 5 millions d'euros sur la cession de Digital Cinéma.

4. Ecarts d'acquisition, Immobilisations corporelles et incorporelles.

4.1. Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :

- La juste valeur des éléments transférés au vendeur ; plus
- Le montant reconnu pour les participations antérieurement détenues ne donnant pas le contrôle dans la société acquise ; plus
- Si le regroupement d'entreprise est réalisé par étapes, la juste valeur de la participation préexistante du Groupe dans la société acquise ; moins
- Le montant net reconnu (généralement à la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

Pour chaque acquisition, sur option, la part détenue par les participations ne donnant pas le contrôle dans la société acquise est mesurée soit à la juste valeur (donc accroissant d'autant l'écart d'acquisition) soit à la quote-part détenue dans les actifs nets identifiables. Lorsque le contrôle est obtenu, les acquisitions ultérieures de titres ou les cessions sans perte de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires.

L'écart d'acquisition est présenté dans la devise de la filiale/entreprise associée acquise, comptabilisé à son coût diminué des pertes de valeur éventuelles et converti en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les frais liés à la transaction, autres que ceux associés à l'émission de dettes ou d'instruments de capitaux propres, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les compléments de prix potentiels sont mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations postérieures de cette juste valeur impactent le compte de résultat, sauf si le complément de prix est classé en capitaux propres.

Le tableau ci-dessous présente la répartition entre chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) des montants d'écarts d'acquisition les plus importants et reflète l'organisation au 31 décembre 2016 (voir Note 4.4 pour plus de détails sur les tests de dépréciation).

| <i>(en millions d'euros)</i> | Maison | Services Entertainment | | Technologie | TOTAL |
|------------------------------------|------------------|-------------------------------|---------------------|--------------------|--------------|
| | Connectée | Services de Production | Services DVD | | |
| Au 31 Décembre 2014 | 50 | 66 | 332 | - | 448 |
| Ecarts de conversion | (8) | 2 | 32 | - | 26 |
| Acquisitions | - | 1 | - | - | 1 |
| Acquisitions de filiales | 474 | 229 | 43 | - | 746 |
| Pertes de valeurs | - | - | - | - | - |
| Autres | - | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2015, publié | 516 | 298 | 407 | - | 1 221 |
| Impact de l'APA* | (86) | (98) | (38) | - | (222) |
| Ecarts de conversion | (1) | 4 | 1 | - | 4 |
| Au 31 décembre 2015, ajusté | 429 | 204 | 370 | - | 1 003 |
| Ecarts de conversion | 13 | (9) | 9 | - | 13 |
| Acquisitions | - | 3 | - | - | 3 |
| Cessions | - | - | - | - | - |
| Pertes de valeurs | - | - | - | - | - |
| Autres | - | - | - | - | - |
| Au 31 Décembre 2016 | 442 | 198 | 379 | - | 1 019 |

*APA : Allocation du prix d'acquisition

4.2. Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement, à des marques, à des droits d'utilisation de brevets, à des projets de développement immobilisés et à des relations contractuelles avec les clients.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Pour les montants significatifs, Technicolor s'appuie sur des évaluateurs indépendants pour déterminer la juste valeur de ces immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées à leur coût d'acquisition et les immobilisations générées en interne à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat majoré de tous les coûts associés et directement attribuables à l'acquisition et à la mise en service de l'immobilisation. Tous les autres coûts, y compris ceux encourus pour générer certains actifs en interne comme les marques, les listes de clients et autres éléments similaires, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité et sont dépréciées en cas de perte de valeur identifiée. Selon la nature et l'utilisation des immobilisations incorporelles, l'amortissement de ces actifs est comptabilisé dans l'un des postes suivants : « Coût de l'activité », « Frais commerciaux et administratifs », « Autres produits (charges) » ou « Frais de recherche et développement ».

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis mais sont rattachés à une UGT et soumis à un test de dépréciation annuellement (voir Note 4.4).

Principe comptable sujets à estimations et jugements

Concernant les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, des estimations et hypothèses significatives sont utilisées pour (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de ces immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène par toutes les entités du Groupe.

Concernant les actifs intangibles à durée de vie indéterminée, des estimations et hypothèses significatives sont utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de ces actifs. (Voir Note 4.4 pour les principes comptables de la perte de valeur sur ces actifs).

| <i>(en millions d'euros)</i> | Marques | Brevets et relations clients | Autres immobilisations incorporelles | Total des immobilisations incorporelles |
|--|----------------|-------------------------------------|---|--|
| Au 31 décembre 2014, net | 222 | 173 | 81 | 476 |
| <i>Brut</i> | 316 | 716 | 254 | 1 286 |
| <i>Amortissements cumulés</i> | (94) | (543) | (173) | (810) |
| Ecarts de conversion | 21 | 14 | 6 | 41 |
| Acquisitions | - | 1 | 47 | 48 |
| Acquisitions de filiales | 2 | - | 6 | 8 |
| Amortissements | - | (34) | (42) | (76) |
| Pertes de valeur d'actifs (Note 4.4) | - | - | (23) | (23) |
| Actifs destinés à être cédés | - | - | (20) | (20) |
| Autres variations | - | - | - | - |
| Publié au 31 décembre 2015, net | 245 | 154 | 55 | 454 |
| <i>Brut</i> | 350 | 710 | 260 | 1 320 |
| <i>Amortissements cumulés</i> | (105) | (556) | (205) | (866) |
| Impact de l'APA* | 25 | 270 | 63 | 358 |
| Rattrapage des amortissements | - | (5) | (1) | (6) |
| Ecarts de conversion | - | (1) | (2) | (3) |
| Ajusté au 31 décembre 2015, net | 270 | 418 | 115 | 803 |
| <i>Brut</i> | 375 | 979 | 321 | 1 675 |
| <i>Amortissements cumulés</i> | (105) | (561) | (206) | (872) |
| Ecarts de conversion | 5 | 2 | 4 | 11 |
| Acquisitions | - | 3 | 86 | 89 |
| Cessions | - | (1) | - | (1) |
| Amortissements | - | (68) | (53) | (121) |
| Pertes de valeur d'actifs (Note 4.4) | - | (1) | (9) | (10) |
| Autres | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2016, net | 275 | 353 | 143 | 771 |
| <i>Brut</i> | 282 | 989 | 342 | 1 613 |
| <i>Amortissements cumulés</i> | (7) | (636) | (199) | (842) |

*APA : Allocation du prix d'acquisition

4.2.1. Marques

Les marques sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet séparément d'un test de dépréciation annuel. Les principales raisons ayant conduit le groupe à apprécier le caractère indéterminé de la durée d'utilité des marques ont été principalement leur positionnement sur le marché en termes de volume d'activité, de présence internationale et de notoriété, ainsi que leur rentabilité attendue à long terme.

Au 31 décembre 2016, la VNC des marques du Groupe s'élève à 275 millions d'euros et se composent principalement de la marque Technicolor® pour 214 millions d'euros, de la marque RCA® pour 29 millions d'euros et de la marque The Mill® pour de 22 millions d'euros.

La juste valeur de la marque Technicolor est déterminée selon une méthodologie développée en 2014 par Sorgem une société spécialisée dans l'évaluation des marques. Cette méthodologie définit pour chaque activité, à travers une matrice des facteurs clés de succès et des actifs incorporels utilisés par l'activité, la contribution de la marque aux Flux de trésorerie actualisés en utilisant la méthode des surprofits.

Sauf évènement significatif modifiant l'environnement d'une activité, la méthode de contribution définie par Sorgem en 2014 est considérée comme permanente et seuls les flux de trésorerie actualisés sont mis à jour en interne chaque année pour vérifier que la juste valeur de la marque Technicolor est supérieur à sa valeur nette comptable.

Une diminution d'un point du résultat avant charges financières et impôts de chaque activité ne conduirait pas à une dépréciation de la marque Technicolor.

La valeur recouvrable de la marque RCA® est estimée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés sur la base du budget et des flux de trésorerie sur une période de 5 ans (avec un taux de croissance à long terme de 0% et un taux d'actualisation après impôt de 8%). Aucun changement raisonnable des hypothèses n'entraînerait une perte de valeur.

Les marques comprennent également :

- THOMSON® chez Technologie
- MPC®, Mr X® et MIKROS IMAGE® chez Services de Production.

4.2.2. Brevets et relations contractuelles avec les clients

Brevets

Les brevets sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilité attendue.

Relations contractuelles avec les clients

Les relations contractuelles avec les clients qui sont acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont amorties sur la durée d'utilité attendue des relations qui varie entre 8 et 20 ans et qui prend en compte les renouvellements probables des contrats long terme avec les clients qui ont généralement une durée comprise entre 1 et 5 ans. La méthode d'évaluation initiale est généralement celle des surprofits attendus basés sur les flux de trésorerie futurs actualisés correspondants au portefeuille de clientèle à la date d'acquisition. Celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation dans le cas où le management identifie une indication de perte de valeur de ces actifs

Aux 31 décembre 2016 et 2015, la Direction n'a identifié aucun fait générateur pouvant entraîner une perte de valeur de ces actifs.

4.2.3. Autres immobilisations incorporelles

Ce poste comprend principalement les logiciels acquis ou développés en interne et les technologies acquises.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges au moment où elles sont encourues. Les coûts de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, sauf si le projet auquel ils se rapportent satisfait aux conditions de capitalisation d'IAS 38. Les projets de développement comptabilisés à l'actif sont ceux ayant pour objectif le développement de nouveaux procédés ou l'amélioration notable de procédés existants, qui sont considérés comme techniquement viables et dont il est attendu des bénéfices économiques futurs pour le Groupe. Les projets de développement sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements et des dépréciations éventuelles. Ce coût inclut l'ensemble des coûts directs de personnel (y compris les coûts des avantages postérieurs à l'emploi), des coûts des matériaux ainsi que des coûts des prestations externes nécessaires pour le projet de développement considéré et diminué des crédits d'impôt éventuels. Ils sont amortis sur une durée de un an à cinq ans à compter de la production commerciale des produits liés, sur la base des unités vendues, ou sur la base des unités produites ou selon la méthode linéaire.

Au 31 décembre 2016, une dépréciation de 9 millions d'euros (11 millions d'euros en 2015) a été comptabilisée sur des projets de développement au sein du segment Maison Connectée.

4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements et dépréciations éventuels. L'amortissement est calculé essentiellement selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, qui est comprise entre 20 et 40 ans pour les constructions et entre 1 et 12 ans pour les installations techniques, matériels et outillages. Pour certaines immobilisations complexes, chaque composant significatif possédant une durée d'utilité ou un mode d'amortissement spécifique est comptabilisé de manière individuelle, amorti sur sa durée d'utilisation propre et fait l'objet d'un suivi spécifique pour les dépenses ultérieures qui lui sont liées.

Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué ont la nature de contrats de location-financement. L'appréciation de ce transfert est effectuée à partir d'une analyse de plusieurs indicateurs comme

- le transfert de la propriété du bien à la fin du contrat,*
- l'existence d'une option incitative en fin de contrat,*
- le fait que la durée du contrat couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien*
- que la valeur actualisée des paiements minimaux prévus au contrat représente la quasi-totalité de la juste valeur du bien. Ils donnent lieu à la comptabilisation à l'actif du bien loué et au passif d'une dette financière.*

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés pour la valeur la plus faible entre la valeur actualisée des paiements minimaux futurs et la juste valeur des biens loués et une dette est reconnue pour le même montant par le Groupe. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre leur durée d'utilité et la durée du contrat de location. Les coûts liés à ces biens sont comptabilisés dans le résultat avec les amortissements des autres biens similaires.

À l'inverse, les contrats qui ne sont pas qualifiés de contrats de location-financement ont la nature de contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée des contrats.

L'ensemble des produits reçus de la part du bailleur sont comptabilisés en réduction des frais de location et répartis de manière linéaire sur l'ensemble de la durée du contrat de location.

Principe comptable du Groupe sujets à estimations et jugements

Des estimations et hypothèses sont utilisées pour (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de ces immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène par toutes les entités du Groupe.

| <i>(en million d'euros)</i> | Terrains | Constructions | Installations techniques, matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles⁽¹⁾ | TOTAL |
|---|-----------------|----------------------|--|---|--------------|
| Au 31 Décembre 2014, Net | 3 | 26 | 163 | 92 | 284 |
| <i>Brut</i> | 3 | 54 | 1 026 | 269 | 1 352 |
| <i>Amortissements cumulés</i> | - | (28) | (863) | (177) | (1 068) |
| Ecarts de conversion | - | 1 | 8 | 7 | 16 |
| Acquisitions | - | - | 7 | 50 | 57 |
| Acquisitions de filiales ⁽²⁾ | - | - | 34 | 17 | 51 |
| Cessions | - | - | - | (1) | (1) |
| Cessions de filiales ⁽³⁾ | - | - | (6) | - | (6) |
| Amortissements | - | (3) | (58) | (29) | (90) |
| Perte de valeur ⁽⁴⁾ | - | - | (2) | (5) | (7) |
| Actifs destinés à être cédés | - | - | - | (1) | (1) |
| Autres variations ⁽⁵⁾ | - | - | 24 | (25) | (1) |
| Au 31 Décembre 2015, Net publié | 3 | 24 | 170 | 105 | 302 |
| <i>Brut</i> | 3 | 57 | 1 181 | 354 | 1 595 |
| <i>Amortissements cumulés</i> | - | (33) | (1 011) | (249) | (1 293) |
| Impact de l'APA* | - | - | 2 | - | 2 |
| Au 31 Décembre 2015, Net ajusté | 3 | 24 | 172 | 105 | 304 |
| <i>Brut</i> | 3 | 57 | 1 183 | 354 | 1 597 |
| <i>Amortissements cumulés</i> | - | (33) | (1 011) | (249) | (1 293) |
| Ecarts de conversion | - | 1 | 4 | 3 | 8 |
| Acquisitions | - | - | 4 | 71 | 75 |
| Cessions de filiales ⁽³⁾ | - | - | - | (1) | (1) |
| Amortissements | - | (3) | (65) | (30) | (98) |
| Perte de valeur ⁽⁴⁾ | - | - | (1) | (1) | (2) |
| Autres variations ⁽⁵⁾ | - | - | 25 | (25) | - |
| Au 31 Décembre 2016, Net | 3 | 22 | 139 | 122 | 286 |
| <i>Brut</i> | 3 | 61 | 1 243 | 388 | 1 695 |
| <i>Amortissements cumulés</i> | - | (39) | (1 104) | (266) | (1 409) |

*Allocation du prix d'acquisition

- (1) Inclut les immobilisations corporelles en cours.
- (2) En 2015, liée à l'acquisition de Mikros Image pour 3 millions d'euros, CCD pour 6 millions d'euros, The Mill pour 22 millions d'euros et Cinram North America pour 20 millions d'euros.
- (3) En 2016, principalement liée à la cession de l'activité M-Go. En 2015, principalement liée à la cession des activités de cinéma numérique.
- (4) En 2015, inclut également une dépréciation de 5 millions d'euros dans le cadre d'un plan de restructuration qui ne figure pas dans les pertes de valeur sur actifs opérationnels non courants décrites à la Note 4.4.
- (5) Correspond principalement au transfert d'immobilisations corporelles en cours vers les installations techniques, matériels et outillages.

4.4. Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et les projets de développement en cours font l'objet d'un test de dépréciation chaque année au cours du quatrième trimestre, mis à jour à fin décembre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser les tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel ces actifs peuvent générer des flux de trésorerie indépendants des flux de trésorerie générés par les autres groupes d'actifs. Les écarts d'acquisitions sont alloués à un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie (UGT) regroupant plusieurs groupes d'actifs qui bénéficieront des synergies attendues de ces acquisitions.

Le groupe a identifié 4 UGT :

- Au sein du segment Services Entertainment sont considérées 2 UGT : Services DVD et Services de production.
- Le segment Maison Connectée est considéré comme une seule UGT.
- Le segment Technologie est considéré comme une seule UGT.

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie font l'objet de tests de dépréciation uniquement lorsque, à la date de clôture, des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie. Les principaux indicateurs d'un risque de perte de valeur de ces immobilisations incluent l'existence de changements significatifs dans l'environnement économique des actifs, une baisse importante dans les performances économiques attendues des actifs, une baisse importante du chiffre d'affaires ou de la marge par rapport à l'exercice précédent et par rapport au budget ou une baisse de la part de marché du Groupe.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La juste valeur (diminuée du coût de cession) correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'une UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Elle peut être déterminée en utilisant un prix de marché pour l'actif (ou pour l'UGT) ou en utilisant une méthode basée sur les flux futurs de trésorerie actualisés, établis dans la perspective d'une valeur de marché, qui inclut les entrées et les sorties de trésorerie futures estimées susceptibles d'être générées par des restructurations futures ou par l'amélioration ou l'accroissement de la performance de l'actif, mais qui exclut les synergies attendues avec d'autres UGT du Groupe.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des estimations des flux futurs de trésorerie avant impôt actualisés, générés par l'actif incluant une valeur terminale le cas échéant. Ces flux sont issus des budgets les plus récents approuvés par le Conseil d'Administration du Groupe. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux de marché long terme avant impôt, qui reflète la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif (ou du groupe d'actifs) est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée dans les « Pertes de valeur sur actifs non courants opérationnels » des activités poursuivies ou le cas échéant en résultat des activités arrêtées ou en cours de cession ou en coûts de restructuration. Conformément à IAS 36, une dépréciation comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

Principe comptable du Groupe sujets à estimations et jugements

La valeur dans les comptes consolidés du Groupe des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée est revue annuellement conformément aux principes comptables du Groupe.

La Direction du Groupe estime que la réalisation de tests annuels pour dépréciation constitue un principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements car la détermination des valeurs recouvrables des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée suppose l'utilisation d'hypothèses qui nécessitent un jugement telles que (i) la détermination des taux d'actualisation nécessaires à l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par les actifs ou les unités génératrices de trésorerie, (ii) la détermination des flux de trésorerie opérationnels futurs, y compris leur valeur terminale, l'augmentation du chiffre d'affaires lié aux immobilisations testées, la marge opérationnelle attachée pour les périodes futures concernées et le taux de redevances pour les marques.

En complément du test annuel de dépréciation, Technicolor revoit à chaque date d'arrêté certains indicateurs qui pourraient conduire, le cas échéant, à un test de dépréciation complémentaire conformément aux principes comptables.

La Direction considère que les hypothèses mises à jour utilisées pour déterminer la croissance du chiffre d'affaires, les valeurs terminales et les taux de redevances sont raisonnables et en ligne avec les informations de marché mises à jour disponibles pour chaque UGT.

| (en millions d'euros) | Maison Connectée | Services Entertainment | Technologie | Total |
|---|---------------------|---------------------------|-------------|-------------|
| 2016 | | | | |
| Perte de valeur sur écart d'acquisition | - | - | - | - |
| Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles | (9) | (2) | - | (11) |
| Pertes de valeur sur immobilisations corporelles | (1) | (1) | - | (2) |
| Pertes de valeur sur actifs non courants opérationnels | (10) | (3) | - | (13) |
| Reprise de perte de valeur sur immobilisations incorporelles | - | - | - | - |
| Perte de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels | (10) | (3) | - | (13) |
| 2015 | | | | |
| Perte de valeur sur écart d'acquisition | - | - | - | - |
| Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles | (11) | - | (12) | (23) |
| Pertes de valeur sur immobilisations corporelles | - | (2) | - | (2) |
| Pertes de valeur sur les avances de contrats clients | - | (2) | - | (2) |
| Pertes de valeur sur actifs non courants opérationnels | (11) | (4) | (12) | (27) |
| Reprise de perte de valeur sur immobilisations incorporelles | - | - | - | - |
| Perte de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels | (11) | (4) | (12) | (27) |

Au 31 décembre 2016, le Groupe a revu les indices de perte de valeur et conclue que certains actifs amortissables et unités génératrices de trésorerie pouvaient avoir perdu de leur valeur. Par conséquent, des tests de dépréciation ont été effectués pour ces actifs ou groupe d'actifs et ont abouti à une dépréciation des coûts de développement capitalisés dans le segment Maison Connectée pour 9 millions d'euros.

Les tests de dépréciation effectués en 2016 et 2015 sur les écarts d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie utile indéfinie n'ont donné lieu à aucune dépréciation.

En plus de ces charges de dépréciation, respectivement 1 millions d'euros et 5 millions d'euros ont été amortis dans le cadre d'un plan de restructuration en 2016 et 2015. La dépréciation nette totale des actifs s'élève donc à 14 millions d'euros en 2016 et 32 millions d'euros en 2015.

4.4.1. Principales hypothèses au 31 Décembre 2016

Dans le cadre du test de dépréciation annuel, le Groupe a utilisé les hypothèses suivantes pour déterminer la valeur recouvrable des principales unités génératrices de trésorerie :

| | Services Entertainment | | Maison Connectée |
|---|--|------------------------|------------------|
| | Services DVD | Services de Production | |
| Méthode utilisée pour déterminer la valeur recouvrable | Juste valeur | Valeur d'utilité | Valeur d'utilité |
| Description des hypothèses clés | Budget et projections des flux de trésorerie | | |
| Période de projection des flux futurs de trésorerie | (*) | 5 années | 5 années |
| Taux de croissance utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période de projection : | | | |
| - Au 31 décembre 2016 | (*) | 2,0% | 0.5% |
| - Au 31 décembre 2015 | (*) | 2,0% | 0.3% |
| Taux d'actualisation après impôt utilisé ⁽¹⁾ : | | | |
| - Au 31 décembre 2016 | 8,0% | 8,0% | 11,0% |
| - Au 31 décembre 2015 | 8,0% | 8,0% | 11,0% |

(1) Le taux d'actualisation avant impôt correspondant est compris 12.1% to 17.1%.

(*) Il a été considéré que l'essentiel des activités de la division Services DVD avait une durée de vie finie, déterminée en fonction de la date attendue d'obsolescence des technologies sous-jacentes à cette activité. En conséquence, aucune valeur terminale n'a été utilisée pour cette activité.

Pour l'UGT Service DVD, en l'absence de contrat de vente (à date de clôture), d'un marché actif et de transactions récentes comparables, les projections de flux de trésorerie actualisés sont utilisées pour estimer la juste valeur diminuée des coûts de vente.

La Direction de Technicolor considère que la juste valeur diminuée des coûts de vente est la méthode la plus appropriée pour estimer la valeur de cette UGT car elle tient compte de la restructuration future que le Groupe devra effectuer pour s'adapter à un environnement technologique en évolution rapide. Cette restructuration serait prise en compte par tout intervenant du marché compte tenu de l'environnement économique dans lequel évolue cette activité.

Les flux de trésorerie actualisés des services de DVD sont calculés sur une durée de vie limitée d'environ vingt ans et, par conséquent, l'écart d'acquisition sera déprécié au cours de cette période en fonction de l'évolution de la juste valeur déterminée par les flux de trésorerie actualisés.

Pour les divisions Services de Production et Maison Connectée, leurs valeurs recouvrables ont été basées sur leur valeur d'utilité en 2016 (la juste valeur a été utilisée en 2015), étant donné que les réorganisations et restructurations majeures suite à l'acquisition de The Mill pour la division Services de Production et CCD pour la division Maison Connectée sont maintenant effectuées.

Le Groupe n'a enregistré aucune perte de valeur sur écarts d'acquisition au 31 décembre 2015 et 2016.

4.4.2. Sensibilité des pertes de valeur au 31 décembre 2016

Pour les Services DVD, comme la juste valeur est légèrement supérieure à la valeur comptable au 31 décembre 2016, un changement défavorable dans les principales hypothèses pourrait amener la valeur recouvrable en dessous de la valeur comptable. En complément de ces éléments, les principales hypothèses qui influent sur la valeur recouvrable de Services DVD incluent l'évolution des marchés du DVD et du Blu-ray™ en volume sur la période de projection, le prix de vente de ces produits et la capacité de Services DVD à adapter sa structure de coût à un environnement de marché en évolution rapide.

- Une augmentation de 0,5 point du taux d'actualisation avant impôt générerait une réduction la valeur de l'entreprise de 19 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- Une diminution de 1 point de l'EBITDA après 2019 générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 34 millions d'euros et conduirait à avoir une valeur comptable qui commence à excéder sa valeur de marché.
- Une baisse de 5% du volume des Blu-ray™ après 2019 générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 10 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;

Pour le segment Maison Connectée :

- Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation avant impôt générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 132 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- Une baisse de 1 point de l'EBITDA à partir de 2017 générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 214 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation.
- La valeur de l'entreprise serait réduite de 326 millions d'euros avec l'hypothèse d'une croissance des ventes limitée à seulement 0,5% en 2020 et 2021 (comparable au taux de croissance à long terme), sans donner lieu à une dépréciation.

Pour le segment Services de Production :

- Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation avant impôt générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 200 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- Une baisse de 1 point de l'EBITDA à partir de 2017 générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 80 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation.

4.5. Engagements liés aux contrats de location simple.

| <i>(en millions d'euros)</i> | Paiements minimaux des contrats de location | Engagements de loyers futurs à percevoir | Valeur nette des engagements minimaux des contrats de location |
|------------------------------|--|---|---|
| 2017 | 94 | (5) | 89 |
| 2018 | 78 | (4) | 74 |
| 2019 | 53 | (2) | 51 |
| 2020 | 34 | - | 34 |
| 2021 | 21 | - | 21 |
| Après 5 ans | 99 | - | 99 |
| Total ⁽¹⁾ | 379 | (11) | 368 |

(1) Les paiements minimaux des contrats de location ne sont pas actualisés.

Le tableau ci-dessus comprend les baux à payer au titre de la provision de restructuration pour 1 million d'euros au 31 Décembre 2016.

Les contrats importants de location simple sont les suivants :

- Le 22 avril 2008, Technicolor a signé un engagement de location pour son siège social en France à Issy-les-Moulineaux près de Paris pour une durée de 9 ans à compter de novembre 2009 ;
- En mars 2000, Technicolor USA Inc. a vendu son siège administratif (immeuble qui regroupe les services administratifs et techniques). L'immeuble a fait l'objet d'un contrat de location auprès de l'acquéreur jusqu'en 2012, renouvelé jusqu'en 2017 ;
- En Novembre 2016, Technicolor a signé un engagement pour un nouveau contrat de location dans le centre de Paris (Rue du Renard 75004) prenant effet en août 2018 jusqu'en août 2028.

En 2016, la charge nette afférente aux loyers liés à des contrats de location s'est établie à 103 millions d'euros (107 millions d'euros de charges locatives minoré de 4 millions d'euros de revenus de loyers).

5. Autres informations opérationnelles

5.1. Actifs et passifs d'exploitation

5.1.1. Actifs et passifs non courants

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2016 | 2015⁽¹⁾ |
|---|--------------|---------------------------|
| Avances sur contrats clients et remises payées d'avance | 24 | 39 |
| Autres | 32 | 38 |
| Autres actifs opérationnels non courants | 56 | 77 |
| Dette sur acquisition d'immobilisation et de filiales | (50) | (68) |
| Produits constatés d'avances | (65) | (42) |
| Autres | (38) | (47) |
| Autres dettes opérationnelles non courantes | (153) | (157) |

(1) Les montants sont retraités au 31 décembre 2015 à la suite de la mise à jour de l'allocation du prix d'acquisition des principales activités ou sociétés acquises en 2015 (Note 2.3).

Dans le cadre normal de ses activités, généralement au sein du segment Services Entertainment, Technicolor accorde à ses clients des avances de trésorerie et des remises payées d'avance. Celles-ci font en général partie d'une relation ou d'un contrat long terme et peuvent prendre des formes variées. Les avances sur contrat clients sont principalement versées en contrepartie d'engagements variés pris par les clients sur toute la durée des contrats. Ces contrats donnent au Groupe un droit de prestation de service sur une zone géographique spécifique et pour une durée contractuelle (en général d'un à cinq ans). Ils comprennent des clauses qui définissent le tarif et les volumes des services à fournir, ainsi que d'autres termes et conditions.

Ces paiements d'avances sont considérés comme des « actifs non courants », enregistrés en « Avances sur contrats clients et remises payées d'avance » et amortis en déduction du chiffre d'affaires, en fonction des unités produites ou de l'avancement du traitement des films.

5.1.2. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les coûts de production comprennent les coûts directs de matière première, les coûts de personnel et une partie des frais généraux représentatifs des coûts indirects de production, et excluent les frais administratifs. Le coût des stocks vendus est déterminé en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré ou la méthode du premier entré - premier sorti, selon la nature du stock concerné. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

| <i>(en millions d'euros)</i> | <u>2016</u> | <u>2015⁽¹⁾</u> |
|---------------------------------|-------------|---------------------------|
| Matières premières | 40 | 40 |
| En-cours | 42 | 22 |
| Produits finis et marchandises | 179 | 257 |
| Valeur brute | 261 | 319 |
| Provisions pour dépréciation | (27) | (22) |
| Total stocks et en-cours | 234 | 297 |

(1) Les montants sont retraités au 31 décembre 2015 à la suite de la mise à jour de l'allocation du prix d'acquisition des principales activités ou sociétés acquises en 2015 (Note 2.3).

5.1.3. Clients et effets à recevoir & fournisseurs et effets à payer

Les créances clients font partie des actifs financiers courants. Ils sont évalués, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. Cette valeur est en général la valeur nominale car l'effet de l'actualisation entre la date de reconnaissance de l'instrument et sa réalisation est le plus souvent non significative.

Le Groupe évalue à chaque arrêté s'il existe une indication objective de perte de valeur d'une créance client. Si une telle indication existe, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

| <i>(en millions d'euros)</i> | <u>2016</u> | <u>2015⁽¹⁾</u> |
|---|-------------|---------------------------|
| Clients et effets à recevoir | 826 | 728 |
| Provisions pour dépréciation | (20) | (19) |
| Total clients et effets à recevoir | 806 | 709 |

(1) Les montants sont retraités au 31 décembre 2015 à la suite de la mise à jour de l'allocation du prix d'acquisition des principales activités ou sociétés acquises en 2015 (Note 2.3).

Les créances client comprennent 79 millions d'euros et 70 millions d'euros de créances échues au 31 décembre 2016 et 2015 respectivement pour lesquelles aucune dépréciation n'a été comptabilisée dans la mesure où celles-ci sont encore considérées comme recouvrables.

L'exposition au risque de crédit sur les créances client du Groupe correspond à la valeur nette comptable de ces actifs (806 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 709 millions d'euros au 31 décembre 2015).

5.1.4. Autres actifs et passifs courants

Estimation des redevances à payer

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être amené à utiliser certaines technologies protégées par des brevets détenus par des tiers. Dans la majorité des cas, le montant des royalties à payer à ces tiers pour l'utilisation de ces technologies est défini dans un contrat formel de licences. Dans certains cas, et en particulier dans les premières années d'une technologie émergente, quand l'appartenance des droits de propriété intellectuelle ne peut pas être déterminée de manière certaine, le jugement de la Direction est utilisé pour déterminer la probabilité qu'un tiers réclame ses droits et pour estimer le coût probable de l'utilisation de la technologie dès lors que cette réclamation est probable. Pour réaliser cette évaluation, la Direction prend en compte son expérience passée avec des technologies comparables et/ou avec des détenteurs particuliers de technologies. Les redevances à payer sont présentées au sein des « Autres dettes courantes » et « Autres dettes non courantes » dans le bilan du Groupe.

Décomptabilisation de l'actif

Une créance est décomptabilisée lorsqu'elle est cédée sans recours et qu'il est démontré que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages significatifs liés à la propriété de la créance et n'a plus aucune implication continue dans l'actif transféré.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2016 | 2015⁽¹⁾ |
|---|--------------|---------------------------|
| TVA déductible | 26 | 38 |
| Crédit d'impôt recherche et subventions | 24 | 33 |
| Charges constatées d'avance | 48 | 40 |
| Redevances à recevoir | 18 | 48 |
| Autres | 168 | 139 |
| Autres actifs opérationnels courants | 284 | 298 |
| Taxes à payer | (37) | (30) |
| Redevances – courantes | (71) | (116) |
| Dettes sur acquisition d'immobilisations et de filiales | (30) | (44) |
| Autres | (366) | (367) |
| Autres dettes opérationnels courants | (504) | (557) |

(1) Les montants sont retraités au 31 décembre 2015 à la suite de la mise à jour de l'allocation du prix d'acquisition des principales activités ou sociétés acquises en 2015 (Note 2.3).

5.2. Relation avec les parties liées

Une partie est liée au Groupe dans les cas suivants :

- *directement ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, la partie (i) contrôle le Groupe, est contrôlée par lui, ou est soumise à un contrôle commun, (ii) détient dans le Groupe une participation qui lui permet d'exercer une influence notable sur elle ;*
- *la partie est une entreprise associée ;*
- *la partie est une co-entreprise dans laquelle le Groupe est un co-entrepreneur ;*
- *la partie ou l'un de ses administrateurs fait partie du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif du Groupe ou est un des membres proches de la famille visée par les situations ci-dessus.*

Les opérations entre parties liées avec des entreprises associées et des co-entreprises sont détaillées dans la Note 2.4.

La rémunération des principaux dirigeants est détaillée en Note 9.4.

Autres parties liées :

- ST Microelectronics est une partie liée depuis mars 2011, M. Lombard, administrateur de Technicolor, est membre du conseil de surveillance de ST Microelectronics. Les transactions avec ST Microelectronics ont une incidence sur les dettes fournisseurs pour 2 millions d'euros (3 millions d'euros en 2015) et sur les dépenses pour 1 millions d'euros (18 millions d'euros en 2015);
- NDS est une partie liée à Technicolor puisque Cisco Systems Inc. (société mère de NDS) détient 5,21% du capital de Technicolor. En 2016, les transactions avec NDS impactent les dépenses pour 4 millions d'euros (3 million d'euros en 2015) et les dettes fournisseurs pour 1 million d'euros.

Il n'y a pas d'engagement contractuel ou d'autres types d'engagements envers ces parties liées en 2016 et 2015.

6. Impôt

6.1. Impôt dans le compte de résultat

6.1.1. Charge d'impôt

L'impôt sur les résultats comprend l'impôt courant et différé. L'impôt différé est comptabilisé dans les capitaux propres si l'impôt concerne des éléments qui ont été précédemment comptabilisés dans l'état du résultat global ou en capitaux propres, lors du même exercice ou d'un exercice différent. Par ailleurs IAS 12 ne précise pas si les économies d'impôts provenant des pertes reportables doivent se rapporter à la société ayant généré les pertes ou à la société qui les utilisera. Le Groupe a comptabilisé les économies d'impôts futures provenant des pertes reportables des activités abandonnées dans le résultat des opérations poursuivies, dans la mesure où ces reports déficitaires seront utilisés grâce aux bénéfices taxables futurs des activités poursuivies.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2016 | 2015 |
|---|-------------|-------------|
| Impôt courant | | |
| France | (14) | (34) |
| Etranger | (15) | (22) |
| Total impôt courant | (29) | (56) |
| Impôt différé | | |
| France | (59) | - |
| Etranger ⁽¹⁾ | 44 | 75 |
| Total impôt différé | (15) | 75 |
| Total charge d'impôt des activités poursuivies | (44) | 19 |

(1) Les montants sont retraités au 31 décembre 2015 à la suite de la mise à jour de l'allocation du prix d'acquisition des principales activités ou sociétés acquises de 2015 (Note 2.3).

En 2016 et en 2015, la charge d'impôt courant résulte principalement des impôts courants comptabilisés en France, au Mexique, en Inde, au Canada et en Australie, ainsi que des retenues à la source, qui pouvaient partiellement être imputées sur l'impôt à payer en France.

En France, la charge d'impôt courant correspond à l'impôt à payer en raison de la limitation de l'imputation des reports déficitaires fiscaux, aux retenues à la source de l'activité liée aux licences et à la CVAE.

L'ajustement de 74 millions d'euros effectué en 2016 comparé au produit d'impôt différé de 1 million d'euros présenté dans le compte de résultat consolidé de 2015 publié est lié à l'allocation du prix des principales acquisitions de 2015. Les passifs nets d'impôt différés reconnus dans le cadre de l'allocation du prix de CCD et de The Mill pour respectivement 51 millions d'euros et 23 millions d'euros ont permis de reprendre partiellement la dépréciation sur les actifs d'impôt différés aux Etats-Unis.

Se reporter à la Note 6.2.1 pour plus de détails sur la variation des impôts différés.

6.1.2. Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

Le tableau suivant illustre la réconciliation de la charge d'impôt théorique (obtenue en appliquant le taux français d'impôt sur les sociétés de 34%), rapportée à la charge d'impôt comptabilisée. Suite au non-renouvellement en 2016 de la contribution exceptionnelle de 10,7% due par les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 millions d'euros, le taux d'imposition français applicable au Groupe est réduit de 38% à 34%. Les éléments de rapprochement sont décrits ci-dessous:

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2016 | 2015* |
|--|-------------|--------------------------|
| Résultat net consolidé des sociétés intégrées | 64 | 189 |
| Impôt sur les résultats | (44) | 19 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | 2 | (1) |
| Résultat des activités poursuivies avant impôts | 106 | 171 |
| | 34% | 38% |
| Charge d'impôt théorique | (35) | (65) |
| Variation des impôts différés actifs non reconnus ⁽¹⁾ | (25) | 55 |
| Effet des différents taux d'impôt appliqués ⁽²⁾ | 33 | 53 |
| Effet des modifications de taux d'impôt appliqués localement | (1) | (3) |
| Effet des différences permanentes | (8) | (4) |
| Retenues à la source non imputées ⁽³⁾ | (4) | (1) |
| Autres, net ⁽⁴⁾ | (4) | (16) |
| Charge d'impôt des activités poursuivies | (44) | 19 |
| Taux d'imposition effectif sur les activités poursuivies | 42% | N/A⁽⁵⁾ |

(*) Les montants sont retraités au 31 décembre 2015 à la suite de la mise à jour de l'allocation du prix d'acquisition des principales acquisitions de 2015 (Note 2.3).

(1) En 2016, principalement lié à la dépréciation des actifs d'impôts différés en France.

En 2015, principalement lié à la reprise de dépréciation des actifs d'impôts différés aux Etats-Unis correspondant aux passifs d'impôt différés reconnus dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition des principales acquisitions de 2015 pour 75 millions d'euros, partiellement compensé par la dépréciation des pertes reportables générés en 2015 aux Etats-Unis et la reprise de dépréciation en France lié à l'extension d'un an des prévisions de revenus taxables de la division Licences.

(2) En 2016, la maison mère a bénéficié d'une taxation à taux réduit, conduisant à une économie fiscale de 28 millions d'euros relative à des revenus de licences (32 millions d'euros en 2015).

(3) Retenues à la source sur des revenus de licences non imputées sur l'impôt courant en France et aux Etats-Unis.

(4) En 2016 ce poste comprend 3 millions d'euros relatifs à la « CVAE » des entités françaises (7 millions d'euros en 2015).

(5) Non applicable.

6.2. Situation fiscale dans l'état de la situation financière

Les impôts différés résultent :

- des différences temporelles entre la base imposable des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé du Groupe, et

- des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés reportables.

Le calcul des impôts différés sur l'ensemble des différences temporelles est réalisé par entité (ou groupe d'entités) fiscale en utilisant la méthode du « report variable ».

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sauf :

- Si l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition, ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date d'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et

- Pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises, lorsque le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence ne se réalisera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés :

- Pour toute différence temporelle déductible, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (ou perte fiscale) ; et

- Pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur recouvrable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et ajustée pour prendre en compte le niveau de bénéfice imposable disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture. Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

Principe comptable du Groupe sujets à estimations et jugements

Le jugement de la Direction du Groupe est requis pour déterminer les impôts différés actifs et passifs. Lorsqu'une entité spécifique a subi récemment des pertes fiscales, le retour au bénéfice fiscal est supposé improbable, à moins que la reconnaissance d'un impôt différé actif soit justifiée par (i) des pertes qui sont la conséquence de circonstances exceptionnelles et qui ne devraient pas se renouveler dans un avenir proche et/ou (ii) la perspective de gains exceptionnels ou (iii) les résultats futurs attendus des contrats long terme. La Direction a établi un plan de recouvrabilité des impôts permettant d'estimer le montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus.

6.2.1. Analyse des variations des impôts différés actifs et passifs

| <i>(en millions d'euros)</i> | Impôts différés actifs | Impôts différés passifs | Total, Impôts différés nets |
|---|-----------------------------------|--|--|
| Au 1er janvier 2014 | 342 | (106) | 236 |
| Variations impactant le résultat 2015 des activités poursuivies | 14 | (13) | 1 |
| Autres mouvements | 9 | (7) | 2 |
| Au 31 décembre 2015 publié | 365 | (126) | 239 |
| Impact de l'allocation du prix d'achat | 34 | (123) | (89) |
| Variations impactant le résultat 2015 des activités poursuivies | 72 | 2 | 74 |
| Autres mouvements | 1 | - | 1 |
| Au 31 décembre 2015 ajusté | 472 | (247) | 225 |
| Variations impactant le résultat 2016 des activités poursuivies | (46) | 32 | (14) |
| Autres mouvements | (3) | (2) | (5) |
| Au 31 décembre 2016 | 423 | (217) | 206 |

Au 31 décembre 2016, les actifs d'impôts différés nets de 206 millions d'euros comprennent 195 millions d'euros lié aux pertes reportables principalement en France et aux Etats-Unis. Ces pertes seront consommées dans les cinq prochaines années à l'exception de l'actif d'impôt différé long terme de 92 millions d'euros en France. Cet actif d'impôts différés à long terme en France correspond à une utilisation des pertes fiscales reportées par l'activité de Licences en France jusqu'en 2030 qui représente le revenu imposable estimé prévisible sur la base des programmes de licences actuels et futurs.

Suite aux activités acquises en 2015, le périmètre américain du Groupe s'est considérablement élargi et le Groupe a recapitalisé ses activités aux Etats-Unis, ce qui a entraîné une augmentation significative du revenu imposable attendu aux Etats-Unis et une baisse du résultat imposable attendu en France.

La baisse attendue du taux d'imposition des sociétés en France n'a pas d'impact significatif sur les actifs d'impôts différés liés aux pertes car l'activité de Licences est imposée à taux réduit.

6.2.2. Analyse des impôt différés nets par nature

| <i>(€ in millions)</i> | 2016 | 2015^(*) |
|--|--------------|---------------------------|
| Effet fiscal des reports déficitaires | 1 578 | 1 569 |
| Effet fiscal des différences temporaires liées aux : | | |
| Immobilisations corporelles | 25 | 29 |
| Ecart d'acquisition | 33 | 32 |
| Immobilisations incorporelles | (185) | (182) |
| Participations financières et autres actifs non courants | (9) | (67) |
| Stocks et en-cours | 10 | (10) |
| Créances clients et autres actifs courants | 3 | 22 |
| Dettes financières | 200 | 201 |
| Provisions pour retraites et avantages assimilés | 77 | 71 |
| Provisions pour restructuration | 6 | 6 |
| Autres provisions | 31 | 19 |
| Autres dettes courantes et non courantes | 78 | 84 |
| Total des impôts différés sur différences temporaires | 269 | 205 |
| Impôts différés actifs (passifs), bruts | 1 847 | 1 774 |
| Provision pour dépréciation des impôts différés actifs | (1 641) | (1 549) |
| Impôts différés actifs (passifs), nets | 206 | 225 |

(*) Les montants sont retraités au 31 décembre 2015 à la suite de la mise à jour de l'allocation du prix d'acquisition des principales activités ou sociétés acquises en 2015 (Note 2.3).

Les reports fiscaux déficitaires dont le Groupe bénéficie dans les pays où il exerce encore une activité s'élevaient à 3 391 millions d'euros et expirent majoritairement après 2021 (3 328 millions d'euros). Ils proviennent principalement de la France et des Etats-Unis.

7. Capitaux propres

Classement en dettes ou en capitaux propres

Les dettes et les instruments de capitaux propres sont classés soit en dettes financières soit en capitaux propres selon la substance de l'arrangement contractuel.

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par le Groupe sont comptabilisés pour la valeur des ressources perçues, nette des coûts directs d'émission.

Coûts liés aux opérations de capital

Les frais externes directement attribuables à des opérations sur les capitaux propres sont comptabilisés en diminution des capitaux propres.

7.1. Variation du capital

(En euros, excepté le nombre d'actions)

| | Nombre d'actions | Valeur nominale | Capital social en euros |
|--|--------------------|-----------------|-------------------------|
| Capital social au 31 décembre 2014 | 335 907 670 | 1 | 335 907 670 |
| Augmentation de capital par émission d'actions dans le cadre du LTIP ^(*) | 738 205 | 1 | 738 205 |
| Augmentation du capital social par émission de nouvelles actions livrée dans le cadre des MIP ^(*) | 5 002 790 | 1 | 5 002 790 |
| Augmentation du capital social avec droits de souscription préférentiel | 48 376 485 | 1 | 48 376 485 |
| Augmentation du capital social réservé à Cisco Systems Inc | 21 418 140 | 1 | 21 418 140 |
| Capital social au 31 décembre 2015 | 411 443 290 | 1 | 411 443 290 |
| Augmentation du capital social par émission de nouvelles actions livrée dans le cadre des MIP ^(*) | 1 802 677 | 1 | 1 802 677 |
| Capital social au 31 décembre 2016 | 413 245 967 | 1 | 413 245 967 |

(*) LTIP et MIP sont des plans de rétention tels que décrits dans la Note 9.3.

Le 8 juin 2015, le capital social de Technicolor a été augmenté de 738 205 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 euro afin de livrer des actions gratuites acquises dans le cadre du plan de rétention à long terme (Long-Term Incentive Plan, LTIP). La contrepartie de l'augmentation de capital est une diminution de la prime d'émission de 738 205 d'euros.

Entre le 23 mai 2015 et le 31 décembre 2015, dans le cadre du plan de rétention à moyen terme (dénommé « Mid-Term Incentive Plan »), certains bénéficiaires ont exercé une partie des options de souscription qui leur avaient été attribuées, donnant lieu à la création de 5 002 790 actions nouvelles au prix moyen de 3,33 euros pour un montant total de 16 651 582 euros correspondant à une augmentation du capital social de 5 002 790 euros et une prime d'émission de 11 648 792 euros.

Le 17 novembre 2015, Technicolor a émis 48 376 485 nouvelles actions lors d'une augmentation de capital avec droits de souscription préférentiels à un prix de 4,70 euros par action représentant un produit brut de 227 369 479 euros.

Le 20 novembre 2015, Technicolor a émis 21 418 140 nouvelles actions lors d'une augmentation de capital réservée à Cisco Systems Inc. et représentant un montant brut de 150 millions d'euros (basé sur la cotation de l'action Technicolor au 20 novembre 2015) en paiement partiel de l'acquisition de l'activité CCD.

En 2016, dans le cadre du plan de rétention à moyen terme (dénommé « Mid-Term Incentive Plan » ou MIP 2015 & MIP 2016), certains bénéficiaires ont exercé une partie des options de souscription qui leur avaient été attribuées, donnant lieu à la création de 1 802 677 actions nouvelles au prix moyen de 3,36 euros pour un montant total de 6 055 641 euros correspondant à une augmentation du capital social de 1 802 677 euros et une prime d'émission de 4 252 964 euros.

Au 31 décembre 2016 et à la connaissance de la Société, les sociétés suivantes détiennent plus de 5% du capital de Technicolor :

- OppenheimerFunds, Inc. a déclaré détenir 41 484 036 actions représentant 10,04% du capital social et 10,06% des droits de vote de la Société ;
- La Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré détenir conjointement avec Bpifrance Participations SA, 32 970 309 actions représentant 7,98% du capital social et 7,99% des droits de vote de la Société ;
- Cisco Systems Inc. a déclaré détenir 21 418 140 actions représentant 5,18% du capital social et 5,19% des droits de vote de la Société ;
- DNCA Finance, SA et DNCA Finance Luxembourg ont déclaré détenir 20 838 421 actions représentant 5,04% du capital social et 5,05% des droits de vote de la Société.

7.2. Autres éléments des capitaux propres

7.2.1. Actions propres

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats liés à la cession ou l'annulation de ces actions sont enregistrés directement en capitaux propres.

Le montant global des actions propres, inclut les actions propres achetées dans le cadre du Contrat de liquidité (Share Management Agreement) autorisé par les assemblées générales mixtes du 23 mai 2013, 22 mai 2014 et 9 avril 2015.

| | 2016 | 2015 |
|---|----------------|----------------|
| Nombre d'actions propres en début de période | 401 524 | 644 331 |
| Variation liée au Contrat de liquidité | 351 494 | (242 557) |
| Autres variations | (250) | (250) |
| Nombre d'actions propres en fin de période | 752 768 | 401 524 |

Dans le cadre du Contrat de liquidité (Share Management Agreement), 4 360 512 actions ont été rachetées et 4 009 018 actions ont été cédées pour une sortie de trésorerie nette de 2 013 935 euros en 2016. En 2015, le nombre d'actions propres a diminué de 242 557 pour un montant net total de 1 558 893 euros.

En 2015, 250 actions gratuites ont été livrées dans le cadre du plan d'action gratuite (voir note 9.3).

7.2.2. Titres super subordonnés

Le 26 septembre 2005, Technicolor a procédé à une émission de titres super subordonnés, à durée indéterminée, pour un montant nominal de 500 millions d'euros. Aucun instrument dérivé n'a été identifié car les clauses prévues et détaillées sont en dehors du champ de la définition d'un dérivé selon IAS 39 (la clause de « changement de contrôle » est un événement non financier exclu de la définition d'un dérivé selon IAS 39).

En raison du caractère à durée indéterminée et subordonné de ces titres, ainsi que de la nature optionnelle du coupon, les titres avaient été enregistrés conformément aux IFRS dans les capitaux propres pour leur valeur nette reçue de 492 millions d'euros (prix d'émission minoré des frais de transaction). Les titres peuvent être remboursés au pair et à l'option de Technicolor à partir du 25 septembre 2015 et par la suite à chaque date de paiement du coupon.

Suite à la restructuration de la dette du Groupe en 2010, les caractéristiques des titres super subordonnés sont dorénavant les suivantes :

- ils ne sont remboursables (i) qu'à l'option de Technicolor depuis septembre 2015 ou selon certains événements contractuellement définis ou (ii) en cas de liquidation de la société
- ils ne portent plus intérêt depuis que le paiement de 25 millions d'euros a été versé aux porteurs de TSS en remboursement de leurs créances d'intérêt dans le cadre de la restructuration de la dette en 2010.

7.2.3. Dividendes et distributions

L'Assemblée Générale tenue le 29 avril 2016 a approuvé le versement d'un dividende de 0,06 euro par action pour l'exercice 2015. Un montant de 25 millions d'euros a été versé aux actionnaires en mai 2016.

En 2015 au titre de l'exercice 2014, 17 millions d'euros (€ 0,05 par action) ont été versés aux actionnaires.

7.2.4. Participations ne donnant pas le contrôle

Suite à l'exercice de l'option de vente accordée aux minoritaires de Technicolor Animation Productions (anciennement Ouido Productions), les intérêts minoritaires sont passés de 4 millions en 2015 d'euros à 3 millions d'euros en 2016.

En 2015, il n'y a pas eu de changement significatif des participations ne donnant pas le contrôle.

7.3. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, en excluant les actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période en prenant pour hypothèses que tous les instruments potentiellement dilutifs sont convertis et que le produit supposé de la conversion de ces instruments a été utilisé pour acquérir des actions du Groupe au cours moyen de marché de la période ou de la période durant laquelle ces instruments étaient en circulation.

Les instruments potentiellement dilutifs comprennent :

- les options émises, si elles sont dilutives ;
- les instruments émis dans le cadre de plans de stock-option mis en place par la Direction du Groupe, dans la mesure où le cours moyen des actions du Groupe est supérieur aux prix d'exercice ajustés de ces instruments.

Résultat dilué par action :

| | 2016 | 2015⁽¹⁾ |
|---|----------------|---------------------------|
| <u>Résultat net (en millions d'euros)</u> | (26) | 146 |
| Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires | - | (4) |
| Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession | (90) | (43) |
| <u>Numérateur :</u> | | |
| Résultat net retraité (part du Groupe) des activités poursuivies | 64 | 193 |
| Nombre moyen d'actions ordinaires de base disponibles (en milliers d'actions) | 411 932 | 357 355 |
| Effet dilutif des stock-options et des plans d'actions gratuites | 5 618 | 7 186 |
| <u>Dénominateur :</u> | | |
| Nombre pondéré d'actions (en milliers) | 417 550 | 364 541 |

(1) Les montants sont retraités au 31 décembre 2015 à la suite de la mise à jour de l'allocation du prix d'acquisition des principales activités ou sociétés acquises en 2015 (Note 2.3).

Certains plans d'options d'achat d'actions n'ont pas d'effet de dilution en raison du cours de l'action mais pourraient avoir un effet de dilution à l'avenir en fonction de l'évolution du cours de l'action (voir les détails de ces plans en Note 9.3).

8. Actifs financiers et instruments financiers dérivés

8.1. Classification et évaluation à juste valeur

Actifs financiers

La Direction détermine la classification de ses actifs financiers à leur comptabilisation initiale et réévalue ce classement à chaque date de clôture. A part les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, les actifs financiers sont reconnus à leur juste valeur majorée des coûts de transaction à la date où le Groupe s'engage à acheter l'actif. Les prêts et créances sont, après leur comptabilisation initiale, reconnus à leur coût amorti en utilisant la méthode du coût effectif.

A chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Une baisse importante ou prolongée (plus de 9 mois) de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Cette catégorie est divisée en deux sous-catégories : les actifs financiers détenus à des fins de transactions et ceux désignés lors de leur comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis principalement en vue d'être vendu à court terme. Les instruments dérivés sont également considérés comme des instruments détenus à des fins de transactions sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture. Les actifs de cette catégorie sont présentés en actifs courants quand ils sont détenus à des fins de transactions, ou s'ils vont être réalisés dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués par la suite à leur juste valeur. Les pertes et gains provenant des variations de juste valeur, y compris les intérêts et les produits de dividendes, sont enregistrés dans le compte de résultat au sein du poste « Autres produits (charges) financiers nets », au cours de la période où ils surviennent.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés dans une autre des catégories d'actifs financiers. Ils sont présentés dans les actifs non courants, sauf si la Direction du Groupe a l'intention de les céder dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les actifs disponibles à la vente du Groupe sont principalement constitués d'investissements dans des sociétés non cotées.

Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur temporaires sont enregistrées dans le Résultat Global dans les capitaux propres. La partie correspondant aux gains et pertes de change sur les titres monétaires dénommés en monnaie étrangère est comptabilisée en résultat. Lorsque les titres sont cédés ou dépréciés, les ajustements de juste valeur cumulés dans le Résultat Global au sein des capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat au sein du poste « Autres produits (charges) financiers nets ». Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente ne font jamais l'objet d'une reprise dans le compte de résultat, sauf si les instruments de capitaux propres sont vendus.

Les dividendes et les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en résultat dès que le droit du Groupe d'en recevoir le paiement est établi.

Un actif financier est décomptabilisé quand les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à celui-ci arrivent à expiration ou ont été transférés ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Autres actifs financiers

La trésorerie mise en nantissement représente les dépôts en trésorerie mis en place afin de sécuriser les facilités de crédit et autres obligations du Groupe. Une partie de la trésorerie en nantissement de filiales américaines a été classée en actif courant compte tenu de son échéance à court terme bien que celle-ci soit renouvelée automatiquement pour une période de 12 mois.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les disponibilités en caisse, les dépôts à vue, et les placements à court terme, très liquides dont la maturité d'origine n'excède pas trois mois, c'est-à-dire les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires sont inclus dans les dettes financières courantes au bilan.

Dettes financières

Les emprunts sont évalués initialement à la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement est constatée au compte de résultat sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les emprunts sont considérés comme des passifs courants, sauf si le Groupe détient un droit inconditionnel de différer le remboursement du passif au-delà d'une période de 12 mois après la date de clôture.

Conformément à IFRS 13 - Evaluation de la juste valeur, trois niveaux d'évaluation à la juste valeur ont été identifiés pour les actifs et passifs financiers :

- Niveau 1 ; Prix cotés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Modèle interne avec des paramètres observables y compris l'utilisation de transactions récentes (si disponible), et la référence à d'autres instruments relativement similaires à des analyses de cash flow actualisé et à des modèles d'évaluation utilisant au maximum des données de marché et incluant le moins possible de données internes à l'entreprise.
- Niveau 3 : Modèle interne avec des paramètres non observables.

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2016 | Evaluation à la juste valeur par catégorie d'actif et de passif au 31 décembre, 2016 | | | | 31 décembre 2015 |
|---|---------------------|--|--|--------------------------------------|--|------------------------|
| | | Coût amortis | Juste valeur par compte de résultat | Juste valeur par capitaux propres | Instruments dérivés (voir Note 8.5) | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 19 | | | 19 | | 22 |
| <i>Trésorerie mise en nantissement</i> | 24 | | 24 | | Niveau 1 | 23 |
| <i>Prêts et autres</i> | 15 | 15 | | | | 17 |
| Autres actifs financiers non courants | 39 | | | | | 40 |
| Total actif financier non courant | 58 | | | | | 62 |
| <i>Trésorerie mise en nantissement</i> | 10 | | 10 | | Niveau 1 | 15 |
| <i>Autres actifs financiers courants</i> | 4 | 4 | | | | 5 |
| <i>Instruments financiers dérivés</i> | 3 | | | 3 | Niveau 2 | 3 |
| Autre actifs financiers courants | 17 | | | | | 23 |
| <i>Trésorerie</i> | 229 | | | 229 | Niveau 1 | 213 |
| <i>Equivalents de trésorerie</i> | 142 | | 142 | | Niveau 1 | 172 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 371 | | | | | 385 |
| Actif financier courant | 388 | | | | | 408 |
| Emprunts ⁽¹⁾ | (1 050) | (1 050) | | | | (1 293) |
| Autres dettes financières courantes | (2) | (1) | | (1) | Niveau 2 | (1) |
| Total dette financière | (1 052) | | | | | (1 294) |

Une partie de la trésorerie en nantissement de filiales américaines a été classée en actif courant compte tenu de son échéance à court terme bien que celle-ci soit renouvelée automatiquement pour une période de 12 mois.

Les créances clients et les dettes fournisseurs sont des actifs financiers selon les normes IAS 32 et 39 et reconnus au coût amorti.

8.2. Gestion des risques financiers

8.2.1. Objectifs et politiques de gestion des risques

Technicolor est exposé à divers risques financiers, incluant les risques de marché (liés aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt) et aux risques de liquidité et de crédit.

Les risques financiers du Groupe sont gérés de manière centrale par son service de trésorerie Groupe en France et son service de trésorerie régional à Ontario (Californie – Etats-Unis).

La gestion des risques financiers par la trésorerie du Groupe est faite en conformité avec les politiques et procédures du Groupe. Tous les risques financiers de marché sont suivis en permanence et sont présentés régulièrement au Directeur Financier, au Comité d'investissement et au Comité d'Audit par l'intermédiaire de différents rapports qui résument les expositions du Groupe aux différents risques ainsi que le détail des opérations mises en place pour réduire ces risques. La gestion des risques est étroitement encadrée par des limites et des autorisations, approuvées par le Comité d'Investissement pour chaque type de transaction, et contrôlées par le département de contrôle interne.

Pour réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change, le Groupe utilise des instruments dérivés. Cependant la stratégie de Technicolor est de ne pas utiliser des instruments dérivés à d'autres fins que la couverture de risques financiers liés à son activité commerciale et à ses positions financières.

Le risque de crédit sur les créances clients est géré par chaque branche d'activité en prenant en compte le degré de solvabilité et l'historique des clients. Le Groupe peut s'assurer ou mettre en place des cessions de créances sans recours afin de gérer son risque de crédit.

Toutes les contreparties aux transactions sur instruments dérivés ou de trésorerie réalisées par le Groupe sont contractées auprès d'organismes financiers disposant d'une notation de premier rang reçue d'une agence spécialisée. De plus, le Groupe a mis en place des règles pour limiter le montant maximal de l'exposition vis-à-vis d'un même partenaire.

8.2.2. Gestion du risque de marché

8.2.2.1. Risque de change

Risque de conversion

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent être convertis en euro au taux de change applicable pour être inclus dans les états financiers consolidés du Groupe. Les changements dans la valeur de l'euro peuvent donc avoir une conséquence sur la valeur en euro des actifs, passifs, produits et charges du Groupe enregistrés dans une autre devise que l'euro, même si leur valeur n'a pas changé dans leur propre devise.

Le Groupe ne couvre pas le risque de conversion.

Le risque de conversion est mesuré en fonction des expositions du Groupe consolidé et en effectuant des analyses de sensibilité sur les expositions principales.

En 2016, les fluctuations de change toutes devises confondues ont eu un impact négatif de 35 millions d'euros sur le chiffre d'affaires et un impact négatif de 2 millions d'euros sur le résultat des activités poursuivies avant charges financières nettes et impôts.

L'exposition principale au risque de conversion est dû dollar US étant donné la présence importante du Groupe aux Etats-Unis mais en 2016 le cours moyen du dollar contre l'euro était stable par rapport à l'année 2015 et les impacts de conversion en 2016 comparé à 2015 sont principalement dus à la livre sterling (car son taux par rapport à l'euro s'est déprécié de 12% depuis 2015) et aux mouvements de plusieurs autres devises.

Le Groupe estime que sa sensibilité au risque de conversion n'a pas changé significativement depuis la fin 2016.

Risque de transaction

L'exposition au risque de change transactionnel provient essentiellement des achats et des ventes réalisés par les filiales du Groupe dans d'autres monnaies que leur monnaie fonctionnelle.

Le risque de transaction le plus important pour le Groupe est son exposition en dollar US contre l'euro. Après avoir compensé les revenus en dollar US de ses activités en Europe avec les coûts en dollar US relatifs aux achats de produits finis et de composants par ses filiales européennes, l'exposition nette en dollar US contre l'euro pour les activités poursuivies était une position vendeuse de 63 millions de dollars US en 2016 (position nette vendeuse de 447 millions de dollars US en 2015). Ce changement en 2016 comparé à 2015 est dû à la réduction des revenus en dollars US des activités de brevets ainsi que l'impact de l'acquisition de Cisco Connected Devices qui a eu pour effet d'augmenter les achats en dollars US.

Afin de réduire l'exposition liée à l'activité commerciale, les filiales du Groupe cherchent à libeller la devise des achats avec celle des ventes, et dans des situations plus particulières, avec des devises qui ne devraient pas s'apprécier par rapport à la devise dans laquelle les ventes sont libellées. La politique du Groupe est de demander aux filiales de remonter régulièrement leurs expositions prévisionnelles au risque de change à la Trésorerie Groupe, qui réduit le risque en consolidant les expositions dans chaque devise. Le risque résiduel est le plus souvent couvert auprès de banques en utilisant des contrats de change à terme. Ces opérations bénéficient de la comptabilité de couverture de flux futurs selon les IFRS, comme décrit dans la note 8.5 « Instruments financiers dérivés » des états financiers consolidés.

Pour les produits qui ont un cycle court, la politique du Groupe est de mettre en place des couvertures court terme, jusqu'à 6 mois. Pour les produits et services avec un cycle plus long, incluant la division Licences ainsi que la division Services Production et dans certains cas les expositions du segment Maison Connectée, des couvertures peuvent être mises en place sur une période supérieure à 6 mois.

Le risque de transaction sur les expositions commerciales est mesuré en consolidant les expositions du Groupe et en réalisant une analyse de sensibilité sur les principales expositions.

Risque sur investissements dans les filiales à l'étranger

La politique générale du Groupe consiste à étudier au cas par cas la couverture du risque de change lié à des investissements dans des filiales à l'étranger. Les variations dans la valeur en euro des investissements dans les filiales étrangères sont enregistrées dans le poste « écarts de conversion » des capitaux propres du Groupe. Au 31 décembre 2016, il n'y avait pas de couverture de ce type en cours.

Les « swaps » de devises

De manière à faire coïncider les devises que la trésorerie de Technicolor empruntent avec les devises dans lesquelles elle prête, Technicolor peut être amené à mettre en place des opérations de « swaps » principalement pour (i) convertir ses emprunts en euros en dollar US et en livres britanniques qui sont ensuite prêtés aux filiales du Groupe basées aux Etats Unis et au Royaume Uni, et (ii) convertir des dollars US empruntés soit auprès d'investisseurs externes soit auprès de filiales américaines en euros. Les points de terme sur ces opérations de « swaps » sont comptabilisés comme des intérêts, ils totalisaient une charge de 1 million d'euros en 2016 et une charge de 1 million d'euros en 2015.

Analyse de sensibilité

La principale exposition du Groupe est sur le dollar US contre euro.

Le Groupe estime qu'une variation de 10% de la parité dollar US contre euro est un changement de variable de risque pertinent et raisonnablement possible dans une année et le tableau ci-dessous permet donc d'apprécier l'impact d'une hausse de 10% du dollar face à l'euro sur le résultat des activités poursuivies avant charges financières nettes et impôts et sur les capitaux propres (écarts de conversion). Une baisse de 10% de la parité aurait un impact symétrique avec les mêmes montants mais dans le sens opposé. Ces estimations sont faites en supposant qu'aucune couverture ne serait mise en place.

| 2016 (en millions d'euros) | Transaction | Conversion | Total |
|---|--------------------|-------------------|--------------|
| Résultat des activités poursuivies avant charges financières ⁽¹⁾ | 6 | (5) | 0 |
| Impact sur capitaux propres (écarts de conversion) ⁽²⁾ | | | 107 |

| 2015 (en millions d'euros) | Transaction | Conversion | Total |
|---|--------------------|-------------------|--------------|
| Résultat des activités poursuivies avant charges financières ⁽¹⁾ | 40 | (16) | 24 |
| Impact sur capitaux propres (écarts de conversion) ⁽²⁾ | | | 53 |

(1) Impact sur le profit :

- Le risque de transaction sur le profit est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur l'exposition nette en dollar US (ventes moins achats) de toutes les filiales dont la devise fonctionnelle est l'euro
- Le risque de conversion est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur les profits des filiales dont la devise fonctionnelle est le dollar US.

(2) Impact sur les capitaux propres : l'impact sur les capitaux propres est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur les investissements nets non couverts dans les filiales étrangères dont la devise fonctionnelle est le dollar US.

8.2.2.2. Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt est due principalement à son endettement et à ses dépôts.

La politique du Groupe oblige les filiales à emprunter, et à prêter leur excès de trésorerie, à la Trésorerie Groupe, qui en retour satisfait leurs besoins de liquidités en empruntant à l'extérieur. Les filiales ne pouvant pas faire d'opérations avec la Trésorerie Groupe du fait des lois ou restrictions locales, peuvent emprunter ou investir auprès de banques locales en respectant les règles établies par la Trésorerie Groupe.

Le risque de taux est mesuré en consolidant les positions emprunteuses et prêteuses du Groupe et en réalisant une analyse de sensibilité. Presque toute la dette non courante du Groupe est actuellement à taux variable.

Au niveau des taux d'intérêts nominaux de la dette à terme, la charge d'intérêts pour une année entière (aux taux de change du 31 décembre 2016) serait de 45 millions d'euros sur la dette à terme de 1 050 millions d'euros (montant nominal et non pas le montant IFRS apparaissant dans l'état de la situation financière consolidée de la société) comparé à la charge d'intérêts brute totale payée pour 2016 de 74 millions d'euros. En 2015, la charge d'intérêts brute totale payée était de 58 millions d'euros. La sensibilité de la charge d'intérêts aux fluctuations de taux d'intérêts est expliquée ci-après.

Opération de taux d'intérêts

Au 31 décembre 2016, le Groupe n'a aucune opération de couverture de taux d'intérêt en cours.

Taux d'intérêts effectifs

Les taux d'intérêt effectifs moyens annuels sur la dette consolidée du Groupe sont les suivants :

| | 2016 | 2015 |
|--|-------|-------|
| Taux d'intérêt moyen sur la dette consolidée | 6,31% | 6,69% |
| Taux d'intérêt moyen après opérations de swaps de change | 6,41% | 6,76% |

Le taux d'intérêt effectif moyen des dépôts de Technicolor s'élève à 1.30% en 2016 (3,12% en 2015). Ces dépôts ont en général une maturité inférieure à un mois.

Sensibilité aux mouvements des taux d'intérêts

Les variations de taux d'intérêts ont un impact sur les actifs et passifs à taux fixes comptabilisés à leur juste valeur et les produits et charges d'intérêts des actifs et passifs financiers à taux variable. Le Groupe n'a pas d'actifs et passifs significatifs à taux fixe comptabilisés à la juste valeur.

La part de la dette moyenne en 2016 et 2015 du Groupe soumise à un taux d'intérêt variable est présentée dans le tableau ci-dessous. Le Groupe considère que toute dette à taux fixe inférieure à un an est une dette à taux variable. Le seuil d'un an est pertinent car il représente la limite entre le courant et le non-courant.

| (En millions d'euros) | 2016 | 2015 |
|--------------------------|-------|-------|
| Dette moyenne | 1 209 | 1 062 |
| Part à taux variable (*) | 99% | 99% |

(*) Au 31 décembre 2016, inclut 576 millions d'euros de dettes à taux variable ayant un taux de référence avec un plancher à 1%.

En 2016, l'encours moyen des dépôts du Groupe, entièrement rémunéré à taux variable, s'est élevé à 344 millions d'euros, entièrement au taux variable.

La dette du Groupe est principalement constituée de dette à terme libellée en dollars US et en euros dont le taux d'intérêt est basé sur le Libor US et l'Euribor respectivement, tous les deux avec un taux plancher de 1% pour l'emprunt à terme émis en 2013, 2014 et 2015 (l'«Ancienne dette à terme») et de 0% pour les 450 millions d'euros émis en 2016 (le «Nouvelle dette à terme»).

Les dépôts du Groupe sont principalement en dollar US, et en euro. Le Groupe estime qu'une variation de 1% des taux d'intérêts est raisonnablement possible sur une année et les tableaux ci-dessous permettent donc d'apprécier l'impact maximal d'une telle hausse.

**Impact maximum sur un an sur l'exposition nette au 31 décembre 2016
d'une variation par rapport aux taux actuels (*)**

| <i>(en millions d'euros)</i> | Impact sur les intérêts nets | Impact sur capitaux propres avant impôts |
|---------------------------------------|------------------------------|--|
| Impact d'une variation de taux de +1% | (4) | (4) |
| Impact d'une variation de taux de -1% | (1) | (1) |

(*) Au 31 décembre 2016, l'Euribor 3 mois et le Libor 3 mois étaient respectivement de -0,319% et 0,998%.

**Impact maximum sur un an sur l'exposition nette au 31 décembre 2015
d'une variation par rapport aux taux actuels (*)**

| <i>(en millions d'euros)</i> | Impact sur les intérêts nets | Impact sur capitaux propres avant impôts |
|---------------------------------------|------------------------------|--|
| Impact d'une variation de taux de +1% | (3) | (3) |
| Impact d'une variation de taux de -1% | (1) | (1) |

(*) Au 31 décembre 2015, l'Euribor 3 mois et le Libor 3 mois étaient respectivement de -0,131% et 0,613%.

8.2.3. Risque de liquidité et gestion du financement et de la structure du capital

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir lever de fonds pour répondre aux obligations financières à venir. Afin de réduire ce risque, le Groupe applique des règles ayant pour objectif de sécuriser un accès permanent et ininterrompu aux marchés financiers à des conditions raisonnables. Cette politique a été conçue grâce à un suivi régulier et détaillé de la structure du capital, en tenant compte de la proportion relative de la dette et des capitaux propres dans la perspective des conditions des marchés financiers et des prévisions financières du Groupe. Les éléments pris en compte parmi d'autres sont le calendrier des échéances de remboursement de la dette, les clauses conventionnelles, les flux prévisionnels de trésorerie consolidés, et les besoins de financement. Afin de mettre en œuvre cette politique d'accès à la liquidité, le Groupe utilise divers financements long-terme et confirmés qui peuvent inclure des capitaux propres (voir Note 7.1), de la dette (voir Note 8.3), de la dette subordonnée (voir Note 7.2.2) et des lignes de crédit confirmées.

Les tableaux ci-dessous montrent les obligations de flux futurs contractuels générés par la dette. Les flux d'intérêts des instruments à taux variable ont été calculés sur les taux en vigueur au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015 respectivement.

| <i>(en millions d'euros)</i> | Au 31 décembre 2016 | | | | | | |
|--|---------------------|-----------|-----------|------------|-----------|------------|--------------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Après | Total |
| Emprunts à terme à taux variable - nominal | 33 | 33 | 33 | 507 | - | 450 | 1 056 |
| Emprunts à terme à taux variable – intérêts courus | 5 | - | - | - | - | - | 5 |
| Autre dette – nominal et intérêts courus | 14 | 5 | 1 | - | - | 2 | 22 |
| Dette totale – remboursement du nominal | 52 | 38 | 34 | 507 | | 452 | 1 083 |
| Ajustement IFRS | | | | | | | (33) |
| Dette en IFRS | | | | | | | 1 050 |
| Emprunts à terme à taux variable - intérêts | 46 | 44 | 43 | 34 | 16 | 32 | 215 |
| Total des versements d'intérêts | 46 | 44 | 43 | 34 | 16 | 32 | 215 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | Au 31 décembre 2015 | | | | | | |
|--|---------------------|-----------|-----------|-----------|--------------|----------|--------------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Après | Total |
| Emprunts à terme à taux variable - nominal | 69 | 69 | 69 | 70 | 1 074 | - | 1 351 |
| Emprunts à terme à taux variable – intérêts courus | 11 | - | - | - | - | - | 11 |
| Autre dette – nominal et intérêts courus | 6 | 1 | 1 | - | - | - | 8 |
| Dette totale – remboursement du nominal | 86 | 70 | 70 | 70 | 1 074 | - | 1 370 |
| Ajustement IFRS | | | | | | | (77) |
| Dette en IFRS | | | | | | | 1 293 |
| Emprunts à terme à taux variable - intérêts | 67 | 64 | 60 | 57 | 37 | - | 285 |
| Total des versements d'intérêts | 67 | 64 | 60 | 57 | 37 | - | 285 |

Les obligations contractuelles en termes de flux de trésorerie pour la dette courante sont considérées comme étant les montants inscrits dans l'état de la situation financière consolidée.

Lignes de crédit

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit confirmée garantie par des créances clients pour un montant total de 125 millions de dollars US (soit 119 millions d'euros au cours du 31 décembre 2016), arrivant à échéance en 2019 et une ligne de facilité de crédit renouvelable de 250 millions d'euros (le « RCF ») arrivant à échéance en 2021. Aucune de ces lignes n'était tirée au 31 décembre 2016. La disponibilité de la ligne de crédit garantie par des créances dépend de l'encours des créances client. Le RCF de 250 millions d'euros a été mis en place en décembre 2016 en remplacement des RCF de 100 millions et de 125 millions qui ont été annulés.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2016 | 2015 |
|--|------|------|
| Lignes de crédit confirmées, non tirées à plus d'un an | 369 | 214 |

8.2.4. Gestion du risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit résulte de la possibilité que les contreparties ne puissent pas remplir leurs obligations financières envers Technicolor.

Le risque de crédit sur les créances commerciales est géré par chaque division opérationnelle sur la base de politiques prenant en compte la qualité du crédit et l'historique des clients. De temps à autre, le Groupe peut décider d'assurer ou de vendre sans recours des créances commerciales pour gérer le risque de crédit sous-jacent. L'exposition au risque de crédit sur les créances commerciales du Groupe correspond à la valeur comptable nette de ces actifs.

Le risque de crédit maximum sur les disponibilités du Groupe s'élève à 371 millions d'euros au 31 décembre 2016. Le Groupe minimise ce risque en limitant les dépôts dans chaque banque et en privilégiant les dépôts réalisés dans des établissements de crédit bénéficiant d'une bonne notation ou en investissant occasionnellement dans des fonds diversifiés et très liquides. Au 31 décembre 2016, 90% des dépôts en espèces du groupe sont effectués auprès de banques dont la cote de contrepartie est au moins égale à A-1 selon Standard & Poor's (87% au 31 décembre 2015).

Les instruments financiers utilisés par le Groupe pour gérer son risque de taux et son risque de change sont tous conclus avec des contreparties bénéficiant d'une bonne qualité de crédit « investissement ». Le risque de crédit sur ce genre d'opérations est atténué par la maturité court-terme des opérations traitées conformément à la politique de couverture du Groupe. La juste valeur comptable est de ce fait une bonne indication du risque de crédit maximum encouru. La majorité des opérations sont traitées avec des contreparties financières qui ont une notation de crédit de A-1.

8.3. Dettes financières

La dette du Groupe comprend principalement de la dette à terme libellé en dollars US et en euros, émise par Tech Finance & Co S.C.A. en 2013, 2014 et 2015 arrivant à échéance en 2020 (l'« Ancienne dette à terme ») et émise par Technicolor SA en 2016 et arrivant à échéance en 2023 (la « Nouvelle dette à terme »).

En juin 2015, Technicolor a renégocié les conditions financières de son Ancienne dette à terme et en septembre et novembre 2015, de l'Ancienne dette à terme additionnelle a été émise pour un montant de 200 millions de dollars US et 197 millions d'euros afin de financer l'acquisition de The Mill et une partie de l'acquisition de Cisco Connected Devices. Le Groupe a remboursé par anticipation en 2016 un montant de 589 millions de dollars et 150 millions d'euros de cette dette à partir du produit de la Nouvelle dette à terme et de la trésorerie disponible.

La Nouvelle dette à terme pour un montant de 450 millions d'euros a été levée en décembre 2016 au taux de l'Euribor avec un taux plancher de 0% + 350bps. Le Groupe a également signé en décembre 2016 une convention de financement avec la Banque Européenne d'Investissement dans le cadre de laquelle elle a emprunté, le 3 janvier 2017, 90 millions d'euros au taux fixe de 2,542% sur 6 ans (le « Prêt BEI »).

8.3.1. Analyse par catégorie

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2016 | 2015 |
|--|--------------|--------------|
| Dettes auprès d'établissements financiers et de crédit | 1 022 | 1 277 |
| Découverts bancaires | - | - |
| Autres dettes financières | 22 | 5 |
| Intérêts courus | 6 | 11 |
| Total dettes IFRS | 1 050 | 1 293 |
| <i>Total non courant</i> | <i>998</i> | <i>1 207</i> |
| <i>Total courant</i> | <i>52</i> | <i>86</i> |

8.3.2. Synthèse de la dette

La dette du Groupe (en IFRS) au 31 décembre 2016 se décompose comme suit :

| <i>(en millions)</i> | Devise | Montant nominal | Montant IFRS | Type de taux | Taux nominal | Taux effectif (1) | Type de remboursement | Echéance finale |
|--|------------|-----------------|---------------------|-------------------------|--------------|-------------------|-----------------------|-----------------|
| | | | (voir note 8.3.3.4) | | | | | |
| Emprunts à terme | USD | 290 | 279 | Variable ⁽²⁾ | 5.00% | 6.42% | Amortissement | 10 juillet 2020 |
| Emprunts à terme | EUR | 315 | 297 | Variable ⁽³⁾ | 5.00% | 6.98% | Amortissement | 10 juillet 2020 |
| Emprunts à terme | EUR | 450 | 446 | Variable ⁽⁴⁾ | 3.50% | 3.63% | In fine | 6 décembre 2023 |
| Total Emprunt à terme | EUR | 1 055 | 1 022 | | 4.36% | 5.37% | | |
| Total autre dette⁽⁵⁾ | EUR | 28 | 28 | | 3.97% | 3.97% | | |
| TOTAL | EUR | 1 083 | 1 050 | | 4.34% | 5.33% | | |

(1) Taux en vigueur au 31 décembre 2016.

(2) Libor 3 mois avec un taux plancher de 1,00% et une marge de 400 points de base.

(3) Euribor 3 mois avec un taux plancher de 1,00% et une marge de 400 points de base.

(4) Euribor 3 mois avec un taux plancher de 0% et une marge de 350 points de base.

(5) Dont 6 millions d'euros d'intérêts courus.

8.3.3. Principales caractéristiques de l'endettement

8.3.3.1. Analyse par échéance

Le tableau ci-dessous présente la dette du Groupe par échéance.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2016 | 2015 |
|---|--------------|--------------|
| Moins d'un mois | 22 | 30 |
| Entre 1 et 6 mois | 13 | 20 |
| Entre 6 mois et moins d'un an | 17 | 36 |
| Total dette courante (moins d'un an) | 52 | 86 |
| Entre 1 et 2 ans | 38 | 70 |
| Entre 2 et 3 ans | 34 | 70 |
| Entre 3 et 4 ans | 507 | 70 |
| Entre 4 et 5 ans | - | 1 074 |
| Supérieur à 5 ans | 452 | - |
| Total dette non courante | 1 031 | 1 284 |
| Total dette financière | 1 083 | 1 370 |
| Ajustement IFRS (voir Note 8.3.3.4) | (33) | (77) |
| Dette en IFRS | 1 050 | 1 293 |

8.3.3.2. Caractéristiques des taux d'intérêt

Au 31 décembre 2016, 99% de la dette du Groupe était à taux variable.

8.3.3.3. Analyse par devise

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2016 | 2015 |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| Euro | 756 | 465 |
| Dollar US | 292 | 826 |
| Autres devises | 2 | 2 |
| Total dettes financières | 1 050 | 1 293 |

8.3.3.4. Analyse en IFRS de la valeur comptable de la dette à terme

Valeur comptable de l'emprunt à terme

La valeur IFRS de la dette à terme est le montant nominal net des coûts de transactions et ajustée selon la méthode du taux effectif global (TEG), ainsi que tout ajustement lié à des remboursements anticipés.

Les frais encourus dans le cadre de l'émission de la Nouvelle dette à terme en décembre 2016 (4 millions d'euros) ont été comptabilisés en tant qu'ajustement IFRS à la valeur comptable de la Nouvelle dette à terme.

L'évolution de l'ajustement IFRS en 2016, soit la différence entre le montant nominal et le montant IFRS de la dette à terme, est détaillée ci-dessous :

| <i>(en millions d'euros)</i> | |
|--|-------------|
| Ajustement IFRS de la Dette au 31 décembre 2015 | (77) |
| Effet des remboursements par anticipation de l'Ancienne dette à terme | 31 |
| Frais de transactions relatifs à l'émission de la nouvelle dette à terme en 2016 | (4) |
| Effet du taux effectif global en 2016 et variation due aux taux de change | 17 |
| Ajustement IFRS de la Dette au 31 décembre 2016 | (33) |

L'ajustement IFRS de 33 millions d'euros sera étalé en charge d'intérêts jusqu'à l'échéance de la dette via la méthode du taux effectif global. L'actuelle moyenne pondérée du taux effectif global est de 5.37%.

8.3.3.5. Clauses conventionnelles et autres limitations

Dans le respect de :

- l'Accord de crédit relatif à l'Ancienne dette à terme contracté en 2013 tel qu'amendé en 2014 et 2015,
 - l'Accord de crédit relatif à la Nouvelle dette à terme conclu en 2016,
 - le RCF conclu en décembre 2016,
 - le prêt BEI signé en décembre 2016 et tiré en janvier 2017,
- ensemble « les Instruments de dette », le Groupe est tenu de respecter les clauses conventionnelles et est soumis à plusieurs limitations décrites ci-dessous.

Ensemble des garanties financières

Les Instruments de dette bénéficient d'un ensemble de garanties financières (« security package ») comprenant le nantissement d'actions, le nantissement de certains prêts intra-groupe, et des comptes bancaires les plus significatifs appartenant au système de centralisation de la trésorerie, ou « cash pooling ».

Remboursement anticipés obligatoires de la dette à terme

En cas de défaut ou de changement de contrôle, les créanciers auront le droit d'exiger le remboursement par anticipation de toute ou une partie de la dette encours.

Les cas de défauts s'appliquent en partie ou dans sa totalité à Technicolor SA et à Tech Finance (les « Parties »). Les cas de défauts incluent entre autres et sujet à certaines exceptions, seuils et périodes de grâce :

- Défaut de paiement par les Parties prenantes de respecter les échéances de la dette ou de toute autre dette financière ou non-respect des obligations matérielles relatives aux Instruments de dette ;
- Toute réserve dans le rapport des commissaires aux comptes concernant la capacité des Parties à continuer son exploitation ou concernant l'exactitude de l'information fournie.

Technicolor est également obligé de rembourser par anticipation la dette à terme et le Prêt BEI dans certains cas y compris :

- l'existence des flux de trésorerie excédentaires selon certaines définitions et seuils définis dans les accords de crédit régissant la dette à terme;
- la réalisation des produits nets des cessions d'actifs qui ne sont pas réinvesti dans des actifs utiles au Groupe
- les produits d'assurance sur des sinistres.

Technicolor peut également à son gré, rembourser par anticipation toute ou partie de l'encours de la dette à terme ou le Prêt BEI.

Clauses conventionnelles

L'ancienne dette à terme et le Prêt BEI contiennent une seule clause conventionnelle prévoyant que la dette brute totale ne doit pas être supérieure à un multiple de 4,00 de l'EBITDA sur une base de 12 mois glissants (« ratio d'endettement ») au 30 juin et 31 décembre de chaque année.

La Nouvelle dette à terme n'a pas de clause conventionnelle.

Le RCF contient la même clause conventionnelle, mais celle-ci n'est applicable que s'il y a un tirage de plus de 40% du montant du RCF le 30 juin ou le 31 décembre de chaque exercice.

La dette brute et l'EBITDA de cette clause conventionnelle sont calculées sur la base de la totalité du périmètre du Groupe. Par conséquent, l'écart de (2) millions d'euros entre l'EBITDA déterminé au titre du ratio d'endettement et l'EBITDA ajusté (voir Note 3.1) est égal à l'EBITDA des activités abandonnées.

Ratio d'endettement

La dette brute du Groupe au 31 décembre 2016 ne doit pas être plus de 4,00 fois l'EBITDA pour les 12 mois précédant le 31 décembre 2016

| | |
|--------------------------|------------------------|
| Dette brute | 1 050 millions d'euros |
| EBITDA* | 563 millions d'euros |
| Ratio Dette brute/EBITDA | 1.87 |

Le ratio de 1.87 étant inférieur au niveau maximum autorisé de 4,00, le Groupe respecte cette clause.

*EBITDA tel que défini dans la clause conventionnelle sur le nouveau ratio d'endettement

Autres restrictions

En plus de certaines obligations d'information, les accords régissant les Instruments de dette incluent certaines clauses qui restreignent la Société et certaines de ses filiales à entreprendre certaines actions concernant l'endettement, les investissements et les changements importants dans la nature générale de l'entreprise. Ces restrictions sont soumises dans chaque cas à certaines exceptions et limitations.

8.4. Charges financières nettes

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2016 | 2015 |
|---|--------------|-------------|
| Produits d'intérêts | 4 | 9 |
| Charges d'intérêts | (85) | (72) |
| Charges d'intérêts nettes ⁽¹⁾ | (81) | (63) |
| Composante financière des charges liées aux plans de retraites (Note 9.2.2.1) | (9) | (8) |
| Gain (perte) de change | (16) | (5) |
| Autres ⁽²⁾ | (50) | (11) |
| Autres produits (charges) financiers nets | (75) | (24) |
| Charges financières nettes | (156) | (87) |

(1) En 2016, les charges d'intérêts comprennent 16 millions d'euros (14 millions d'euros en 2015) résultant de la différence entre le taux d'intérêt effectif et le taux nominal de la dette.

(2) Comprend l'extourne partiel de l'ajustement IFRS de (31) millions d'euros généré par le remboursement anticipé de l'Ancienne dette à terme (voir note 8.3.3.4).

8.5. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments dérivés à des fins de couverture pour, notamment, réduire son exposition au risque de change, de fluctuation des taux d'intérêt et du marché boursier. Ces instruments peuvent inclure des accords de swap de taux d'intérêt, de devises, des options de change et des contrats de change à terme. Lorsque les conditions nécessaires sont remplies, ils sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme des instruments de couverture dans une des trois relations de couverture suivantes :

- Une couverture de juste valeur, permettant de couvrir le risque de variation de juste valeur de tout élément d'actif ou de passif ;*
- Une couverture de flux futurs de trésorerie, permettant de couvrir le risque de variation de valeur des flux futurs de trésorerie rattachés à des actifs ou passifs futurs ;*
- Une couverture des investissements nets dans des activités à l'étranger, permettant de couvrir les intérêts du Groupe dans les actifs nets de ces activités.*

Les instruments dérivés sont comptabilisés selon les principes de comptabilité de couverture dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

- A la date de sa mise en place, il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ;*
- Le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace,*
- Son efficacité peut être mesurée de façon fiable et la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute sa durée.*

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- Pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du*

compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;

- Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie du résultat global dans les capitaux propres - la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan - la variation de juste valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en résultat global dans les capitaux propres sont repris au compte de résultat au moment où les transactions couvertes impactent le compte de résultat. Le délai moyen est généralement inférieur à 6 mois sauf pour l'activité de licences.

L'arrêt de la comptabilité de couverture peut avoir lieu suite à la disparition de l'élément couvert, ou s'il y a révocation volontaire de la relation de couverture, à la résiliation ou l'arrivée à l'échéance de l'instrument de couverture. Les conséquences comptables sont les suivantes :

- Pour une couverture de flux de trésorerie : les montants enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont repris en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

- Dans tous les autres cas, le résultat sur l'instrument de couverture est comptabilisé en résultat lorsque la relation de couverture se termine.

Toute variation dans la juste valeur de l'instrument de couverture, si celui-ci n'a pas été soldé, est comptabilisée en résultat.

Les instruments dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture sont évalués à la juste valeur. Toute variation de juste valeur sur ces instruments est comptabilisée en résultat.

Comme décrit dans la note 8.2.1, le Groupe utilise des instruments dérivés pour réduire son risque sur les marchés financiers. Technicolor utilise principalement des contrats de change à terme pour se prémunir contre le risque de change.

Ces dérivés sont régis par des accords standards de type « ISDA » (International Swaps and Derivatives Association, Inc.), ou par des accords habituels pour le marché français.

Le Groupe exécute ces opérations dans le marché de gré-à-gré sur une base à court terme.

| | 2016 | | 2015 | |
|---|----------|----------|----------|----------|
| | Actifs | Passifs | Actifs | Passifs |
| (en millions d'euros) | | | | |
| Contrats de change à terme - couvertures de flux de trésorerie et de juste valeur | 3 | 1 | 3 | 1 |
| Total | 3 | 1 | 3 | 1 |

8.5.1. Couverture de flux de trésorerie

Les contrats de change à terme couvrant des flux commerciaux futurs à l'achat et à la vente en devise étrangère sont comptabilisés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie.

En 2016, sur ce résultat des opérations de couverture comptabilisé au sein du résultat global en capitaux propres au 31 décembre 2015, une perte de 1,4 millions d'euros a été comptabilisée lors du débouclage des opérations de couverture sur le périmètre des activités poursuivies du Groupe. Au 31 décembre 2016, un gain de 1,6 millions d'euros sur instruments de couverture a été comptabilisée au sein du résultat global en capitaux propres.

En 2016, un montant total de 32 millions d'euros de transactions futures, qui a bénéficié de la comptabilité de couverture des flux futurs, n'a pas été réalisé. Les couvertures ont donc été débouclées et l'impact sur le résultat fut nul.

8.5.2. Couverture de juste valeur

Les opérations de couverture sur les comptes clients et fournisseurs en devises étrangères par des opérations de change à terme sont comptabilisées à leur juste valeur. Au 31 décembre 2016, un gain de 10,1 millions d'euros a été comptabilisé sur la revalorisation à la juste valeur de tous les contrats de change, et une perte de 10,1 millions d'euros sur les éléments de bilan couverts.

8.5.3. Partie inefficace de couverture reconnue en résultat

Les points de terme des contrats de change à terme décrits ci-dessus sont exclus de la relation de couverture et sont comptabilisés en résultat. En 2016 et 2015 respectivement, cet impact était nul et une perte de 1,3 millions d'euros, comptabilisées en « Autres Charges Financières ».

La partie inefficace des options de taux d'intérêts est comptabilisée en résultat, l'impact était nul en 2016 et en 2015.

8.5.4. Engagement relative aux instruments financiers

Les engagements relatifs aux instruments financiers utilisés par le Groupe génèrent des encaissements et des décaissements futurs concomitants. Les engagements suivants sont présentés dans le tableau ci-dessous :

- Couvertures à terme de devises, swaps et options : pour le montant des encaissements et décaissements respectifs ;
- Swaps d'intérêt : pour le montant nominal de la dette.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2016 |
|-------------------------------------|-------------|
| Swaps de change | 445 |
| Total des engagements donnés | 445 |
| Swaps de change | 446 |
| Total des engagements reçus | 446 |

9. Avantages au personnel

9.1. Frais de personnel et effectifs

L'effectif total des entités consolidées du Groupe au 31 décembre 2016 s'élève à 17 017 employés (16 720 au 31 décembre 2015). Se référer à la note 6.1 du Document de Référence pour plus de détails sur les salariés du Groupe.

Aucun employé ne faisait partie du périmètre des activités non poursuivies aux 31 décembre 2016 et 2015.

Le total des avantages au personnel (au sein des entités consolidées) est détaillé comme ci-dessous :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2016 | 2015 |
|---|--------------|-------------|
| Salaires | 878 | 748 |
| Charges sociales | 125 | 92 |
| Coût salariaux liés aux paiements en actions accordés aux dirigeants et aux employés (Note 9.3.3) | 8 | 8 |
| Charges liées aux plans de retraite à prestations définies (Note 9.2.2) | 9 | 11 |
| Indemnités de fin de contrat de travail et autres avantages au personnel à long terme | 48 | 11 |
| Total des avantages au personnel (hors plans à contributions définies) | 1 068 | 870 |
| Charges liées aux plans de retraite à contributions définies | 21 | 19 |

Les indemnités de départ sont présentées dans les coûts de restructuration des activités poursuivies au sein du compte de résultat consolidé.

9.2. Provisions pour retraites et avantages assimilés

Avantages postérieurs à l'emploi

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les contributions versées liées aux plans à contributions définies, c'est-à-dire à des plans de retraite dans lesquels le Groupe paye des contributions fixes et n'a plus aucune obligation juridique ou implicite de payer des contributions complémentaires (par exemple, si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer à tous les employés les avantages acquis au cours des exercices passés et en-cours) - sont enregistrées en charges quand les salariés ont rendu les services leur ouvrant droit à ces contributions.

Les autres régimes de retraite sont analysés comme des plans à prestations définies (c'est-à-dire des plans de retraite qui prévoient un montant de prestation qu'un employé recevra lors de sa retraite, généralement basé sur un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années d'ancienneté et le salaire) et sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

La méthode d'évaluation retenue est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations du Groupe est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. L'évaluation est réalisée chaque année par des actuaires indépendants en fonction d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation du personnel, l'évolution des salaires et les taux d'actualisation.

La réévaluation, qui comprend les gains et pertes actuariels, l'effet des modifications du plafonnement de l'actif (si applicable) et le rendement des actifs (hors intérêts), est comptabilisée immédiatement au bilan en contrepartie d'une imputation dans les « Autres éléments du résultat global » au sein de l'Etat du Résultat Global (ERG). La réévaluation reconnue en ERG est reflétée immédiatement dans les réserves consolidées et ne sera pas reclassée en résultat.

Les coûts relatifs aux provisions pour retraite et avantages assimilés sont classés comme suit :

- coûts des services (incluant le coût des services rendus courants et passés ainsi que les pertes et gains provenant de modification ou de liquidation de régimes) à comptabiliser en résultat ;
- charges financières nette du produit financier à comptabiliser en résultat financier (Note 8.4).

Les coûts des services passés sont comptabilisés en charges sur l'exercice où à lieu la modification de régimes.

Le coût financier est calculé en appliquant le taux d'actualisation au début de l'exercice à la provision pour retraite et aux actifs de couverture.

La provision pour retraite et avantages assimilés inscrite au bilan représente le déficit ou l'excédent entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Tout excédent provenant de ce calcul est plafonné à hauteur de la valeur actualisée des prestations disponibles sous forme de restitution du plan ou de réduction des contributions futures à verser au plan.

Autres avantages au personnel à long terme

Des indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées au passif dès que l'entité ne peut plus retirer d'offre d'indemnités de cessation d'emploi ou que l'entité reconnaît des coûts de restructuration. Les engagements au titre des autres avantages à long terme (par exemple les médailles du travail) sont également évalués sur la base de méthodes actuarielles. Les écarts actuariels sur ces engagements sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les engagements liés aux autres avantages à long terme ne sont pas présentés au sein de la provision pour retraites mais au sein de la provision pour restructuration ou des autres dettes.

Principe comptable du Groupe sujets à estimations et jugements

La détermination par le Groupe de la provision pour retraites et avantages assimilés et des charges liées est dépendante des hypothèses utilisées par les actuaires pour déterminer les valeurs actuarielles des obligations. Ces hypothèses incluent parmi d'autres, les taux d'actualisation et les taux d'augmentation

annuelle des prestations futures. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraites et avantages assimilés sont déterminées en se basant sur l'expérience du Groupe et sur des données externes.

Le Groupe est exposé à des risques actuariels tels que le risque de taux d'intérêt, le risque d'investissement, le risque de longévité, le risque d'augmentation des salaires et le risque d'inflation. La provision pour retraites et avantages assimilés est actualisée à un taux déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang. Les marchés financiers sont soumis à des variations qui ont comme effet la baisse/hausse des cours et une augmentation de la volatilité. La Direction du Groupe estime que les taux utilisés sont adéquats. Cependant des différences futures entre les hypothèses retenues et les valeurs futures observées peuvent affecter de manière significative la valeur de l'engagement du Groupe en termes de retraites et d'avantages postérieurs à l'emploi et les charges afférentes à ces engagements.

9.2.1. Synthèse des provisions et descriptif des régimes

| (en millions d'euros) | Plans de retraites et avantages assimilés | | Couverture médicale | | Total | |
|--|---|------------|---------------------|----------|------------|------------|
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| Provision en début d'exercice | 375 | 407 | 7 | 7 | 382 | 414 |
| Charge nette de l'exercice | 12 | 11 | - | - | 12 | 11 |
| Gain lié à une réduction de régime | (3) | - | - | - | (3) | - |
| Prestations et contributions versées | (28) | (29) | - | - | (28) | (29) |
| Variation de périmètre | - | 1 | - | - | - | 1 |
| Pertes et (gains) actuariels reconnus en ERG | 43 | (21) | - | - | 43 | (21) |
| Ecart de conversion | (2) | 6 | - | - | (2) | 6 |
| Provision en fin d'exercice | 397 | 375 | 7 | 7 | 404 | 382 |
| <i>Dont courant</i> | <i>28</i> | <i>29</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>28</i> | <i>29</i> |
| <i>Dont non courant</i> | <i>369</i> | <i>346</i> | <i>7</i> | <i>7</i> | <i>376</i> | <i>353</i> |

9.2.1.1. Régime à cotisations définies

Les coûts relatifs à ces plans correspondent aux cotisations payées par le Groupe à des fonds gérés de manière indépendante. Ces plans garantissent aux salariés un niveau de prestation qui est directement lié aux cotisations versées.

Le montant des contributions versées à ce titre s'élève à 21 millions d'euros en 2016 (19 millions d'euros en 2015).

9.2.1.2. Régime à prestations définies

Ces plans concernent principalement des régimes de retraites et avantages assimilés et des régimes de couverture de soins médicaux pour les retraités.

Régime de retraite et avantages assimilés :

Les principaux régimes de retraite dans le Groupe sont les suivants :

- **En Allemagne**, les salariés bénéficient de plusieurs régimes de retraite privés consentis par l'entreprise. Ces régimes de retraites, non financés, sont gérés par Technicolor et accordent aux bénéficiaires principalement des annuités de retraite et des pensions d'invalidité. Les avantages sont déterminés sur la base de leurs années de service et de leur salaire en fin de carrière. Les régimes de retraite sont fermés aux nouveaux entrants.

L'âge de départ à la retraite est compris entre 60 et 63 ans.

- **Aux Etats-Unis**, les employés de Technicolor sont couverts par un régime de retraite à prestations définies. Technicolor a principalement deux régimes de retraite à prestations définies : un régime qui couvre l'essentiel des employés non syndiqués, financé par un fonds géré de manière indépendante et un régime complémentaire qui couvre l'ensemble des dirigeants de Technicolor, régime fermé aux nouveaux entrants. Les avantages sont déterminés selon un pourcentage du salaire des participants au régime, complété par un taux de rendement financier minimum garanti sur les droits acquis jusqu'au départ en retraite.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les services futurs rendus par les salariés américains ne donnent plus droit à prestations suite au gel des plans de pension décidé et annoncé en 2009. Les droits cumulés restent acquis et portent intérêt, mais il n'y a plus de cotisations versées au fonds de pension.

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

- **En Angleterre**, Technicolor accorde principalement un plan de retraite à prestations définies financé via un fonds géré de manière indépendante qui bénéficie des contributions de Technicolor et qui verse les prestations de retraite. Ce régime est fermé aux nouveaux entrants.

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

- **En France**, des indemnités de départ à la retraite, telles que prévues par la convention collective, sont payables aux employés s'ils font encore partie du Groupe à cette date. Ces indemnités sont évaluées et provisionnées sur la base du salaire estimé et de l'ancienneté des employés à la date de leur départ.

L'âge de départ à la retraite est de 62 ans mais l'âge moyen de la retraite observé est de 64 ans.

- **Dans les autres pays**, Technicolor accorde des régimes de retraite au Mexique et au Japon. Les avantages sont principalement basés sur la rémunération assurée en fin de carrière et la durée de service.

Régime de couverture de soins médicaux

Aux Etats-Unis et au Canada, Technicolor offrait un régime de couverture médicale à certains salariés pendant leur retraite. Le régime de couverture médicale aux Etats-Unis inclut le remboursement des frais médicaux de base et des frais dentaires et a été fermé aux nouveaux entrants. Le régime canadien inclut une assurance vie et le remboursement des frais médicaux et dentaires. Il a été fermé aux nouveaux entrants.

En 2016, la répartition géographique des engagements est la suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Allemagne | Etats-Unis | Angleterre | France | Autres | Total |
|--|------------------|-------------------|-------------------|---------------|---------------|--------------|
| Valeur actuelle de l'obligation | 293 | 139 | 136 | 22 | 10 | 600 |
| Juste valeur des actifs du régime | - | (89) | (107) | - | - | (196) |
| Provision pour retraites et avantages assimilés | 293 | 50 | 29 | 22 | 10 | 404 |
| Paielements | (18) | (6) | (3) | - | (1) | (28) |
| Duration moyenne (en années) | 11 | 9 | 19 | 13 | NA | NA |

En outre, le Groupe verse en moyenne une contribution annuelle aux actifs du fonds de l'ordre de 9 millions d'euros (voir Note 9.2.4).

9.2.1.3. Régime multi-employeurs

Depuis août 2009, Technicolor participe à un régime multi-employeur de l'industrie du cinéma (« Motion Picture Industry ») aux Etats-Unis. Dans la mesure où le partage des contributions entre tous les membres n'est pas disponible, Technicolor comptabilise ce plan comme un régime à cotisations définies.

La charge annuelle moyenne comptabilisée au titre de ce régime est inférieure à 1 million d'euros.

9.2.2. Elements du compte de résultat et de l'Etat du Résultat Global
9.2.2.1. Compte de résultat

| <i>(en millions d'euros)</i> | Plans de retraites et avantages assimilés | | Couverture médicale | | TOTAL | |
|---|--|-------------|----------------------------|-------------|--------------|-------------|
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| | Coût des services | | | | | |
| - Coût des services rendus au cours de la période | (3) | (3) | - | - | (3) | (3) |
| - Coût des services passés et gains liés à une réduction de régime | 3 | - | - | - | 3 | - |
| Coût financier net | | | | | | |
| - Coût financier relatif à l'engagement | (15) | (16) | - | - | (15) | (16) |
| - Rendement relatif aux actifs du régime | 6 | 8 | - | - | 6 | 8 |
| Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en charges | (9) | (11) | - | - | (9) | (11) |

9.2.2.2. Etat du Résultat Global (ERG)

| <i>(en millions d'euros)</i> | Plans de retraites et avantages assimilés | | Couverture médicale | | Total | |
|---|--|-------------|----------------------------|-------------|--------------|--------------|
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| | Ouverture | | | | | (146) |
| Gains / (Pertes) actuariels sur les actifs du régime : | | | | | | |
| - lié au rendement des actifs de couverture | 11 | (8) | - | - | 11 | (8) |
| Gains / (Pertes) actuariels sur la provision pour retraite : | | | | | | |
| - lié au changement dans les hypothèses démographiques | 1 | 1 | - | - | 1 | 1 |
| - lié au changement dans les hypothèses financières ⁽¹⁾ | (58) | 12 | - | - | (58) | 12 |
| - lié aux ajustements liés à l'expérience | 3 | 16 | - | - | 3 | 16 |
| Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en ERG | (43) | 21 | - | - | (43) | 21 |
| Clôture | | | | | (189) | (146) |

(1) En 2016, la baisse des taux d'actualisation (voir Note 9.2.5) a conduit à des pertes actuarielles de 58 millions d'euros. En 2015, la hausse des taux d'actualisation a entraîné des gains actuariels de 12 millions d'euros.

9.2.3. Evolution des engagements et des actifs de couvertures

| (en millions d'euros) | Plans de retraites et avantages assimilés | | Couverture médicale | | Total | |
|--|---|--------------|------------------------|------------|--------------|--------------|
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture | (578) | (601) | (7) | (7) | (585) | (608) |
| Coût des services rendus | (3) | (3) | - | - | (3) | (3) |
| Coût financier | (15) | (16) | - | - | (15) | (16) |
| Réévaluation - gains / (pertes) actuariels provenant : | | | | | | |
| <i>de changement dans les hypothèses démographiques</i> | 1 | 1 | - | - | 1 | 1 |
| <i>de changement dans les hypothèses financières des ajustements liés à l'expérience</i> | (58) | 12 | - | - | (58) | 12 |
| <i>des ajustements liés à l'expérience</i> | 3 | 16 | - | - | 3 | 16 |
| Coût des services passés, incluant les gains / (pertes) sur les réductions de régime | 3 | - | - | - | 3 | - |
| Prestations versées | 39 | 36 | - | - | 39 | 36 |
| Ecarts de conversion | 15 | (22) | - | - | 15 | (22) |
| Variation de périmètre ⁽¹⁾ | - | (1) | - | - | - | (1) |
| Valeur actuelle de l'obligation à la clôture | (593) | (578) | (7) | (7) | (600) | (585) |
| <i>Obligation entièrement ou partiellement financée</i> | <i>(262)</i> | <i>(257)</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>(262)</i> | <i>(257)</i> |
| <i>Obligation non financée</i> | <i>(331)</i> | <i>(321)</i> | <i>(7)</i> | <i>(7)</i> | <i>(338)</i> | <i>(328)</i> |
| Juste valeur des actifs du plan à l'ouverture | 203 | 194 | - | - | 203 | 194 |
| Rendement des actifs de couverture | 6 | 8 | - | - | 6 | 8 |
| Gains / (pertes) de réévaluation | 11 | (8) | - | - | 11 | (8) |
| Cotisations versées par l'employeur | 8 | 10 | - | - | 8 | 10 |
| Prestations versées | (19) | (17) | - | - | (19) | (17) |
| Ecarts de conversion | (13) | 16 | - | - | (13) | 16 |
| Juste valeur à la clôture | 196 | 203 | - | - | 196 | 203 |
| Provisions pour retraites et avantages assimilés | (397) | (375) | (7) | (7) | (404) | (382) |

(1) En 2015, les variations de périmètre se composent essentiellement de l'acquisition de Mikros Image (pour 1 million d'euros).

Le Groupe s'attend à ce que les prestations à verser, au cours de l'exercice 2017, soient de l'ordre de 33 millions d'euros au titre des plans à prestations définies, dont 21 millions d'euros directement par l'entreprise aux employés et 12 millions d'euros par les plans.

9.2.4. Actifs du régime

9.2.4.1. Politique et stratégie de couverture des engagements

Dans le cas où l'engagement pour retraites et avantages assimilés est couvert par des actifs, principalement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, la stratégie d'investissement concernant ces actifs de couverture est définie en fonction du profil des bénéficiaires des plans.

Au Royaume-Uni, les contributions relatives aux régimes à cotisations définies sont négociées avec les Trustees d'après une évaluation triennale. Les Trustees sont conseillés par un acteur majeur du conseil en gestion des risques sur la politique d'investissement. Les cotisations annuelles moyennes sont de l'ordre de 2 millions de livres sterling (3 millions d'euros au taux moyen 2016).

Aux Etats-Unis, la politique de Technicolor est de contribuer à hauteur d'un montant au moins égale aux minimums requis par la loi américaine. Les cotisations annuelles moyennes sont de l'ordre de 6 millions de dollars US (5 millions d'euros au taux moyen 2016).

Périodiquement, une analyse actif-passif des politiques d'investissement est réalisée, pour mesurer l'équilibre risque / rentabilité.

- Aux Etats-Unis, dans la mesure où le régime de retraite est gelé, la stratégie d'investissement vise à augmenter le ratio de capitalisation pour atteindre le montant de l'obligation tout en visant simultanément à minimiser la volatilité du ratio de capitalisation (le ratio de financement est d'environ 70%). L'actif est entièrement composé d'obligations et d'équivalents de trésorerie. Au cours des dernières années, le rendement du régime réel a dépassé en moyenne le rendement attendu.
- Au Royaume-Uni, le statut de financement est d'environ 80%. L'actif de financement est composé de 40% de contrats d'assurance couvrant les obligations envers les retraités, 42% d'obligations et équivalents de trésorerie, 16% d'instruments de capitaux propres et 14% d'immeubles. Le rendement annualisé du régime dépasse le rendement attendu sur une base de 3 ans.

9.2.4.2. Ventilation de la juste valeur par catégorie

| <i>(en % et en millions d'euros)</i> | Répartition des actifs au 31 décembre | | Juste valeur des actifs au 31 décembre | |
|--------------------------------------|--|-------------|---|------------|
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| Trésorerie et équivalents | 2% | 2% | 4 | 4 |
| Actions | 8% | 30% | 16 | 61 |
| Titres de créances | 64% | 36% | 125 | 73 |
| Immobilier | 7% | 13% | 13 | 26 |
| Contrats d'assurance | 19% | 19% | 38 | 39 |
| Total | 100% | 100% | 196 | 203 |

La juste valeur des titres de créances et des instruments de capitaux propres est basée sur des prix cotés sur des marchés actifs. La juste valeur des actifs de couverture ne comprend pas d'instruments financiers émis par Technicolor ni tout autre actif utilisé par le Groupe.

En 2016 le rendement réel des actifs s'élève à 17 millions d'euros (1 millions d'euros en 2015).

9.2.5. Hypothèses retenues pour le calcul actuariel

| | Plans de retraites et avantages assimilés | | Couverture médicale | |
|---|---|------|---------------------|------|
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| Taux d'actualisation moyen pondéré | 2,2% | 2.8% | 3,3% | 3.7% |
| Taux moyen pondéré d'augmentation des salaires à long terme | 1,7% | 1.6% | N/A | N/A |

Méthodologie appliquée pour la détermination du taux d'actualisation

Pour les régimes américains, les prestations projetées sont actualisées en utilisant une courbe des taux déterminée à partir du taux des obligations émises par des entreprises notées AA. Dans la zone Euro et au Royaume-Uni les taux d'actualisation utilisés sont déterminés sur la base des obligations émises par des entreprises notées AA.

| (en %) | Plans de retraites et avantages assimilés | Plans de préretraite | Couverture médicale | Index de référence |
|-------------|---|----------------------|---------------------|----------------------------------|
| Zone Euro | 1,3% | 0.0% | N/A | Iboxx AA10+ |
| Royaume Uni | 2.7% | N/A | N/A | Aon Hewitt AA Curve |
| Etats-Unis | 3.6% | N/A | 3.8% | Citigroup pension discount curve |

9.2.6. Risques associés aux régimes à prestation définies et analyse de sensibilité

Les plans de retraite sont principalement exposés :

- au risque de longévité lié aux hypothèses de mortalité ;
- aux risques financiers liés aux hypothèses de taux d'actualisation et taux de revalorisation des salaires.

Les plans de couverture médicale sont principalement exposés :

- au risque de longévité lié aux hypothèses de mortalité ;
- aux risques financiers liés aux hypothèses de taux d'actualisation et taux d'inflation de la couverture médicale.

La sensibilité de l'évaluation actuarielle est décrite ci-dessous :

- si le taux d'actualisation augmentait de 0,25%, la provision diminuerait de 18 millions d'euros ;
- si le taux d'actualisation diminuait de 0,25%, la provision augmenterait de 20 millions d'euros ;
- si les coûts de couverture médicale augmentaient de 1%, la provision augmenterait de moins d'1 million d'euros ;
- si les coûts de couverture médicale diminuaient de 1%, la provision diminuerait de moins d'1 million d'euros ;
- si le taux de revalorisation des salaires augmentait de 0,25%, la provision augmenterait d'1 million d'euros ;
- si le taux de revalorisation des salaires diminuait de 0,25%, la provision diminuerait d'1 million d'euros

L'analyse de sensibilité présentée a été déterminée sur la base de changements raisonnables de chacune des hypothèses à la date de clôture, tout en conservant les autres hypothèses inchangées.

9.3. Paiements sur la base d'actions

Le Groupe a accordé des options dont certaines sont réglées en instruments de capitaux propres et d'autres en trésorerie. En application d'IFRS 2, l'avantage accordé aux salariés au titre des plans de stock-options ou d'actions gratuites, évalué au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération.

Les plans d'attributions d'actions dénoués en instruments de capitaux propres sont évalués à la date d'attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés. Ils sont comptabilisés comme des charges de personnel, linéairement sur la durée d'acquisition des droits, en prenant en compte l'estimation du Groupe du nombre d'instruments qui seront acquis à la fin de la période d'acquisition.

Pour les plans d'attribution d'actions dénoués en trésorerie, une dette correspondant à la part de biens ou services reçus par le Groupe est comptabilisée pour la juste valeur de ces biens ou services, et, est recalculée à chaque date de clôture avec les changements de juste valeur enregistrés en contrepartie du compte de résultat au sein des « Autres produits (charges) financiers nets ». De plus, pour les plans basés sur des conditions de performance hors marché, la probabilité de réaliser la performance est estimée chaque année et la charge est ajustée en conséquence.

La juste valeur des instruments, et particulièrement des options attribuées, est déterminée en utilisant soit un modèle d'évaluation d'options binomial, soit le modèle d'évaluation Black&Scholes, qui prend en compte une réestimation annuelle du nombre attendu d'options exerçables. Le modèle Monte-Carlo peut également être utilisé pour prendre en compte certaines conditions de marché.

9.3.1. Plans de stock-options et actions ordinaires accordés par Technicolor

Plan d'Intéressement à Moyen Terme « Mid Term Management Incentive Plan (MIP-SP1) »

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2008, dans sa treizième résolution, le Conseil d'administration du 17 juin 2010 a approuvé la mise en œuvre d'un plan d'intéressement du Management à moyen terme (dénommé « Mid-Term Incentive Plan » MIP-SP1) attribuant des « unités de performances » composées d'une prime en espèces et d'options de souscription d'actions.

Sous réserve du respect de la condition de présence telle que définie dans le plan, chaque bénéficiaire a acquis le 18 juin 2014, les droits à un nombre d'options exerçables dans le cadre de ce plan dans la proportion établie par le Conseil d'administration du 21 février 2013, après constatation du niveau de réalisation des conditions de performance au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2016, 805 476 options de souscription demeurent toujours en circulation.

Plan d'Intéressement du Management « Management Incentive Plans (MIP) »

L'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2013, dans sa quinzième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés ou des mandataires sociaux de la Société et de ses filiales françaises et étrangères, d'options d'achat ou de souscription d'actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 23 juillet 2016. Les options attribuées au titre de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 26 843 507.

Au 31 décembre 2016, 13 162 578 options de souscription sont toujours en circulation au titre de cette résolution (respectivement 7 266 130 options, 4 312 654 options, 103 794 options et 1 480 000 options liées respectivement à MIP 2015, MIP 2016, MIP Juin 2017 et MIP Octobre 2017).

Plan d'actions gratuites

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2013, dans sa seizième résolution, le Conseil d'administration du 24 octobre 2013 a approuvé la mise en œuvre d'un plan d'actions gratuites aux salariés éligibles du Groupe dans 13 pays. Ce plan mondial prévoit, pour tous les bénéficiaires, une période d'acquisition de 4 ans. 125 actions seront livrées aux salariés éligibles à la fin de la période d'acquisition sous réserve de conditions d'emploi continu au sein du groupe Technicolor durant la période d'acquisition. Le plan n'est pas soumis à des conditions de performance.

La charge de rémunération relative au plan d'actions gratuites est évaluée à partir d'un modèle de valorisation similaire à celui utilisé pour valoriser les autres plans d'options.

Au 31 décembre 2016, le nombre des droits aux actions gratuites dans le cadre de ce plan s'élève à 879 375 droits.

Plan d'Intéressement à Long Terme 2016 « 2016 Long Term Incentive Plan (LTIP 2016) »

L'Assemblée Générale du 29 avril 2016, dans sa vingt-huitième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des actions existantes ou des actions à émettre, en faveur des salariés du Groupe ou de certaines catégories de salariés. Cette autorisation a été donnée pour une période de 26 mois et est valable jusqu'au 29 juin 2018. Les actions à émettre en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 8 239 744.

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2016, dans sa vingt-huitième résolution, le Conseil d'Administration a approuvé le 29 avril 2016 la mise en œuvre d'un Plan d'Intéressement à Long Terme du management.

Ce plan, qui s'étale sur une période de trois années, prévoit l'attribution de droits conditionnels à recevoir des actions de performance. La livraison est soumise à la réalisation des objectifs de l'EBITDA ajusté et de Free Cash Flow sur trois années de 2016 à 2018 et le respect de la condition de présence pendant toute la durée du Plan (jusqu'au 30 avril 2019).

Au 31 décembre 2016, le nombre des droits aux actions de performance dans le cadre de ce plan s'élève à 2 759 500 droits à actions.

Au 31 décembre 2016 le nombre total des stock-options encore existantes s'élevait à 13 968 054 options et le nombre total de droits à recevoir des actions s'élevait à 3 638 875 droits accordés aux employés et directeurs.

Les détails de ces plans de stock-options et d'actions sont détaillés ci-dessous.

| | Type de plan | Date d'octroi | Nombre d'options initialement accordées | Nombre d'options restantes ⁽¹⁾ | Nombre de bénéficiaires initial | Date d'acquisition des droits | Durée de vie de l'option | Prix d'exercice ⁽²⁾ | Juste valeur estimée ⁽²⁾ |
|--------------------------------------|-------------------------------|----------------------------|---|---|---------------------------------|---|--------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| MIP Options (*) | Options de souscription | 17-juin-10 | 1 216 700 ⁽¹⁾ | 805 476 | 18 | 30 avril 2013 pour la France et 17 juin 2014 pour les autres pays | 8 ans | 6,29 euros | 2,22 euros |
| MIP 2015 Options (**) | Options de souscription | 23 mai 2013 et 7 juin 2013 | 16 398 000 | 7 094 870 | 94 | mai 2015 (50%) mai 2016 (25%) mai 2017 (25%) | 8 ans | 3,19 euros | 1,06 euros |
| MIP 2015 Options (**) | Options de souscription | 24-oct-13 | 200 000 | 103 794 | 1 | mai 2015 (50%) mai 2016 (25%) mai 2017 (25%) | 8 ans | 3,93 euros | 1,40 euros |
| MIP 2015 Options (**) | Options de souscription | 26-mars-14 | 215 000 | 67 466 | 2 | mai 2015 (50%) mai 2016 (25%) mai 2017 (25%) | 8 ans | 4,53 euros | 1,73 euros |
| MIP 2016 Options (**) | Options de souscription | 20-juin-14 | 2 830 000 | 2 527 392 | 40 | juin 2016 (50%) juin 2017 (25%) juin 2018 (25%) | 8 ans | 5,79 euros | 1,82 euros |
| MIP 2016 Options (**) | Options de souscription | 21-oct-14 | 1 915 000 | 1 370 086 | 24 | octobre 2016 (50%) octobre 2017 (25%) octobre 2018 (25%) | 8 ans | 4,92 euros | 1,45 euros |
| MIP 2016 Options (**) | Options de souscription | 09-avr-15 | 400 000 | 415 176 | 1 | octobre 2016 (50%) octobre 2017 (25%) octobre 2018 (25%) | 8 ans | 5,83 euros | 1,88 euros |
| MIP Juin 2017 Options (**) | Options de souscription | 26-juin-15 | 250 000 | 103 794 | 2 | juin 2017 (50%) juin 2018 (25%) juin 2019 (25%) | 8 ans | 5,88 euros | 1,91 euros |
| MIP Octobre 2017 Options (**) | Options de souscription | 03-déc-15 | 1 710 000 | 1 480 000 | 22 | octobre 2017 (50%) octobre 2018 (25%) octobre 2019 (25%) | 8 ans | 7,11 euros | 2,27 euros |
| Plan d'actions gratuites | Actions gratuites (à émettre) | 12-nov-13 | 1 604 000 | 879 375 | 12 832 | novembre 2017 | - | - | 3,87 euros |
| LTIP 2016 (***) | Actions gratuites | 29-avr-16 | 2 760 500 | 2 495 500 | 187 | avril 2019 | - | - | 5,69 euros |
| LTIP 2016 (***) | Actions gratuites | 27-juil-16 | 66 000 | 60 000 | 12 | avril 2019 | - | - | 5,47 euros |
| LTIP 2016 (***) | Actions gratuites | 20-oct-16 | 214 000 | 204 000 | 18 | avril 2019 | - | - | 5,14 euros |

(*) Plan de rétention à moyen terme dénommé « *Mid-Term Incentive Plan* » (MIP SP1) (voir la description plus haut).

(**) Plan de rétention dénommé « *Management Incentive Plan* » (voir la description plus haut).

(***) Plan de rétention dénommé « *2016 Long Term Incentive Plan* »

(1) Montant potentiel maximum.

(2) Les prix d'exercice ont été modifiés suite aux augmentations de capital qui ont eu lieu en 2015.

9.3.2. Variations des options en circulation et des actions gratuites

Le nombre d'options et d'actions gratuites restantes ainsi que leur prix moyen pondéré d'exercice ont connu les variations suivantes en 2016 et 2015 :

| | Nombre d'options et d'actions gratuites | Prix d'exercice moyen pondéré (en euros) |
|--|--|--|
| Nombre restant au 31 décembre 2014 (avec une durée de vie contractuelle résiduelle de 7 ans hors actions gratuites) | 23 020 213 | 4,77 <i>(compris entre 0 et 171)</i> |
| <i>Dont exerçables</i> | <i>130 089</i> | <i>47,27</i> |
| Attribuées | 2 360 000 | 6,76 |
| Livrées (Plan d'actions gratuites) | (250) | na |
| Livrées (LTIP et MIP) | (5 744 815) | 3,33 |
| Ajustements suite augmentation de capital 2015 (avec DPS) | 684 998 | 3,99 |
| Supprimées & autres | (2 412 323) | 11,48 |
| Nombre restant au 31 décembre 2015 (avec une durée de vie contractuelle résiduelle de 6 ans hors actions gratuites) | 17 907 823 | 4,43 <i>(compris entre 0 et 7)</i> |
| <i>Dont exerçables</i> | <i>3 251 110</i> | <i>4,03</i> |
| Attribuées ^(*) | 3 040 500 | na |
| Livrées (Plan d'actions gratuites) | (250) | na |
| Livrées (MIP) | (1 802 677) | 3,36 |
| Supprimées & autres | (1 538 467) | 4,79 |
| Nombre restant au 31 décembre 2016 (avec une durée de vie contractuelle résiduelle de 5 ans hors actions gratuites) | 17 606 929 | 4,53 <i>(compris entre 0 et 7)</i> |
| <i>Dont exerçables</i> | <i>5 838 077</i> | <i>4,45</i> |

(*) uniquement lié au Plan d'actions gratuites

Principales hypothèses utilisées

L'estimation des justes valeurs des stock-options octroyées a été réalisée en utilisant le modèle Black&Scholes de valorisation d'options. Les données utilisées dans les modèles sont les suivantes :

| (en % et en euros) | Plans de stock-options octroyés en | | | | | | | | |
|---|------------------------------------|--------------|---------------|-----------------|--------------|--------------|-----------------|------------------------|--------------|
| | décembre 2015 | juin 2015 | avril 2015 | octobre 2014 | juin 2014 | mars 2014 | octobre 2013 | mai et juin 2013 | juin 2010 |
| Prix moyen pondéré de l'action à la date d'évaluation | 7,05 | 6,13 | 6,06 | 4,71 | 5,68 | 4,88 | 4,06 | 3,20 | 5,50 |
| Prix moyen d'exercice pondéré | 7,11 | 5,88 | 5,83 | 4,92 | 5,79 | 4,53 | 3,93 | 3,19 | 6,29 |
| Volatilité attendue | 40% | 40% | 40% | 40% | 40% | 40% | 40% | 40% | 52% |
| Durée de vie estimée ^(*) | 5 ans | 5 ans | 5 ans | 5 ans | 5 ans | 5 ans | 5 ans | 5 ans | 5 ans |
| Taux sans risque | 0,12% | 0,17% | 0,17% | 0,13% | 0,31% | 0,62% | 0,77% | 0,62% | 1,85% |
| Ratio de dividende attendu | 0,7% | 0,8% | 0,8% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% |
| Juste valeur à la date d'estimation | 2,27 | 1,91 | 1,88 | 1,45 | 1,82 | 1,73 | 1,40 | 1,06 | 2,22 |

(*) La durée de vie estimée est plus courte que la durée de vie contractuelle de l'option car elle représente la période estimée à compter de la date d'attribution à la date probable d'exercice.

Les facteurs considérés pour estimer la volatilité attendue pour les plans de stock-options ayant une maturité à long terme incluent :

- la volatilité historique des actions Technicolor sur la période la plus longue disponible ;
- les ajustements de cette volatilité historique en fonction des changements intervenus dans le profil d'activité Technicolor.

Pour les plans à maturité plus courte, la volatilité attendue a été déterminée sur la base de la volatilité implicite des actions Technicolor observable à la date de début du plan.

Pour les actions gratuites attribuées en 2011 et 2010 dans le cadre du MIP et du LTIP, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel attendu de 4% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 5,2 euros en 2011 (5,5 euros en 2010) et un taux de dividende de 0% (en 2011 et en 2010).

Pour les actions gratuites accordées en 2013 dans le cadre du Plan d'Attribution d'Actions Gratuites, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel à 5% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 3,87 euros à la date d'octroi du plan et un taux de dividende de 0%.

Pour les actions gratuites accordées en 2016 dans le cadre du LTIP 2016, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel à 5% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 5,65 euros à la date d'octroi du plan et un dividende annuel estimé de 0,18 euros pour une période de trois ans.

9.3.3. Charges de l'exercice relatives aux plans de stock-options

Les charges de rémunération comptabilisées au titre des services reçus sur la période s'élèvent à 8 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015. La contrepartie de ces charges a été créditée en capitaux propres.

9.4. Sommes allouées aux membres du Conseil d'administration et aux membres du Comité Exécutif.

Le montant des jetons de présence et des rémunérations allouées aux administrateurs (y compris les charges sociales liées) s'élève à 0,7 millions d'euros et 0,5 millions d'euros respectivement pour les exercices 2016 et 2015. Une retenue à la source est effectuée sur les montants dus aux administrateurs non-résidents fiscaux en France. Les jetons de présence dus au titre de l'exercice 2016 seront versés en 2017.

Les avantages alloués par le Groupe aux membres du Comité Exécutif (incluant ceux qui ont quitté cette fonction au cours des exercices 2016 et 2015) se détaillent comme suit sur les exercices 2016 et 2015 :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2016⁽²⁾ | 2015⁽²⁾ |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Salaires et autres avantages à court terme ⁽¹⁾ | 12 | 13 |
| Paielement fondé sur des actions | 2 | 4 |
| Total | 14 | 17 |

(1) Les indemnités de départ en retraite provisionnées étaient quasi nulles au 31 décembre 2015 et 2016

(2) 12 membres en 2016 et 9 membres en 2015.

Enfin, les membres du Comité Exécutif peuvent bénéficier d'indemnités en cas de cessation involontaire et sans faute de leur fonction, pour un montant global estimé à 9 millions d'euros.

10. Provisions et risques

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

L'obligation peut découler d'un contrat, de dispositions légales ou réglementaires, ou encore être implicite dès lors que, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, le Groupe a créé chez des tiers une attente fondée qu'il assumera ce passif.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est comptabilisée mais une description de cette obligation est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses que le Groupe s'attend à devoir encourir pour éteindre l'obligation correspondante. Cette valeur actualisée est déterminée à partir de taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation est enregistré en « Autres produits (charges) financiers nets ».

Principe comptable du Groupe sujets à estimations et jugements

Le jugement de la Direction est requis pour l'analyse des risques et litiges, y compris l'estimation de la probabilité des dénouements des litiges en cours et à venir, qui sont, par leur nature, dépendants d'événements futurs nécessairement incertains. Pour déterminer les dénouements possibles des litiges et risques fiscaux etc., la Direction s'appuie sur l'évaluation réalisée par des conseils externes connaissant chaque dossier, ainsi que sur les jurisprudences connues.

Provisions pour restructuration

Le Groupe comptabilise une provision pour restructuration au cours de l'exercice dès lors qu'il a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision du Groupe matérialisée avant la date de clôture par :

- L'existence d'un plan détaillé et formalisé précisant les sites concernés, la localisation, la fonction et le nombre approximatif des personnes concernées, la nature des dépenses qui seront engagées et la date de mise en œuvre du plan ; et*
- L'annonce de ce plan aux tiers concernés par celui-ci.*

La provision n'inclut que les dépenses directement liées au plan.

10.1. Détail des provisions

| | Provisions pour garanties | Provisions pour risques et litiges relatifs | | Provisions pour restructuration | Total |
|---|---------------------------|---|----------------------|---------------------------------|------------|
| | | Aux activités poursuivies | Aux activités cédées | | |
| (en millions d'euros) | | | | | |
| Au 31 Décembre 2015 publié | 40 | 41 | 49 | 20 | 150 |
| Impact de l'allocation du prix d'achat des activités acquises en 2015 | 11 | 18 | - | - | 29 |
| Au 31 Décembre 2015 ajusté | 51 | 59 | 49 | 20 | 179 |
| Dotations | 25 | 18 | 13 | 58 | 114 |
| Reprises | (2) | (2) | (3) | (3) | (10) |
| Utilisations de l'exercice | (29) | (13) | (2) | (56) | (100) |
| Ecart de conversion et autres mouvements | 1 | 6 | (21) | (1) | (15) |
| Au 31 Décembre 2016 | 46 | 68 | 36 | 18 | 168 |
| <i>Dont courant</i> | <i>46</i> | <i>58</i> | <i>11</i> | <i>18</i> | <i>133</i> |
| <i>Dont non courant</i> | <i>-</i> | <i>10</i> | <i>25</i> | <i>-</i> | <i>35</i> |

Les provisions pour restructuration, sont principalement liés à des coûts de fermeture (indemnités de fin de contrat des salariés et fermeture des locaux) des activités poursuivies.

Les coûts de restructuration liés aux activités poursuivies s'élèvent à 55 millions d'euros en 2016 contre 39 millions d'euros en 2015.

10.2. Risques et litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le Groupe enregistre une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers dont le passif potentiel susceptible d'en résulter peut être estimé avec une précision suffisante. Les procédures en cours les plus significatives sont les suivantes :

Droits anti-dumping

Dans le cadre d'une affaire relative à des importations par des filiales du Groupe au sein de l'Union Européenne de téléviseurs produits par des filiales de Technicolor en Thaïlande, Technicolor a fait l'objet en 2004 et 2005 de redressements par les autorités douanières au titre de droits « anti-dumping » au Royaume-Uni, en Allemagne, en Italie et en France.

Ces affaires sont désormais définitivement closes en France et au Royaume-Uni mais se poursuivent en Allemagne et en Italie où Technicolor a fait appel de décisions qui lui ont été défavorables.

En France, la Cour de Cassation a rendu le 2 février 2016 une décision de cassation sans renvoi favorable à Technicolor, qui annule un arrêt de la Cour d'Appel de Paris au titre de laquelle Technicolor s'était acquittée en 2014 d'une amende de 9,5 millions d'euros (TVA incluse). L'administration des Douanes a restitué cette somme à Technicolor en avril 2016, ce qui a clos définitivement l'affaire en France.

Au Royaume-Uni, Technicolor a versé en juillet 2013 une somme de 1 million d'euros en règlement complet et définitif du redressement, ce qui a clos le litige au Royaume-Uni.

En Italie, une filiale italienne de Technicolor a été condamnée au versement d'une somme de 7,6 millions d'euros aux autorités douanières suite à une décision défavorable de la Cour Suprême italienne en septembre 2012. Technicolor considère cette décision comme contraire au droit européen et a engagé une action en réparation contre l'Etat italien.

En Allemagne, les tribunaux de Brême ont partiellement confirmé en novembre 2016 les redressements prononcés par l'administration douanière à l'encontre de filiales de Technicolor. En exécution de cette décision, Technicolor a versé 3 millions d'euros à l'administration des Douanes en février 2017 en complet règlement de cette affaire. Technicolor a fait appel de cette décision.

Procédures fiscales en Pologne

Dans le cadre de deux procédures d'arbitrage en matière de prix de transfert sur l'année 2003 entamées entre la France et le Royaume-Uni, d'une part, et la Pologne d'autre part, la société polonaise de Technicolor, Technicolor Polska, a présenté une demande de remboursement de trop-payé d'impôt de 8 millions d'euros auprès des autorités fiscales polonaises en juin 2009. Au même moment, les autorités fiscales polonaises ont initié une vérification des déclarations d'impôt sur les sociétés de 2003 et de retenues à la source de 2004.

Au terme d'une longue procédure, les autorités fiscales polonaises ont émis en 2010 des redressements relatifs aux dépenses de recherche et développement de 2003 et aux retenues à la source de 2004, résultant en une charge d'impôt supplémentaire de 10 millions d'euros et des intérêts moratoires de 7 millions d'euros. Parallèlement, les autorités fiscales polonaises ont mis en place une hypothèque de 17 millions d'euros sur les actifs de Technicolor Polska, ce qui a eu également pour conséquence indirecte d'empêcher la prescription des années en cause. En mai 2010, les autorités fiscales polonaises ont commencé la vérification des déclarations d'impôt sur les sociétés liées à l'année fiscale 2004 et des retenues à la source liées à l'année fiscale 2005. En janvier 2011, elles ont émis des redressements provisoires comparables à ceux des années précédentes portant sur la déductibilité des dépenses de recherche et développement de 2004 et sur les retenues à la source de 2005 pour un montant de 5 millions d'euros en principal et 3 millions d'euros d'intérêts. En août 2011, le tribunal de Première Instance de Varsovie a rejeté 98 % des redressements émis en 2010 (portant sur la déductibilité des dépenses de recherche et développement de 2003 et les retenues à la source de 2004). En décembre 2011, la décision est devenue définitive, les autorités fiscales polonaises n'ayant pas fait appel.

Les autorités fiscales polonaises ont décidé de réviser les aspects finaux de la procédure et ont entendu une vingtaine d'anciens salariés. En juin 2013, les autorités fiscales polonaises ont émis de nouveaux redressements pour l'année 2004, estimant que les dépenses de recherche et développement de 2003 étaient non-déductibles, alors qu'elles étaient parvenues à une position contraire en 2010. En novembre 2013, les autorités fiscales polonaises ont abandonné les redressements relatifs aux retenues à la source au titre des exercices 2004 et 2005 pour un montant global de 8,9 millions d'euros. Au début de 2014, les autorités fiscales polonaises ont renoncé aux réévaluations de l'impôt sur la société au titre de 2004, pour un montant de 3,5 millions d'euros. Les autorités fiscales polonaises ont également lancé un audit pour l'exercice 2007 et ont émis un redressement de 0,4 millions d'euros hors intérêts. Technicolor conteste ce redressement. Actuellement, seule l'hypothèque d'un montant de 12,6 millions d'euros concernant l'impôt sur les sociétés au titre de 2003 subsiste.

Technicolor Polska continue de contester les autres redressements et les considère comme non justifiés.

Audit de TVA en France

Les autorités fiscales françaises ont audité la Société au titre de l'exercice 2009 et ont émis, fin 2012, un rappel de TVA d'un montant total de 5,6 millions d'euros en principal et 0,8 million d'euros d'intérêts.

L'un des rappels de TVA concerne une subvention octroyée à une ancienne filiale et soumise à tort à la TVA d'un montant de 1,3 million d'euros. Le second rappel significatif concerne la déduction de TVA en tant que société holding mixte d'un montant de 3,7 millions d'euros.

En juillet 2013, les autorités fiscales françaises ont émis un rappel de TVA aux mêmes motifs, au titre de l'exercice 2010, pour un montant de 1,1 million d'euros sur la subvention et de 7,5 millions d'euros sur la déductibilité de la TVA « holding » de la Société. En juin 2014, une commission départementale a décidé d'abandonner le redressement de la TVA sur holding (soit 3,7 millions d'euros pour 2009 et 7,5 millions d'euros pour 2010).

Suite à réception de l'avis de mise en recouvrement en septembre 2014, la Société a payé les rappels restants (soit 1,3 million d'euros et 1,1 million d'euros au titre, respectivement, de 2009 et 2010 et 0,3 million d'euros d'intérêts correspondants). La Société a, concomitamment, déposé une réclamation auprès du Ministère des Finances demandant la restitution par l'Etat de la TVA versée à tort à Novatech (liquidée judiciairement en avril 2014).

En l'absence de réponse du Ministre des finances dans le délai de deux mois, une décision implicite de rejet est intervenue en février 2015. La Société a donc présenté une requête en avril 2015 auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise pour condamner l'Etat au remboursement de cette créance. Les échanges de mémoires entre les parties sont en cours.

Association des anciens salariés de RCA du Comté de Taoyuan

En avril 2004, le plaignant, l'Association des anciens salariés de RCA du Comté de Taoyuan (l'« Association »), organisation à but non lucratif composée d'anciens salariés RCA de la filiale de Technicolor TCETVT (ou d'ayants-droits d'anciens employés) indiquant avoir travaillé chez TCETVT dans l'ancienne usine de Taoyuan (l'« Usine »), a introduit en tant que demandeur une procédure de recours collectif (class action) sur le fondement de l'article 44-1 du Code de procédure civile de Taiwan devant le tribunal de Taipei (Taiwan), République de Chine, contre des entités des groupes Technicolor et General Electric. L'Association soutient que les plaignants ont été exposés à divers contaminants lorsqu'ils vivaient et travaillaient à l'Usine, ce qui selon eux leur a causé diverses maladies, notamment des cancers, ou a généré un stress émotionnel lié à la peur que leur travail et leurs conditions de vie à l'Usine n'augmentent le risque de maladie.

L'Association demandait à l'origine des dommages et intérêts s'élevant à 2,7 milliards de NTD (environ 80 millions d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2016). La Cour de justice de Taïwan a annoncé sa décision en avril 2015 et a condamné les entités Technicolor à environ 564 millions de NTD (17 millions d'euros au taux de change en vigueur le 31 décembre 2016) de dommages et intérêts, plus intérêts. Les entités Technicolor et l'Association ont fait appel du jugement.

En mai 2016, l'Association a engagé un nouveau procès contre les entités Technicolor et General Electric au nom de nouveaux membres, demandant 7,38 milliards de NTD (environ 218 millions d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2016) de dommages et intérêts. La plainte de l'Association ne fait état d'aucun nouveau fait ou élément.

Technicolor estime que General Electric a une obligation légale et contractuelle d'indemniser Technicolor et ses filiales pour les réclamations de l'Association en raison notamment du fait que TCETVT a eu une activité pendant moins de 4 ans après sa cession au groupe Technicolor alors que General Electric, et le propriétaire précédent RCA Corporation, ont détenu et exploité TCETVT pendant environ 20 ans.

Enquêtes et procès dans l'affaire Tubes cathodiques

Etats-Unis

Technicolor est partie en défense aux côtés d'autres industriels dans trois affaires aux Etats-Unis liées à des réclamations en matière civile alléguant des pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie du tube cathodique (Cathode Ray Tubes ou « CRT ») et notamment dans le domaine des tubes cathodiques pour téléviseurs (Color Picture Tubes ou « CPT ») et pour ordinateurs (Color Display Tubes ou « CDT ») :

- Une action de groupe (*class action*) lancée en 2008 par un groupe de fabricants de téléviseurs (acheteurs directs) ;
- Une action de groupe (*class action*) lancée en 2008 par un groupe de revendeurs de téléviseurs et de consommateurs (acheteurs indirects). ; et
- Des actions en justice engagées en 2013 et 2014 par 15 plaignants directs (essentiellement des distributeurs américains, notamment Sharp Electronics, Best Buy Co., Inc., Sears, Roebuck and Co., Kmart Corp., le liquidateur de Circuit City Stores, Target Corporation et ViewSonic) contre Technicolor SA, Technicolor USA et d'autres défendeurs.

En 2015 et 2016, Technicolor SA et Technicolor USA ont conclu des accords transactionnels mettant fin aux poursuites avec les représentants des deux actions de groupe et des accords transactionnels confidentiels avec la plupart des plaignants directs.

Une charge exceptionnelle de 94 millions d'euros a été enregistrée dans les comptes 2016 au titre des transactions conclues et des risques encourus au titre des litiges qui se poursuivent. L'impact en trésorerie des transactions conclues s'élève à 48 millions d'euros pour 2016 et s'élèvera à 77 millions d'euros pour 2017.

Ceci laisse Technicolor en position de défendeur aux États-Unis contre un dernier groupe d'acheteurs directs dont les demandes sont moindres.

Le Groupe a cédé son activité CPT en 2005 et n'a jamais été actif dans le domaine des CDT.

Reste du monde

En novembre 2014, des entités du groupe Vestel ont engagé une procédure judiciaire aux Pays-Bas contre Technicolor SA et Technicolor USA (et d'autres défendeurs) en alléguant des pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie des CRT. La procédure contre Technicolor USA a été rejetée par les tribunaux néerlandais en juillet 2016 pour des motifs de compétence juridictionnelle. Technicolor SA déposera ses conclusions en réponse dans les délais impartis.

Le 29 avril 2010, la filiale brésilienne de Technicolor s'est vue notifier par les autorités brésiliennes le lancement d'une enquête sur sa participation à un éventuel cartel dans le secteur du tube cathodique au Brésil.

Enfin, Technicolor SA est partie en défense, aux côtés d'autres défendeurs, dans le cadre de procédures engagées sur des fondements similaires devant les juridictions allemandes par des fabricants allemands et devant les juridictions néerlandaises par des fabricants brésiliens.

A ce stade, Technicolor n'est pas en mesure d'évaluer l'issue éventuelle de ces affaires ni les risques encourus dans la mesure où les procédures sont encore à un stade préliminaire et où les plaignants n'ont pas apporté la preuve de leur préjudice.

Questions environnementales

Certains sites de fabrication du Groupe ont un long passé industriel. Les contaminations des sols et des eaux souterraines, qui se sont déjà produites sur quelques sites, pourraient se produire à nouveau ou être découvertes sur d'autres sites à l'avenir. Les rejets industriels des sites que Technicolor a créés ou acquis exposent le Groupe à des coûts de dépollution. Le Groupe a identifié certains sites dont la contamination chimique a exigé ou va exiger la mise en œuvre de mesures de dépollution.

Une contamination du sol et des eaux souterraines a été détectée près d'un ancien site de fabrication, situé à Taoyuan (Taiwan) acquis en 1987 dans le cadre d'une opération entre General Electric (GE) et le Groupe. Le site a depuis été cédé à un promoteur local. La dépollution du sol a été achevée en 1998. En 2002, l'Agence Locale de Protection de l'Environnement de Taoyuan a ordonné la dépollution des nappes phréatiques sur l'ancien site. Les travaux pour satisfaire cette demande sont actuellement en cours. Technicolor a trouvé un accord avec GE pour se répartir la prise en charge des travaux de dépollution des nappes phréatiques.

De même, le Groupe vend ou a vendu dans le passé des produits qui sont soumis à certaines contraintes de recyclage, et, est de ce fait exposé à des changements de la réglementation en matière de recyclage dans divers pays.

Le Groupe estime que les montants provisionnés et les garanties contractuelles dont il dispose aux termes de ses contrats d'acquisition de certains actifs industriels permettront de couvrir raisonnablement les obligations de sécurité, de santé ou d'environnement. Cependant, les problèmes potentiels ne peuvent pas être prévus avec certitude et il n'est pas possible de dire si les montants provisionnés seront parfaitement adaptés.

11. Opérations spécifiques présentées dans le tableau des flux de trésorerie consolidés

11.1. Acquisitions et cessions de filiales et autres participations

Les impacts des acquisitions de filiales et titres de participation, net de la trésorerie acquise, sont les suivants :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2016 | 2015 |
|--|-------------|--------------|
| CCD | 3 | (357) |
| CINRAM NA | (18) | (44) |
| The Mill | (1) | (258) |
| Mikros Image | - | (16) |
| Mr. X Inc. | (1) | (2) |
| Autres | (6) | (20) |
| Acquisitions de titres de participation | (23) | (697) |
| Diminuées de la trésorerie des sociétés acquises | 1 | 9 |
| Acquisitions de titres de participation, nettes | (22) | (688) |

Les impacts de cession de filiales et titres de participation, net de la trésorerie cédée, sont les suivants :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2016 | 2015 |
|--|-------------|-------------|
| IZON Media LLC | - | 2 |
| SV Holdco | 29 | - |
| Activité MGO | 10 | - |
| Activité Cinéma Digital ⁽¹⁾ | 5 | - |
| Gainspeed Investment | 6 | - |
| Autres | 3 | - |
| Cession de titres de participation | 53 | 2 |
| Diminuées de la trésorerie des sociétés vendues | (1) | - |
| Cessions de titres de participation, nettes | 52 | 2 |

(1) Activité vendue à Deluxe en 2015 et premier paiement reçu en 2016 conformément à l'accord.

11.2. Impact en trésorerie des opérations de renégociation de la dette et de financement

| <i>(en millions d'euros)</i> | Note | 2016 | 2015 |
|---|-------|--------------|------------|
| Augmentation de la dette financière ⁽²⁾ | (1.1) | 457 | 377 |
| Remboursement de la dette aux créanciers ⁽⁴⁾ | (1.1) | (775) | (62) |
| Flux de trésorerie liés à la dette financière | | (318) | 315 |
| Augmentation de capital (nettes des frais payés) ⁽¹⁾ | | 15 | 227 |
| Frais liés à la négociation de la dette ⁽³⁾ | (8.4) | (10) | (25) |
| Impact net des opérations de refinancement et sur le capital | | (313) | 517 |

(1) En 2016, inclut l'impact de trésorerie MIP / LTIP pour 15 millions d'euros.

En 2015, inclut l'augmentation du capital social du 17 novembre (augmentation de capital de 227 millions d'euros avec déduction des frais payés après impôts pour 8 millions d'euros) et l'impact de trésorerie des MIP / LTIP pour 8 millions d'euros.

(2) En 2016, principalement lié à l'émission de la nouvelle dette à terme réalisée en décembre pour 450 millions d'euros.

En 2015, principalement lié à l'émission de dettes à terme sur l'emprunt effectué en septembre et novembre 2015 pour 374 millions d'euros.

(3) Les frais payés directement liés à la renégociation de la dette ont été classés en flux de trésorerie de financement. En 2016, ils incluent 3 millions d'euros pour l'émission de la nouvelle dette à terme de 2016 et 7 millions d'euros pour les lignes de crédit renouvelables. En 2015, ils incluent 6 millions d'euros au titre de la renégociation de 2015 et 18 millions d'euros pour l'émission de la dette à terme de 2015.

(4) En 2016, outre les remboursements contractuels de dettes, 701 millions d'euros de dette à terme de 2015 ont été remboursés.

En 2015, outre les remboursements contractuels de dettes, 7 millions d'euros d'autres dettes ont été remboursés.

Les tableaux ci-dessous rationalisent la variation des dettes financières du Groupe au bilan :

| <i>(en million d'euros)</i> | 31 décembre 2015 | Flux de trésorerie de la dette financière | Variations sans impact sur les flux de trésorerie | | | | | 31 décembre 2016 |
|----------------------------------|------------------|---|---|--------------------------------------|---------------------|---------------------------------|-------------------|------------------|
| | | | Retraitement de location-financement | Ajustement IFRS de l'Emprunt à terme | Ecart de conversion | Transfert Courant - Non Courant | Autres mouvements | |
| Dettes financières non courantes | 1 207 | (318) | 4 | 44 | 21 | 39 | 1 | 998 |
| Dettes financières courantes | 86 | - | 10 | - | - | (39) | (5) | 52 |
| Total Dettes financières | 1 293 | (318) | 14 | 44 | 21 | - | (4) | 1 050 |

| <i>(en million d'euros)</i> | 31 décembre 2014 | Flux de trésorerie de la dette financière | Variations sans impact sur les flux de trésorerie | | | | | 31 décembre 2015 |
|----------------------------------|------------------|---|---|--------------------------------------|---------------------|---------------------------------|-------------------|------------------|
| | | | Retraitement de location-financement | Ajustement IFRS de l'Emprunt à terme | Ecart de conversion | Transfert Courant - Non Courant | Autres mouvements | |
| Dettes financières non courantes | 852 | 315 | 2 | (15) | 79 | (26) | 0 | 1 207 |
| Dettes financières courantes | 59 | - | (1) | - | - | 26 | 2 | 86 |
| Total Dettes financières | 911 | 315 | 1 | (15) | 79 | - | 2 | 1 293 |

11.3. Obligations contractuelles et engagements commerciaux

Le tableau ci-dessous détaille au 31 décembre 2016 la maturité des obligations contractuelles et des engagements commerciaux pour lesquels le Groupe devra effectuer des paiements futurs certains ou éventuels. Ce tableau inclut les engagements fermes conduisant à des paiements certains ou éventuels mais excluent les options que le Groupe détient car elles ne sont pas considérées comme des engagements fermes ou des obligations. Quand une obligation de paiement futur peut être annulée par le paiement d'une pénalité, les montants futurs détaillés dans les tableaux sont ceux dont la Direction du Groupe a jugé la réalisation la plus probable.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2016 | Paiements dus par date d'échéance | | | |
|--|------------|-----------------------------------|------------------|------------------|---------------|
| | | Moins d'un an | Entre 1 et 3 ans | Entre 3 et 5 ans | Plus de 5 ans |
| Engagements hors bilan | | | | | |
| Paiements futurs certains | | | | | |
| Loyers liés aux contrats de location simple (Note 4.5) | 379 | 94 | 131 | 55 | 99 |
| Autres paiements futurs certains ⁽¹⁾ | 45 | 20 | 15 | 5 | 5 |
| Total paiements futurs certains | 424 | 114 | 146 | 60 | 104 |
| Paiements futurs éventuels | | | | | |
| Garanties données et autres paiements futurs éventuels | 60 | 13 | 0 | 0 | 47 |
| Total paiements futurs éventuels | 60 | 13 | 0 | 0 | 47 |

(1) Les autres engagements à long terme concernent principalement les coûts de maintenance associés aux locations.

Le Groupe donne certaines garanties à des tiers (institutions financières, clients, partenaires et agences gouvernementales) afin d'assurer la bonne exécution des obligations contractuelles prises par Technicolor et par ses filiales consolidées dans le cadre de ses activités ordinaires. Les garanties ne figurent pas dans le tableau ci-dessus car elles n'augmentent pas les engagements du Groupe par rapport aux engagements pris initialement par les entités concernées.

Dans le cadre de son activité courante, le segment Services Entertainment peut être amené à donner des garanties à ses clients, sur les produits stockés puis distribués, contre les risques ou préjudices qui peuvent être encourus lors de la création, du stockage ou de la distribution. De telles garanties sont couvertes par des contrats d'assurance et sont donc exclues du tableau ci-dessus.

Les garanties présentées comprennent :

- Des garanties données à des administrations fiscales pour 12 millions d'euros liés à des litiges fiscaux en cours ;
- Une garantie parentale accordée par Technicolor SA pour sécuriser les montants de retraite dus au titre de la Section 75 au Royaume-Uni pour 47 millions d'euros ;
- Diverses garanties données aux administrations des douanes afin d'exonérer de droits de douanes toutes les opérations de transit par les entrepôts des douanes en vue d'une réexportation, et des garanties pour transit afin que les droits de douanes ne soient payés que sur le lieu de livraison final dans le pays d'importation. L'échéance de ces garanties bancaires coïncide avec l'échéance des accords douaniers renouvelables mensuellement

Les garanties et engagements d'achat reçus s'élèvent à 73 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ce montant est principalement relatif aux redevances provenant des bénéficiaires de licences (brevets, marques) au sein du segment Technologie.

Le tableau ci-dessus concerne uniquement les activités poursuivies. Il n'y a plus d'obligations contractuelles d'engagements commerciaux, pour les activités arrêtées ou en cours de cession au 31 décembre 2016.

Le montant total des « Paiements futurs certains » et des « Paiements futurs éventuels » au titre des activités continues s'élevait respectivement à 389 millions d'euros et à 64 millions d'euros au 31 décembre 2015.

12. Activités arrêtées ou en cours de cession et activités destinées à être cédées

12.1. Activités arrêtées ou en cours de cession

Une activité arrêtée ou en cours de cession est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé (par sa vente ou d'une autre manière) ou qui est détenue en vue de sa vente.

Conformément à l'IFRS 5, pour être classées en « Activités arrêtées ou en cours de cession », :

- les activités doivent avoir été arrêtées ou être préalablement classées en « Actifs destinés à être cédés » ;*
- les activités arrêtées ou en cours de cession doivent être clairement distinguées du reste du Groupe, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières ;*
- celles-ci doivent représenter une ligne d'activité significative (ou une région géographique principale et distincte) ;*
- et faire partie d'un plan de cession ou d'abandon unique et coordonné ou être une filiale acquise exclusivement dans le but de la revente.*

Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, une analyse détaillée de ce montant étant donnée ci-dessous. Le compte de résultat des exercices précédents fait alors l'objet de reclassements pour présenter sur une ligne distincte le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession. Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux liés à ces activités sont présentés de manière séparée des flux des activités poursuivies.

Lorsqu'un actif non courant ou un groupe d'actifs non courant ne remplit plus les critères d'actifs détenus en vue de la vente, ils cessent d'être classés dans cette rubrique.

Dans ce cas, ils sont évalués au plus bas entre :

- la valeur comptable avant classification de l'actif (ou groupe d'actif) comme détenu en vue de la vente, ajusté de tout amortissement qui aurait été comptabilisé si l'actif (ou le groupe d'actif) n'avait pas été classé comme détenu en vue de la vente, et*
- sa valeur recouvrable à la date de décision de ne plus vendre. La valeur recouvrable est la valeur la plus haute entre la valeur de marché nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.*

Tout ajustement de la valeur comptable est inclus dans le compte de résultat des activités poursuivies de la période dans laquelle les actifs cessent d'être classés comme détenus en vue de la vente.

En 2016, le périmètre des activités arrêtées ou en cours de cession est resté stable par rapport à 2015.

Il correspond aux impacts résiduels des activités arrêtées ou cédées depuis 2009 pour Grass Valley et depuis 2004-2005 pour les activités Solutions Silicium, Audio-Vidéo et Accessoires (AVA), et les activités Télévision et Tubes cathodiques.

En 2016, la perte de 90 millions d'euros provenant des activités arrêtées ou en cours de cession (43 millions d'euros en 2015) résulte principalement des accords passés pour éteindre certains risques et litiges liés à des activités arrêtées ou cédées il y a plusieurs années (voir Note 10.2).

| <i>(en million d'euros)</i> | 2016 | 2015 |
|--|-------------|-------------|
| Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession | (90) | (43) |
| <i>Ajustements pour réconcilier le résultat net avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation pour les activités arrêtées ou en cours de cession</i> | | |
| Variation nette des provisions | 8 | 3 |
| (Gains) / Pertes sur cessions d'actifs | - | (2) |
| Autres éléments sans impact en trésorerie (dont impôts) ⁽¹⁾ | 73 | 18 |
| Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs | (37) | 1 |
| Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités arrêtées ou en cours de cession (I) | (46) | (23) |
| Produit de cession net des titres de participations | 2 | - |
| Variation nette de la trésorerie d'investissement des activités arrêtées ou en cours de cession (II) | 2 | - |
| Variation nette de la trésorerie de financement des activités arrêtées ou en cours de cession (III) | - | - |
| Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (I+II+III) | (44) | (23) |

(1) Comprend l'impact non encore payés des accords passés pour éteindre certains risques (voir ci-dessus).

12.2. Actifs et passifs destinés à être cédés

Les actifs non courants (ou groupe destiné à être cédé) sont classés comme « destinés à être cédés » dès lors que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont disponibles en vue de leur vente immédiate et que celle-ci est hautement probable. Les actifs non courants classés comme « destinés à être cédés » sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. Toute réduction de valeur des actifs (ou du groupe destiné à être cédé) à la juste valeur diminuée des coûts de cession est comptabilisée en résultat.

Au 31 décembre 2016, il n'y a aucune activité identifiée comme étant destinée à être cédée.

Au 31 décembre 2015, l'activité M-Go était classée comme étant destinée à être cédée. Cette filiale a été vendue le 29 Janvier 2016 (voir la Note 2.2). Cette activité n'étant pas significative par rapport aux états financiers du Groupe, elle a cependant été transféré du segment Technologie au segment Autres (voir Note 3.1).

13. Evénements postérieurs à la clôture

Le 3 Janvier 2017, le Groupe a emprunté 90 millions d'euros avec un taux d'intérêt fixe de 2,542% et une maturité à 6 ans conformément à la convention de financement signée en décembre 2016 avec la Banque européenne d'investissement (le prêt BEI).

14. Liste des principales entités consolidées

Sont listées ci-après les principales entités consolidées :

| <i>SOCIETES – (Pays)</i> | % d'intérêt détenu par Technicolor (% arrondi à la première décimale) | |
|--|--|--------------|
| | 2016 | 2015 |
| Consolidées par intégration globale | | |
| Technicolor SA 1-5 rue Jeanne d'Arc, 92130 Issy-Les-Moulineaux (France) | Société mère | Société mère |
| Technologie | | |
| Thomson Licensing SAS (France) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor R&D France SNC (France) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Trademark Management SAS (France) | 100.0 | 100.0 |
| RCA Trademark Management SAS (France) | 100.0 | 100.0 |
| Deutsche Thomson OHG (Allemagne) | 100.0 | 100.0 |
| Thomson Licensing LLC (Etats-Unis) | 100.0 | 100.0 |
| MediaNaviCo LLC (Etats-Unis) | 0.0(*) | 89.6 |
| Maison Connectée | | |
| Technicolor Delivery Technologies SAS (France) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Connected Home Rennes SNC (France) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Brasil Midia E Entretenimento Ltda (Brésil) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Connected Home USA LLC (Etats-Unis) | 100.0 | 100.0 |
| Thomson Telecom Mexico, S.A. de C.V. (Mexique) | 100.0 | 100.0 |
| Comercializadora Thomson de Mexico S.A. de C.V. (Mexique) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Connected Home Canada Inc. (Canada) | 0.0(**) | 100.0 |
| Technicolor Delivery Technologies Australia, Pty, Ltd (Australie) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor (China) Technology Co., Ltd. (Chine) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Malaysia Sdn Bhd (Malaysia) | 100.0 | 100.0 |
| Connected Home Hong Kong Ltd. (Hong Kong) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Connected Home India Private Ltd. (Inde) | 100.0 | 100.0 |
| Services Entertainment | | |
| Technicolor Distribution Services France SARL (France) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Entertainment Services France SAS (France) | 100.0 | 100.0 |
| Mikros Image SAS (France) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Animation Productions SAS (ex Ouido Production SAS) (France) | 100.0 | 51.0 |
| MTC (France) | 0.0(**) | 100.0 |
| Technicolor Polska Sp.z.o.o. (Pologne) | 100.0 | 100.0 |
| The Moving Picture Company Ltd. (MPC) (Royaume-Uni) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Disc Services International Ltd. (Hammersmith) (Royaume-Uni) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Video Services (UK) Ltd. (Royaume-Uni) | 100.0 | 100.0 |
| Thomson Multimedia Distribution (Netherlands) BV (Pays-Bas) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Ltd. (Royaume-Uni) | 100.0 | 100.0 |
| The Mill (Facility) Ltd. (Royaume-Uni) | 100.0 | 100.0 |
| Badger Bidco Limited (Royaume-Uni) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor USA Inc. (Etats-Unis) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Videocassette of Michigan, Inc. (Etats-Unis) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Home Entertainment Services Inc. (Etats-Unis) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Creative Services Etats-Unis Inc. (Etats-Unis) | 100.0 | 100.0 |

| | | |
|--|---------|-------|
| Technicolor Canada Inc. (Canada) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Home Entertainment Services de Mexico S. de R.L. de C.V. (Mexique) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Mexicana, S. de R.L. de C.V. (Mexique) | 100.0 | 100.0 |
| Mr. X Inc. (Canada) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Global Logistics, LLC (Etats-Unis) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Home Entertainment Services Canada ULC (Canada) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Home Entertainment Services Southeast, LLC (Etats-Unis) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Holdings of Canada Inc (Canada) | 0.0(**) | 100.0 |
| Technicolor Holdings USA, Inc. (Etats-Unis) | 0.0(**) | 100.0 |
| The Mill Group Inc. (Etats-Unis) | 100.0 | 100.0 |
| Beam Tv Inc. (Etats-Unis) | 100.0 | 100.0 |
| Badger USA, Inc (Etats-Unis) | 100.0 | 100.0 |
| MPC (Shanghai) Digital technology CO., Ltd (Chine) | 89.8 | 89.8 |
| Technicolor, Pty, Ltd. (Australie) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor India Privat Ltd. (Inde) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Distribution Australia, Pty. Ltd. (Australie) | 100.0 | 100.0 |
| Trace VFX LLC (USA) | 100.0 | - |
| <i>Autres (Fonctions centrales)</i> | | |
| Gallo 8 SAS (France) | 100.0 | 100.0 |
| Sté Fr.d'Invest.et d'Arbitrage - Sofia (France) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Treasury USA LLC (Etats-Unis) | 100.0 | 100.0 |
| Technicolor Asia Pacific Investments Pte. Ltd. (Singapour) | 0.0(**) | 100.0 |
| Technicolor Asia Pacific Holdings Pte.Ltd (Singapour) | 100.0 | 100.0 |
| <i>Consolidées par mise en équivalence</i> | | |
| SV Holdco, LLC (USA) | 0.0(*) | 17.5 |
| TechFund Capital Europe (France) | 19.8 | 19.8 |
| Technicolor SFG Technology Co. Ltd (Chine) | 49.0 | 49.0 |
| HEVC Advance LLC (Etats-Unis) | 0.0(**) | 20.0 |
| Trace VFX LLC (USA) | 0.0 | 20.0 |

(*) Entités acquises ou cédées par le Groupe en 2016 (voir Note 2.2)

(**) Entités créées, cédées, liquidées ou déconsolidées en 2016 dans le cadre de réorganisations